n° 14

Je soussigné Alexandre Laissac, Président du conseil général de l'Hérault, déclare et certifie les faits ci-après.

Ayant reçu le 31 mai dernier une lettre de M. Razimbaud député m'annonçant son arrivée à Montpellier, retour d'amélie les bain pour le lendemain 1er Juin et me priant de vouloir bien me tenir à sa disposition pour aller ensemble à la Préfecture pour nous occuper d'affaires concernant notre arrondissement. M'étant rendu à la gare attendre M. Razimbaud à dix heures et demi du matin nous fîmes déjeuner ensemble et à 2 heures de l'après midi nous nous rendîmes à la préfecture d'où nous ne sortîmes que vers les 6 heures 1/2 du soir

Arrivais en face du café de la Rotonde nous apercûmes assis à une table nos amis et collègues MM. Mistral et Crozals conseiller généraux auxquels nous allâmes serrer la main et avec lesquels nous causâmes quelques instant seulement pour revenir ensuite à la gare où j'allais accompagné M. Razimbaud qui prenait l'express pour Paris d'où il n'est revenu dans le département que le 25 Juin veille de l'élection sénatoriale.

En foi de quoi j'ai signé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit

Laissac

voir l'original Courrier N° 14.

16

M. Laissac président du Conseil général de l'Hérault par attestation du 2 août 1904 signature légalisée, dit textuellement :

« Ayant reçu le 31 Mai dernier une lettre « de M. Razimbaud, député m'annonçant son arrivée « à Montpellier, retour d'Amélie les Bains, pour le lendemain « 1er Juin et me priant de vouloir bien me tenir à sa « disposition pour aller ensemble à la Préfecture, nous « occuper d'affaire concernant notre arrondissement.

« M'étant rendu à la gare attendre M. Razimbaud « à 10 heures 1/2 du matin nous fûmes déjeuner ensemble « et à 2 heures de l'après midi nous nous rendîmes à la « Préfecture d'où nous ne sortîmes que vers les 6 heures 1/2 « du soir.

« Arrivés en face du café de la Rotonde « nous aperçûmes assis à une table nos amis et « collègues Mistral et Crozals auxquels nous allâmes « serrer la main et avec lesquels nous causâmes quelques « instants seulement pour revenir à la gare où j'allais « accompagner M. Razimbaud qui prenait l'express « pour Paris d'où il n'est revenu que le 25 Juin veille « de l'élection sénatoriale.

Ainsi donc aux accusations imprécises des protestataires, je vais répondre par des faits précis et des déclarations signées et légalisées émanant des personnes susvisées ; je regrette que les protestataires n'aient pas mis en cause un plus grand nombre de délégués, car il m'aurait été facile d'apporter ici les attestations de ces personnes.

17

A la suite, en effet, de attaques violentes dont j'ai été l'objet de la part du Petit Méridional, organe de M. Augé, distribué gratuitement pendant un mois à tous les délégués sénatoriaux, à la suite d'accusations qui ont meurtri les sentiments de tous les sincères démocrates de notre pays, à la suite de la pression, des manœuvres, des menaces de mes adversaires, que je prouverai plus bas, il ne s'est porté sur mon nom aux élection sénatoriale, qu'un minimum de voix comprenant les délégués sénatoriaux véritablement indépendants, qui ont uni leur suffrages dans un cri de protestation contre les procédés employés envers un républicain qui depuis plus de 35 ans n'a cessé de combattre pour la République et auquel on n'a jamais pu reprocher un seul acte de défaillance. Ces délégués sénatoriaux en votant pour moi avaient conscience qu'ils faisaient leur devoir de Républicains; ils ont émis leurs votes avec enthousiasme et seraient prêts encore aujourd'hui non seulement à émettre le même vote, mais encore à signer et à attester que leurs vote a été émis librement, en connaissance de cause, en signe de protestation contre une coterie qui veut tyranniser notre département.

Je suis fier de leurs suffrages et suis persuadé que ce parti Républicain de l'Hérault peut, en toute circonstance, compter sur leurs

entier ~~dévouement~~ dévouement.

Les protestataires qui n'étaient pas sans comprendre la faiblesse de leurs allégations, après avoir essayé de citer des faits, continuent leurs protestations en essayant de dénaturer une circulaire adressée par Mr le Préfet de l'Hérault à ses sous-Préfets.

Cette circulaire recommande aux Sous-Préfets de garder, dans l'élection sénatoriale, la plus entière neutralité

Les protestataires en prennent texte et disent:

« Cette circulaire est faite pour M. Casta et ne vise « que lui. Elle est faite pour M. Arcangel et ne vise « que lui.

Vous me permettrez, Messieurs, de m'arrêter un moment sur la déduction des protestataires et de prétendre que la circulaire préfectorale est à la fois un conseil que donne M. le Préfet de l'Hérault à ~~se~~ ses Sous-Préfets et fonctionnaires, et une leçon de moralité aux candidats au Sénat, eux-mêmes.

En effet la première candidature sénatoriale qui se produisit dans l'Hérault fut celle de M. Salis, l'honorable député de Cette; c'était au lendemain du banquet de Laon, présidé par notre collègue et estimé Président du Conseil, M. Combes, et les amis de M. Salis ne se gênaient pas alors, pour dire partout que l'honorable député

de Cette, revenant de ~~Cette~~ ~~pos~~ Laon posait sa candidature sous les auspices ~~de notre~~ du Président du conseil.

Dans la classe de la petite Mazelle,

Cette candidature prenait corps peu à peu, à tel point que M. Augé député de Béziers, qui avait l'intention de poser sa candidature, en prit de suite ombrage et s'imaginant que les progrès de la candidature de M. Salis étaient dus à la pression de M. le Préfet de l'Hérault, écrivit une lettre menaçante à M. le Préfet de l'Hérault par laquelle il l'accusait de faire de la candidature officielle au profit de M. Salis.

En suite de cette lettre M. Augé posa sa candidature au Sénat; ce fut alors au tour de M. Salis de prendre ombrage de cette nouvelle candidature et M. Salis, imitant son collègue, écrivit à M. le Préfet de l'Hérault une lettre menaçante par laquelle il lui reprochait de faire de la candidature officielle au profit de M. Augé.

M. le Préfet de l'Hérault à qui je demandais des explications sur sa circulaire aux Sous Préfets, me ~~raconta~~ narra l'histoire assez amusante que je viens de raconter.

Pour le cas où mon témoignage que l'on pourrait croire ~~peut être~~ intéressé, puisque je suis l'élu contesté, ne vous paraîtrait pas suffisant, je me permets d'invoquer devant vous, le témoignage d'une personne, qui certainement

N° 15 Montpellier le 13 aout 1904.

Je soussigné Alexandre Saïtac Président du conseil général de l'Herault, atteste et certifie que dans une conversation que j'ai eu avec Mr le Préfet de l'Herault au sujet de l'élection sénatoriale et des suspicion elevés par MM. Augé et Salis à l'encontre de Mr Lasta sous-préfet de Lodève, celui-ci me dit que dans cette élection tous les fonctionnaires avait été mis en suspicions ~~Lorsque~~ après le leurs après les autres, et que lui-même n'avait pas été épargné; que c'était aussi qu'alors que Mr Salis eut posé sa candidature Mr Augé lui écrivit une lettre comminatoire lui reprochant de faire de la pression officielle au profit de Mr Salis que lors que Mr Augé posa plus tard sa candidature Mr Salis lui écrivit une lettre encore plus menacante, lui reprochant de faire de la candidature officielle au profit de Mr Augé, que ce n'était dont pas étonnant que la candidature Razimbaud ayant été posé MM. Augé et Salis se soient unis pour accuser

210.

ne vous sera pas suspecte: M. Laissac, depuis plus de 10 ans président du conseil général de l'Hérault.

Dans une attestation, jointe au dossier, du 12 août 1904, signature légalisée, je lis ceci:

" Je, soussigné, Alexandre Laissac président du
" Conseil général de l'Hérault, atteste et certifie que dans
" une conversation que j'ai eue avec M. le Préfet de
" l'Hérault, au sujet de l'élection sénatoriale et
" des suspicions élevées par MM. Salis et Augé
" à l'encontre de M. Casta sous Préfet de Lodève,
" celui-ci me dit que dans cette élection tous les
" fonctionnaires avaient été mis en suspicion les
" uns après les autres et que lui même n'avait
" pas été épargné; que c'était ainsi qu'alors que Mr
" Salis eut posé sa candidature, M. Augé lui écrivit
" une lettre comminatoire lui reprochant de faire de
" la pression officielle au profit de M. Salis; que lorsque
" M. Augé posa plus tard sa candidature, M. Salis
" lui écrivit une lettre encore plus menaçante lui
" reprochant de faire de la candidature officielle
" au profit de M. Augé; que ce n'était donc pas
" étonnant que la candidature Razimbaud ayant
" été posée, MM. Augé et Salis se soient unis pour
" accuser divers fonctionnaires et plus
" particulièrement le sous Préfet de Lodève
De faire de la candidature officielle en faveur de M. Razimbaud; qu'il avait fait
" une enquête sur ce point et que de cette enquête

divers fonctionnaires et plus particulièrement le sous-préfet de Lodève de faire de la candidature officielle en faveur de ~~la candidature~~ Mr Razimbaud qu'il y avait fait une enquête sur ce point et que de cette enquête il était résulté pour lui la certitude que le sous-préfet de Lodève avait eu en toutes circonstances une attitude très correcte qu'il n'avait rien à lui reprocher et qu'il l'avait nettement déclaré à Mr le Président du Conseil

En foi de quoi j'ai signé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit

Laïssac

voir l'original (annexe N° 15)

210.

ne vous sera pas suspecte: M. Laissac, depuis plus de 10 ans président du conseil général de l'Hérault.

Dans une attestation, jointe au dossier, du 12 août 1904, signature légalisée, je lis ceci:

" Je, soussigné, Alexandre Laissac président du
" Conseil général de l'Hérault, atteste et certifie que dans
" une conversation que j'ai eue avec M. le Préfet de
" l'Hérault, au sujet de l'élection sénatoriale et
" des suspicions élevées par MM. Salis et Augé
" à l'encontre de M. Casta sous Préfet de Lodève,
" celui-ci me dit que dans cette élection tous les
" fonctionnaires avaient été mis en suspicion les
" uns après les autres et que lui même n'avait
" pas été épargné; que c'était ainsi qu'alors que Mr
" Salis eut posé sa candidature, M. Augé lui écrivit
" une lettre comminatoire lui reprochant de faire de
" la pression officielle au profit de M. Salis; que lorsque
" M. Augé posa plus tard sa candidature, M. Salis
" lui écrivit une lettre encore plus menaçante lui
" reprochant de faire de la candidature officielle
" au profit de M. Augé; que ce n'était donc pas
" étonnant que la candidature Razimbaud ayant
" été posée, MM. Augé et Salis se soient unis pour
" accuser divers fonctionnaires et plus
" particulièrement le sous Préfet de Lodève
De faire de la candidature officielle en faveur de M. Razimbaud; qu'il avait fait
" une enquête sur ce point et que de cette enquête

Dépêche de Toulouse
16 juin 1904

16 juin 1904 HÉRAULT

ELECTION SENATORIALE

Congrès des délégués sénatoriaux du canton de Gignac

Le compte rendu du congrès des électeurs sénatoriaux du canton de Gignac, publié par *l'Indépendant de Lodève* et *le Petit Méridional*, est incomplet ; dans l'intérêt de la vérité, nous donnons les notes suivantes, émanant d'un délégué sénatorial :

« Avant qu'il ne soit procédé au vote de l'ordre du jour proposé par M. Vidal, conseiller général, M. Louis Lonjon (dont la « candidature locale » pourrait, le cas échéant, devenir « candidature d'entente républicaine »), fait observer que l'ordre du jour présenté par M. Vidal en faveur de la candidature de M. Augé est en contradiction formelle avec la décision du congrès de Lodève de « se rallier aux candidatures locales ».

Si les délégués présents voulaient la voter malgré ce, ils ne pourraient le faire, à son avis, qu'autant qu'en compensation M. Augé promettrait, de son côté, d'intervenir auprès de ses amis, délégués sénatoriaux de l'arrondissement de Béziers, pour leur faire prendre l'engagement de restituer à l'arrondissement de Lodève, lors de la prochaine vacance au Sénat, le siège qui serait ainsi attribué en trop à l'arrondissement de Béziers.

C'est là, non seulement l'intérêt de l'arrondissement de Lodève, mais encore celui des délégués présents, car c'est la seule raison qu'ils pourraient invoquer pour expliquer leur vote de ce jour en faveur de M. Augé. Le corps électoral ne comprendrait pas, en effet, que le congrès de Lodève ayant décidé « les candidatures locales », ils sacrifient ainsi, dans le présent, les intérêts de l'arrondissement de Lodève, à moins qu'ils ne puissent prétendre que s'ils privent pendant quinze mois cet arrondissement du sénateur qui lui avait été attribué jusqu'en 1906, c'est parce qu'ils ont l'assurance que le siège du Sénat sera rendu à l'arrondissement de Lodève, pendant neuf ans, si possible, à dater de 1906.

M. Louis Lonjon déclare que si M. Augé prenait l'engagement d'obtenir de ses amis de Béziers leur adhésion et l'apport de leurs suffrages ultérieurs à cette combinaison qui sauvegarderait pour l'avenir les intérêts de l'arrondissement de Lodève, il serait tout disposé, dans un but de conciliation et d'entente entre ces deux arrondissements, à ne pas laisser affirmer sa candidature.

M. Augé répond que la combinaison proposée par M. Louis Lonjon serait, en effet, de nature à accentuer le courant de sympathie qui porte l'un vers l'autre les arrondissements de Béziers et de Lodève. L'on ne peut douter de son profond désir de provoquer et de maintenir une entente entre ces deux arrondissements et ses dispositions personnelles seront d'autant plus acquises aux vues exposées par M. Louis Lonjon qu'il aurait contracté vis-à-vis de l'arrondissement de Lodève une dette de reconnaissance dont il sera heureux de s'acquitter dès que les circonstances le lui permettront.

L'ordre du jour présenté par M. Vidal est alors mis aux voix et adopté par 7 voix sur 14 délégués sénatoriaux présents.

M. Remézy demande qu'il soit fait mention qu'il n'a pas voté cet ordre du jour.

M. Louis Lonjon demande qu'il soit pris acte par l'assemblée des déclarations personnelles faites par M. Augé en faveur de la réserve qu'il a faite des droits de l'arrondissement de Lodève et du concours de l'arrondissement de Béziers lors de la prochaine vacance au Sénat, afin que ces déclarations puissent être portées à la connaissance du congrès départemental et des délégués sénatoriaux de Lodève et Clermont, afin que les conditions de cet accord soient connues de tous les intéressés et puissent être, à la première occasion, valablement invoquées.

Au nom de la famille de M. Galtier, il remercie l'assemblée des sentiments dont elle s'est fait l'interprète à l'égard du regretté M. Galtier et du nouvel hommage qu'elle a bien voulu rendre à sa mémoire et à son dévouement à l'arrondissement de Lodève.

M. Vidal répond que c'est là un devoir dont le bureau de cette réunion et les délégués qui y ont assisté ont tenu à s'acquitter à l'égard de leur regretté sénateur, car son souvenir est toujours vivant dans l'arrondissement de Lodève et devra servir d'exemple à son successeur.

Dépêche de Toulouse
22 juin 1904

HÉRAULT

ELECTION SENATORIALE

Les marchandages

On nous écrit :

L'élection sénatoriale révèle chez certains élus un état d'esprit singulièrement étrange et qui constituerait un danger très grand pour la démocratie si elle ne faisait tout de suite justice des exessives prétentions que cet état d'esprit fait naître. Quand la démocratie confiait à certains des siens des mandats électifs elle ne se doutait certainement pas qu'elle abdiquait sa souveraineté et qu'elle se donnait des maîtres ; qu'elle créait de nouvelles dynasties après avoir supprimé toutes celles qui prétendaient avoir des droits sur le pays de France.

Voyez ce qui vient de se passer à Lodève. M. Augé, qui y a posé sa candidature au siège sénatorial laissé vacant par la mort de M. Galtier, avait en face de lui, outre M. Razimbaud, M. Louis Lonjon, neveu du défunt sénateur qui se présentait comme successeur politique de son oncle, prétendant légitime à raison de sa parenté avec le précédent titulaire du fauteuil. M. Louis Lonjon a bien voulu consentir à ne pas faire valoir tout de suite ses droits au trône — je veux dire au fauteuil. Mais il a posé une condition à son effacement momentané. Il veut bien consentir que le congrès de Lodève « sacrifie, dans le présent les intérêts de l'arrondissement et abandonne les candidatures locales, mais à la condition que les délégués aient reçu l'assurance « que le siège au Sénat sera rendu à l'arrondissement de Lodève pendant neuf ans, si possible, à dater de 1906-11.

Et M. Louis Lonjon « déclare que si M. Augé prenait l'engagement d'obtenir de ses amis de Béziers leur adhésion et l'apport de leurs suffrages ultérieurs à cette combinaison qui sauvegardait pour l'avenir les intérêts de l'arrondissement de Lodève (lisez des héritiers Galtier) il serait tout disposé, dans un but de conciliation et d'entente entre ces deux arrondissements, à ne pas laisser affirmer sa candidature. »

M. Augé n'a pas hésité un seul instant. On lui aurait demandé la lune il aurait promis de la servir, à l'heure indiquée, même autrement qu'au bout de la fameuse lorgnette de Deloncle (la lune à un mètre).

Et M. Augé répond « que la combinaison proposée par M. Louis Lonjon serait, en effet, de nature à accentuer le concert de smypathie qui porte l'un vers l'autre les arrondissements de Béziers et de Lodève. L'on ne peut pas douter — a-t-il ajouté — de son désir profond de provoquer et de maintenir une entente entre ces deux arrondissements et ses dispositions personnelles seront d'autant plus acquises aux vues exposées par M. Louis Lonjon *qu'il aurait contracté vis-à-vis de l'arrondissement de Lodève une dette de reconnaissance dont il sera heureux de s'acquitter dès que les circonstances le lui permettront.*

Passe-moi l'arorndissement de Lodève, je te passerai l'arrondissement de Béziers. Le malheur est pour les politiciens qui se livrent à de telles tractations, que l'arrondissement de Béziers n'appartient pas plus à M. Augé que l'arrondissement de Lodève n'appartient à M. Louis Lonjon. Au-dessus d'eux, il y a la démocratie, le suffrage universel, dont le suffrage restreint ne peut être que le reflet, qui fera justice de ces singulières prétentions. En élisant des représentants, le suffrage universel n'a pas entendu se donner des maîtres. M. Augé l'apprendra bientôt à ses dépens. La démocratie, par ses délégués, n'accordera ses suffrages qu'à ceux qui ont toujours fait leur devoir et ont su se tenir à la place qui leur fut assignée s'efforçant de s'y rendre utiles le plus possible. Elle écartera les agités qui ne savent pas se confiner dans leur fonction et dont l'ambition, jamais assouvie, recherche toutes les occasions de s'affirmer dût cette affirmation provoquer de nouvelles agitations dans les circonscriptions abandonnées.

Un vieux républicain

« il était résulté pour lui la certitude que
« le Sous-Préfet de Lodève avait eu en toutes
« circonstances une attitude très correcte, qu'il
« n'avait rien à lui reprocher et qu'il l'avait
« nettement déclaré à M. le Président du
« Conseil qui l'avait fait appeler à Paris ».

Ces déclarations faites par M. le Préfet de l'Hérault à l'honorable Président du Conseil général de l'Hérault éclairent d'un singulier jour la circulaire Prefectorale et en déterminent la véritable portée.

En présence de ces déclarations rien ne saurait subsister de l'interprétation arbitraire donnée par les protestataires à cette circulaire. L'évidence en est telle que je n'ai pas à insister davantage.

Cette circulaire aurait pu certainement viser M. Lenjon, Sous-Préfet de Puget-Theniers, originaire de la commune de Montpeyroux, arrondissement de Lodève, qui, sous le fallacieux prétexte de poser sa propre candidature qu'il n'a jamais posée, a parcouru pendant un mois l'arrondissement de Lodève, faisant la propagande la plus active en faveur de la candidature Auge".

L'intervention de M. Lenjon est prouvée par les comptes du journal "La Dépêche de Toulouse", ci-jointe.

X

En fait dans cette élection sénatoriale si quelqu'un est en droit de se plaindre d'une pression officielle quelconque, vous conviendrez, j'en suis certain, que c'est bien moi-même.

En effet, après avoir joué de la

Petit méridional
14 juin 1904

Election sénatoriale de l'Hérault

— Paris. — M. Salis vient de faire savoir au président du conseil qu'il lui adresserait, au jour qu'il voudrait bien lui fixer, une question au sujet de la pression exercée par certains fonctionaires de la République à l'occasion des élections sénatoriales qui auront lieu dans le département de l'Hérault le 26 juin.

Le fonctionnaire surtout visé est le sous-préfet de Lodève, M. Casta. M. Casta aurait fait circuler des listes dans les communes où une candidature sénatoriale était préconisée. De plus, il a, de tout son pouvoir, fait pression sur les délégués en faveur de cette candidature.

M. Salis a fait remarquer au président du conseil que, n'étant pas candidat, il agissait dans la plénitude de son indépendance.

Petit méridional
17 juin 1904

L'ATTITUDE DE M. CASTA

Un de nos informateurs parlementaires parisiens nous a adressé la dépêche suivante, 16 juin :

« M. Salis, député de l'Hérault, sur l'invitation du président du conseil, s'est rendu, ce matin, au ministère de l'intérieur, pour fixer le jour où il pourrait poser sa question relative aux agissements de certains fonctionnaires de l'Hérault, à l'occasion des élections sénatoriales du 26 juin.

» Le président du conseil a annoncé à M. Salis que son collègue M. Razimbaud avait manifesté son intention de transformer la question en interpellation.

» M. Salis a répondu que, quoique venant de M. Razimbaud, l'interpellation ne le gênait aucunement et a renouvelé son désir de voir régler définitivement cette question.

» Dans ces conditions M. Combes a demandé au député de Cette de vouloir bien attendre, pour donner suite à son projet, qu'il ait entendu les explications de M. Arnaud, préfet de l'Hérault, qu'il faisait, à ces fins, mander d'urgence à Paris.

» M. Combes a assuré M. Salis de sa volonté formelle de mettre fin aux actes de pression signalés, déplorables à tous les points de vue »

Petit méridional
21 juin 1904

Le cas du sous-préfet de Lodève

— Paris. (Par dépêche d'un de nos correspondants particuliers). — Le président du conseil a promis à M. Salis, député de l'Hérault, de mettre le sous-préfet de Lodève en congé jusqu'après les élections au conseil général, avec injonction de quitter le département.

Cette mesure a été prise immédiatement.

Après les élections, il sera statué sur du sous-préfet de Lodève.

LES ÉLECTIONS MUNICIP

Petit méridional
23 juin 1904

Election sénatoriale du 26 juin

Nous apprenons que des délégués sont allés au nom d'un groupe de collègues, demander au maire de Montpellier de vouloir bien mettre la Salle des Concerts à la disposition des électeurs sénatoriaux pour la réunion générale qui serait tenue, samedi soir, veille du scrutin.

Le maire de Montpellier a déféré au désir qui lui était exprimé. En conséquence, comme pour les précédentes élections sénatoriales, les délégués pourront se réunir samedi.

CANDIDATURE OFFICIELLE. — *Mesure disciplinaire.* — Sous ce titre, nous avons reçu d'un groupe de délégués la communication suivante :

« Nous avons satisfaction à voir se terminer les incidents nés de l'attitude du sous-préfet de Lodève, par la mesure annoncée hier et q[ue] nous avions réclamée dans notre commu[ni]cation de dimanche dernier.

» Donc, c'est chose entendue : M. Salis ne questionnera pas le ministre, touchant la pression exercée sur les délégués sénatoriaux de l'arrondissement de Lodève, M. Razimbaud n'interpellera point, mais M. le sous-préfet Casta ira, par mesure disciplinaire, villégiaturer hors du département jusqu'après les élections sénatoriales.

» M. Salis reçoit ainsi satisfaction et M. Razimbaud est obligé de s'avouer vaincu. C'est égal, nous perdons à cette solution quelque chose : un discours de M. Razimbaud, et on sait combien grand est l'intérêt qui s'attache aux manifestations oratoires de l'irascible député de St-Pons.

» M. Razimbaud garde à la Chambre sa virginité d'orateur. Différemment, nous aurions charitablement prévenu MM. les députés d'avoir la précaution, le jour de l'interpellation, de se munir de parapluies. — Un groupe de délégués de l'arrondissement de Lodève.»

candidature officielle qui aurait été faite par M. Castia à mon profit, après avoir crié sur tous les tons: haro sur le candidat officiel Razimbaud, le Petit Méridional, organe de M. Augé, annonce à ses lecteurs, dans son numéro du mardi 14 Juin 1904 que

« M. Salis avait informé M. le Président du
« conseil qu'il lui adresserait une question
« au sujet de la pression de M. Castia dans
« les élection sénatoriales.

Dans son numéro du 17 Juin le Petit Méridional revenant sur la question informe ses lecteurs "que M. le Président du
« Conseil avait annoncé à M. Salis que son
« collègue M Razimbaud avait manifesté
« son intention de transformer sa question
« en interpellation, que par suite il le priait
« de vouloir bien attendre qu'il ait entendu
« les explications de M. le Préfet de l'Hérault,
« qu'il faisait à ce fins mander d'urgence
« à Paris, mais que M. Combes avait assuré
« à M. Salis de sa volonté formelle de mettre
« fin aux actes de pression signalés.

Revenant plus tard sur cette question le Petit Méridional dans son numéro du mardi 21 Juin dit textuellement:

« M. Sadi Le Président du conseil a promis à
« M. Salis député de l'Hérault de mettre le sous
« Préfet de Lodève en congé jusqu'après les élections

. au Conseil Général avec injonction de quitter le
. Département. Cette mesure a été prise immédiatement.
" Après l'élection, il sera statué sur le sort du
" Sous Préfet de Lodève.

Dans son numéro du 23 Juin le Petit Méridional continue:

" Mr Casta est parti ce soir se dirigeant sur Paris
" à la suite de la Décision Ministérielle lui interdisant
" le séjour de l'Hérault jusqu'après l'élection du 26 Juin.

" Aussi les délégués sénatoriaux de l'arrondissement,
" ceux qui étaient l'objet d'une forte pression au sujet de la
" candidature Razimbaud et que le Sous Préfet de
" Lodève n'est point lachés jusqu'à l'urne, ne seront plus
" gênés par aucune entrave dans l'exercice de leurs
" droits électoraux.

" Nous remercions Mr Salis de son intervention
" qui a eu pour résultat de faire respecter ces droits
" qu'un fonctionnaire trop zélé et sans scrupules
" foulait aux pieds.

Voilà en quels termes le Petit Méridional racontait les événements qui se déroulaient autour de Mr Casta. Vous pourrez en juger la perfidie quand vous connaîtrez toute la vérité.

La vérité est qu'aucune menace n'a jamais été faite contre M. Casta, et que tout ce qui s'est passé, — l'intervention de M. Salis auprès du Président du Conseil, et les articles du Petit méridional, — constituent une manoeuvre savamment organisée

2

Montpellier le 12 août 1904.

Je soussigné Alexandre Laissac Président du Conseil général de l'Hérault, atteste et certifie que le vendredi 24 juin dernier étant allé voir Mr le Préfet de l'Hérault pour lui faire connaître les manœuvres déloyales pratiquées par les adversaires de la candidature Razimbaud à la suite de l'absence de Mr le sous-préfet de Lodève qui aurait quitté le département manœuvres qui portaient le plus grand préjudice à cette candidature, Mr le Préfet de l'Hérault m'a nettement déclaré qu'aucune mesure n'avait été prise contre M. Casta, qu'il était faux que celui ci eut été invité, au nom de Mr le Président du Conseil, de quitter le département et que la vérité était qu'en présence des injustes attaques dont Mr Casta était l'objet et de la polémique qui s'en suivait, il avait cru devoir pour mettre fin à ces attaques appeler dans son cabinet Mr Casta le mardi 21 Juin et le prier de quitter volontairement le département jusqu'après l'élection sénatoriale, mais que le départ de Mr Casta, loin de faire l'objet ayant provoqué des attaques plus violentes encore et que le départ de Mr Casta ayant été considéré comme une mesure disciplinaire prise contre ce sous-préfet, il avait le jour même télégraphié à Mr Casta de rentrer à Lodève.

En foi de quoi j'ai signé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit

A. Laissac

Annexe n° 76

De Montpellier 24 à 9h 45 du soir

Je vous laisse libre de rejoindre votre poste à votre convenance samedi soir ou dimanche directement

Arnaud

Casta poste restante Avignon

De Paris, 24 juin à 7hrs 5 du soir

Intérieur à M. Casta Sous-Préfet de Lodève

Je vous prie ne pas vous rendre dimanche à Montpellier si vous en avez l'intention.

dans le but de faire croire aux électeurs que le Sen. Préfet Basta avait été convaincu d'agissements en ma faveur et qu'en raison de ces agissements il venait d'être frappé disciplinairement. Dans la pensée des auteurs de cette manœuvre qui connaissent bien la fierté des électeurs de l'Hérault et leur haine de la candidature officielle, ce coup mortel était porté à la veille même des élections à ma candidature qui ne s'en relèverait pas. — Le 23 juin à 2h du soir je venais de prendre connaissance de l'entrefilet du Petit Méridional du 22 juin, lorsque je rencontrai à la Chambre M. le Président du Conseil, causant avec plusieurs de mes collègues dans le salon Casimir Périer. Je mis cet entrefilet sous les yeux de M. Combes qui fit en présence de mes collègues la déclaration suivante : « je n'ai fait aucune promesse à M. Salis, et je n'ai pris aucune mesure pour ni contre M. Basta. je vous autorise à publier cette déclaration » — je transmis immédiatement cette déclaration à M. Faisseau qui ayant reçu ma lettre le 24 juin au soir, s'empressa d'aller voir le Préfet de l'Hérault pour lui faire connaître les bruits qui couraient avec persistance, et d'après lesquels sur l'ordre du Ministre de l'Intérieur, il aurait obligé dès le 22 juin M. Basta à quitter immédiatement le département.

Une attestation de M. le Président du Conseil général de l'Hérault en date à Montpellier du 12 août 1904 fait connaître exactement ce qui s'était passé.

Cette attestation dit textuellement :

25

" Je soussigné Alexandre Laissac Président du
" Conseil Général de l'Hérault, atteste et certifie que
" le Vendredi 24 Juin dernier étant allé voir Mr le Préfet
" de l'Hérault pour lui faire connaître les manœuvres
" déloyales pratiquées par les adversaires de la candidature
" Razimbaud, à la suite de l'absence de Mr le Sous-
" Préfet de Lodève qui aurait quitté le Département,
" manœuvres qui portaient le plus grand préjudice
" à cette candidature, Mr le Préfet de l'Hérault m'a
" nettement déclaré qu'aucune mesure n'avait
" été prise contre Mr Casta; qu'il était faux que
" celui-ci eut été invité au nom de Mr le Président du
" Conseil, à quitter le Département et que la vérité
" était qu'en présence des injustes attaques dont
" Mr Casta était l'objet et de la polémique qui s'en
" suivait, il avait cru devoir, pour mettre fin à
" ces attaques, appeler dans son cabinet Mr
" Casta le mardi 21 Juin et le prier de quitter
" volontairement le Département jusqu'après
" l'élection Sénatoriale; mais que le départ
" de Mr Casta, loin de faire cesser les attaques
" dont il était l'objet, ayant provoqué des
" attaques plus violentes encore et que le départ
" de Mr Casta ayant été considéré comme une
" mesure disciplinaire prise contre ce Sous Préfet,
" il avait le jour même, télégraphié à Mr Casta
" de rentrer à Lodève.

M. le ministre de l'Intérieur ne connaissait même pas le départ de M. Casta, car 624

juin à 7 h. du soir, avant même que le Préfet de l'Hérault eut télégraphié à M. Casta de rentrer à Lodève (9 h. du soir) il envoyait directement à M. Casta le télégramme suivant :

De Paris 24 juin 7 h 25 soir
Intérieur à M. Casta S. Préfet Lodève
« Je vous prie de ne pas vous rendre dimanche à Montpellier si vous en avez l'intention. »

Le télégramme de M. le Préfet de l'Hérault ne toucha M. Casta que le lendemain au soir 25 et celui-ci ne put rentrer à Lodève que le dimanche 26 juin au matin. La rentrée de M. Casta à Lodève fut ignorée de la plupart des électeurs sénatoriaux ; les fausses nouvelles répandues par mes adversaires ne purent pas être à temps démenties, et leurs manœuvres déloyales m'enlevèrent dès le premier tour de scrutin un grand nombre de suffrages.

Malgré ces manœuvres, malgré l'intervention déloyale et abusive contre moi et au profit de la candidature Augé dès le deuxième tour des délégués du département de l'Hérault au comité exécutif du parti radical et radical socialiste, au nom d'une prétendue discipline qui ne pouvait pas être invoquée à ce deuxième tour, je fus le 26 juin l'élu de la démocratie libre et indépendante de l'Hérault.

Les protestataires essayent comme dernier argument d'établir que les voix Socialistes et les amis de Mr Barberat ont été ravies au candidat Socialiste à cause de l'autoritarisme et de l'influence du Sous Préfet; ils citent même à l'appui de leur allégation une coupure faite dans un article paru dans le Socialiste de l'Hérault, organe de la Fédération Socialiste de l'Hérault, au lendemain des élections. et de cette coupure ils concluent cyniquement:

" Que le Parti Socialiste attribuait l'échec
" de son candidat à l'ingerence de Mr Casta et
" de Mr. Arcangel.

Ma réponse est encore plus facile; elle est uniquement constituée par l'article visé du Socialiste de l'Hérault dans lequel la coupure a été faite.

Cet article est joint tout entier au dossier; il donne la mesure de la valeur de l'argumentation des protestataires. Nous y relevons simplement certaines phrases typiques, avec le regret de ne pouvoir le reproduire tout entier.

(voir page 1 du présent mémoire)

Mr Barthe le dirigeant secrétaire de la Fédération Socialiste de l'Hérault y fait le procès de la politique Augé:

" C'est avec Aristesse, dit-il, que nous sommes " obligés d'écrire que quelques Fédérés n'eurent pas " un seul moment de liberté pour assister aux " Congrès qui se tinrent entre les tours de scrutin. " leur conduite fut blâmable, car ces faux Socialistes " votèrent pour le candidat Augé..... Plus loin, parlant du Congrès, Barthe dit:

" Lorsque Augé fit appel aux délégués de " Capestang, pour se faire délivrer un certificat " de bonne vie politique, un Socialiste intervint: " ce fut notre ami Grand, Conseiller Municipal " de Capestang, qui, aux applaudissements de la " salle, escalada la tribune et déclara que la " conduite d'Augé avait été toute pleine " d'équivoques et que Augé n'avait aucune " sympathie dans le canton qu'il avait " représenté au Conseil Général.

Plus loin encore, et je cite toujours textuellement, Barthe continue:

" Entre le premier tour et le second, une " affiche fut apposée. Elle émanait du Comité " de la Fédération Radicale et Radicale Socialiste, " Coterie du Petit Méridional. Son but était " de sauver Augé. Nous nous demandons ce que " signifiait cette affiche faisant appel à la

« discipline, quand il n'y avait pas de candidat
« réactionnaire. Elle fut très mal accueillie par
« les délégués indépendants.

Donnant ensuite le compte rendu de la réunion des délégués socialistes, qui eut lieu entre le deuxième et le troisième tour Mr Barthe secrétaire du bureau de cette réunion ajoute : « Après discussion nous passons au
« vote et, à une énorme majorité il fut décidé
« qu'on engagerait les socialistes à voter contre
« le candidat Officiel. Cette nouvelle
« se répandit comme une traînée de poudre
« et malgré les menaces, les démarches
« des amis d'Angé, les Socialistes avec un ensemble
« admirable se rallièrent aux décisions du congrès
« 37 d'entr'eux votèrent blanc et l'immense
« majorité se rallia à Razimbaud.

« La pression officielle battit alors son
« plein de 8 heures à 10 heures. Il est
« impossible de voir plus : Les radicaux étaient
« embrigadés, conduits à l'urne. De l'avis de
« tous 50 radicaux qui aux deux premiers
« tours avaient voté pour Razimbaud, se
« rallièrent à Angé sous les menaces.
« ..... Le parti Socialiste a prouvé sa force
« en réclamant la suppression de cet esclavage
« politique, qu'une coterie fait peser sur notre
« Département.

17

Lodève le 5 Juillet 1904 –

Monsieur le Senateur –

Je déclare qu'à ma connaissance, Mr. le sous-préfet de Lodève n'a fait aucune possession ni aucune propagande aux elections senatoriales

En ma qualité de Conseiller d'arrondissement de Con de Lodève j'ai pense que j'etais qualifié pour faire cette déclaration

Veuillez agréer M. le Senateur l'assurance de mes meilleurs sentiments

Barberat

Conseiller d'arrondissement

original. ouvrier N°. 17

30

Voilà, Messieurs, quelle est la teneur de l'article auquel les protestataires se sont référés avec une inconscience que je ne comprends véritablement pas, pour déclarer à l'appui de leurs allégations de candidature officielle, que les Socialistes pensaient comme eux en ce qui concernait M. Casta.

Je vous ferais injure en insistant davantage.

Mais les protestataires en appellent aussi au témoignage de Mr Barberat, mon concurrent Socialiste.

Vous jugerez de la valeur des insinuations des protestataires par les deux déclarations suivantes, de M. Barberat lui même jointes au dossier, signatures légalisées.

" Lodève le 5 Juillet 1904

" Monsieur le Sénateur,

" Je déclare qu'à ma connaissance le Sous " Préfet de Lodève n'a fait aucune pression, ni aucune " propagande aux élections Sénatoriales.

" En ma qualité de Conseiller d'arrondissement " du canton de Lodève, j'ai pensé que j'étais qualifié " pour faire cette déclaration.

Lodève le 16 août 1904.

" Je soussigné Barberat Conseiller " d'arrondissement du canton de Lodève

18

Je soussigné Barberat, conseiller d'arrondissement du canton de Lodève certifie que M. le Sous-préfet de Lodève n'a exercé à ma connaissance aucune pression ni dans l'élection sénatoriale. Je dois à la vérité de déclarer aussi que sa conduite a été irreprochable

Lodève le 16 août 1904

Barberat

Voir l'original (annexe N.° 18).

« certifie que Mr le Sous-Préfet de Lodève n'a
« exercé à ma connaissance aucune pression
« ni ingérence dans l'élection Sénatoriale. Je dois
« à la vérité de déclarer aussi que sa conduite
« a été irréprochable.

Messieurs.

Je me suis attaché à prendre l'un après l'autre les faits cités par les protestataires; à chaque insinuation imprécise j'ai répondu par des faits dont la précision ne vous aura point échappé et j'ai eu le bonheur de pouvoir obtenir une protestation de tous les personnages, sans exception, visés.

J'ai laissé de côté les dissertations et les déductions enfantines des protestataires, car, véritablement, valaient elles la peine d'être relevées?

Je pourrais à mon tour, non pas par des insinuations mais par des faits précis, accuser mes adversaires d'avoir employé à mon encontre des moyens déloyaux.

Je pourrais, en vous citant certaines attaques, vous Démontrer quelle est l'espèce de polémique que l'on a employée contre moi.

Je pourrais vous démontrer

que s'il y a eu pression officielle, s'il y a eu des promesses allécheantes, des menaces, des injures, c'est contre moi qu'elles se sont exercées.

Pour l'établir je n'aurais qu'à mettre sous vos yeux les numéros du Petit Méridional de Montpellier, journal de Monsieur Angé, qui durant toute la période électorale a été gratuitement envoyé chaque jour à tous les électeurs sénatoriaux.

Le Socialiste de l'Hérault, auquel les protestataires se sont référés, fait justice des protestations élevées contre mon élection, par cette seule phrase:

" De l'avis de tous 50 radicaux qui aux
" deux premiers tours avaient voté pour Mr
" Razimbaud, se rallièrent à Angé sous
" les menaces.

" Le parti Socialiste a prouvé sa force
" en réclamant la suppression de l'esclavage
" politique qu'une coterie fait peser sur notre
" département.

Le Socialiste de l'Hérault, organe de M. Barberat, mon concurrent, vous indique ainsi de quel côté s'est exercée la pression.

Et je conclue Messieurs en faisant appel au témoignage

De notre honorable collègue Barbaza, Sénateur de l'Aude. S'il reste quelque doute dans votre esprit, demandez lui quels sont les procédés de polémique que le Petit Méridional, organe de M. Augé, emploie envers les républicains qui ne veulent pas plier les genoux devant lui.

Je me résume :

1° La protestation qui vise uniquement une prétendue pression officielle de M. Carta, sous-préfet de Lodève et de M. Arcanyol, président du tribunal de cette ville, est signée de M. Montagne, conseiller général et maire de Pégairolles, arrondissement de Bédarieux, bien connu comme étant le grand électeur de M. Augé et de neuf délégués de Pégairolles, et elle porte seulement la signature de deux délégués de l'arrondissement de Lodève, M. Pomié, maire de Plaissan et de M. Ricard, conseiller municipal de Vendémian.

2° Cette protestation qui contient quelques affirmations et beaucoup d'insinuations perfides, n'est appuyée d'aucune preuve.

3° J'ai établi par des déclarations nettes et précises des personnes visées dans cette protestation que toutes les affirmations et allégations y contenues sont fausses et mensongères, que MM. Carta et Arcanyol ne se sont nullement immiscés dans l'élection sénatoriale de l'Hérault et qu'ils n'ont rien fait en faveur de ma candidature.

4° Il a été également établi que ma candidature a été posée dans l'arrondissement de St Pons par l'unanimité des délégués

sénatoriaux réunis en Congrès, et dans l'arrondissement de Lodève par la presque unanimité des conseillers généraux et des Conseillers d'arrondissement et par les maires des communes les plus importantes; que le Congrès de Lodève l'a acceptée, après avoir écarté la candidature Augé, pour le cas où la candidature locale obtiendrait aux deux premiers tours un nombre de voix inférieur à celui que j'aurais obtenu.

5° Il a été non moins nettement établi que mon élection, due à l'union du vieux parti radical-socialiste de l'Hérault et du parti socialiste contre la tyrannie intolérable de cette association d'appétits et d'intérêts que l'on a appelée "La Petite Chapelle", a été loyale et est irréprochable; et que, si elle a été péniblement acquise, c'est à cause des manœuvres déloyales savamment pratiquées par mes adversaires qui dès le 1er tour et surtout au 2e tour m'ont enlevé un grand nombre de suffrages d'électeurs sénatoriaux qui avant ces manœuvres s'étaient ouvertement prononcés pour moi.

J'attends, Messieurs, avec la plus grande confiance votre décision et celle du Sénat. —

Rozier-Bauzil

25

Annexe n° 25

Je soussignée Marie Delaune Receveuse des Postes à Saint Chinian certifie et atteste que les 22 et 23 Juin dernier il a été porté à mon bureau à plusieurs reprises par Monsieur Cordier concierge à la Mairie, un grand nombre de plis sous enveloppes timbrées à cinq centimes et non cachetés à l'adresse de divers électeurs Sénatoriaux et que, pas plus ce jour-là que les jours précédents ou postérieurs, il n'a été déposé à la poste de Saint-Chinian d'imprimés sous bande à destination des délégués Sénatoriaux.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit

St Chinian le 30 Juillet 1904

M Delaune

Vu pour légalisation de la signature de Mme M. Delaune Rce des Postes apposée ci-dessus
St-CHINIAN, le 30 Juillet 1904
Pour le Maire empêché
Le 1er adjoint délégué

MAIRIE DE SAINT-CHINIAN HERAULT

annexe 2 - 24

24

Les soussignés Boutles Ernest, secrétaire adjoint à la Mairie, Joseph Nespoulous, ex-secrétaire de la Mairie de Roujan, René Creille candidat Greffier et Jean Caillan, secrétaire de la Mairie de St Chinian, déclarent et certifient que le 29 juin dernier il ont travaillé en la Mairie de St Chinian à la confection des enveloppes destinées à contenir le Manifeste du Comité exécutif de St Pons et les deux bulletins de vote de M. Razimbaud candidat au Sénat, à l'adresse des délégués Sénatoriaux et qu'ils n'ont jamais procédé à l'établissement de bandes, à l'usage de l'expédition d'imprimés quelconques.

Ils attestent encore et certifient que les sieurs Andrieu Marius, Maurel Michel, greffier de Paris et Carbonnel Estéras n'ont pas d'avantage fait de bandes, ni expédié de plis sous bande et qu'ils ne se sont occupés que, soit de la correction du Manifeste du Comité exécutif de St Pons, soit de la mise sous enveloppe de ce Manifeste et des deux bulletins de vote au nom de M. Razimbaud et de leur affranchissement.

Les soussignés, déclarent en outre que c'est eux qui ont inscrit sur chaque enveloppe les noms et prénoms des délégués Sénatoriaux et que ce travail a été fait sur la demande de M. Cassac, Président du Conseil Général de l'Hérault et du Comité exécutif de St Pons, qui avait adressé lui-même à la Mairie de St Chinian, à cet effet, la liste nominative de tous les délégués Sénatoriaux

liste qui lui a été retournée après usage, c'est à dire le 23 juin dernier.

Ils certifient enfin que ces diverses opérations furent faites sous la surveillance de M. Emile Donnadieu, Conseiller d'arrondissement et secrétaire du Comité exécutif et que, c'est par les soins du concierge de la Mairie que ces plis furent apportés à la poste de St Chinian à diverses reprises durant la journée du 22 et la matinée du 23 juin ; ces plis étaient non fermés et timbrés à cinq centimes.

En foi de quoi, ils ont signé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit

Saint-Chinian le 31 juillet 1904

[signature] R. Treille

J. Nespoulous

J. Tailhan

Vu pour légalisation de la signature de Bouttes, Nespoulous, Treille et J. Tailhan apposées ci-dessus

Saint-Chinian, le 31 juillet 1904

Pour [illegible] empêché

Le 1er adjoint délégué

[signature]

MAIRIE DE SAINT-CHINIAN (HÉRAULT)

23

Annexe n° 23

Les soussignés, Andrieu Marius, propriétaire et Conseiller Municipal, Maurel Michel, greffier de Paix et Esdras Tarbouriech, viticulteur, tous trois domiciliés à Pelimian, attestent et certifient qu'à la date du 22 Juin dernier ils ont procédé à la Mairie de St Chinian à la correction du Manifeste du comité exécutif de St Pons qui soutenait la candidature au Sénat de M. Rajimbaud et à la mise sous enveloppe de ce Manifeste et de deux bulletins de vote.

Ce Manifeste signé de M. Laissac, Président du Conseil Général, en qualité de Président du susdit comité exécutif de St Pons et de M. Donnadieu Conseiller d'arrondissement en sa qualité de secrétaire, ainsi que les deux bulletins de vote étaient destinés à Messieurs les Délégués Sénatoriaux; l'adresse de chacun d'eux était inscrite sur les enveloppes à ce destinée par Messieurs Bouttes Ernest, secrétaire adjoint à la Mairie de Pelimian, Joseph Nespoulous, ex-secrétaire de la Mairie de Roujan, René Treilles, candidat greffier et Jean Vailhan Secrétaire de la Mairie de Pelimian.

Ils attestent en outre qu'il n'a été fait aucune bande et qu'il n'a été expédié aucun pli sous bande contenant ou pouvant contenir un imprimé quelconque aux Délégués Sénatoriaux.

En foi de quoi ils ont délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

St Chinian le 29 Juillet 1904

M. Andrieu

Maurel

Tarbouriech

MAIRIE DE SAINT-CHINIAN (HÉRAULT)

Vu pour légalisation de signature de M. Andrieu, Maurel et Tarbouriech, ci-dessus

Pour 30 Juillet 1904

Le 1er adjoint délégué empêché

Pte Bénéra

22

Annexe N° 22

Je soussigné Donnadieu Emile Conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Chinian, certifie m'être rendu le 22 juin dernier à la Mairie de St Chinian pour y faire procéder et surveiller, en ma qualité de secrétaire du Comité exécutif de St Pons, patronnant la candidature au Sénat de M. Razimbaud, la mise sous enveloppe et l'expédition aux électeurs Sénatoriaux du Manifeste du Comité et de deux bulletins de vote au nom du Candidat.

Je certifie en outre que les exemplaires du Manifeste contenant une erreur typographique ont été corrigés à la main par Messieurs Maurel Michel Greffier de Paix à Chinian et Tailhan secrétaire de la Mairie de cette ville et mis ensuite sous enveloppe avec les bulletins de vote par Messieurs Andrieu Marius, Maurel Michel et Tarbouriech Esdras, pendant que, Messieurs Boutte Ernest, Vespoulous Joseph, Treilles René et Jean Tailhan, suscrivaient sur les enveloppes l'adresse des délégués sénatoriaux.

Je certifie enfin que, hormis ce travail effectué à la demande du Président de notre Comité, M. Laissac, il n'a été fait aucune autre expédition et, qu'il n'a été notamment envoyé aux électeurs sénatoriaux aucun pli ou imprimé sous bande. La liste des électeurs sénatoriaux nous avait été adressée par notre Président lui-même auquel elle a été retournée dès le lendemain.

En foi de quoi j'ai délivré la présente

21

Pièce n° 21

Capestang le 2 octobre 1904.

On m'apprend que dans une protestation adressée à Monsieur le Président du Sénat, contre l'élection de Monsieur Razimbaud, je suis accusé d'être l'auteur d'une chanson contre Monsieur Augé; c'est là une mauvaise et lourde plaisanterie et je proteste contre une pareille accusation.

Monsieur Augé est mon ami, au même titre que Monsieur Razimbaud fils et si, en maintes circonstances, il m'a plu de faire voter des parents ou amis, pour Monsieur Augé; je n'ai pas eu encore l'occasion de faire voter pour Monsieur Razimbaud.

Je suis, il est vrai, un modeste felibre, je chante quelquefois en languedocien, mais la prosodie française, ne m'est pas suffisamment connue pour que je me permette de composer des chansons Montmartroises:

Canti l'amour e lou terraire
Ounte lou sourel espelis,
Ount aben amits, sorres, fraires
Que Diùs per nostr'amo caùsis
. . . . . .
Canti lou vi, e las estellas . . . Canti!..

F. Ligot.

20

Conseil Général
de
L'HÉRAULT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dossier N° 2 – pièce N° 20

Montpellier, le 22 août 1894

Cabinet
du
Président.

Je soussigné Alexandre Laissac, Président du Conseil général de l'Hérault, atteste et certifie que, le dimanche 26 juin dernier à la suite de la réunion tenue au 1er étage du café de la Rotonde avant le 2e tour de scrutin, je me rendais avec M. Razimbaud à la Préfecture, vers les 2 heures du soir, lorsque nous nous sommes trouvés face à face avec M. Lonjon, sous-Préfet de Pagès-Thérèses, qui accompagnait plusieurs délégués sénatoriaux vers la Préfecture, que M. Lonjon en nous apercevant a eu tout d'abord une attitude très embarassée, mais que se ravisant il vint vers nous, nous présentant la main et disant à M. Razimbaud. « Ne croyez pas que je vous suis « hostile. Je fais tout ce que je

« puis pour vous. »

que M. Rozimbaud lui a répondu

« Je ne vous ai pas demandé « votre concours et je n'en ai pas « besoin. Vous devez d'ailleurs être « fidèle au pacte que vous avez « conclu avec M. Cagé à la « réunion de Gignac, mais ne « trouvez-vous pas qu'il fait bien « chaud à Montpellier et qu'il « vaudrait bien mieux respirer « l'air frais de Puget Thémiers. »

que sur ces derniers mots auxquels M. Lonjon n'a rien répondu nous avons quitté M. Lonjon et les personnes qu'il accompagnait.

En foi de quoi j'ai signé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Raissac

Vu pour la légalisation de la Signature de M. Laissac Apposée ci-dessus

MONTPELLIER, le 189

LE MAIRE,
POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

[signature]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTPELLIER

19 Dossier N° 2 vieux n° 19

Les Soussignés certifient pour rendre hommage à la vérité avoir entendu Mr Raz-imbaud, le jour du vol sénatorial, dire à Mr Longon, sous-préfet, qu'il faisait bien chaud à Montpellier et qu'il valait mieux être à Puget-Théniers. Nous certifions en outre, qu'il n'a été proféré aucune menace contre ce fonctionnaire

Lodève, le 30 juillet 1904

G. Montagne
conseiller d'arrondissement
du canton de Lodève
Vu pour la légalisation
de la signature ci-dessus
Le Maire
du Bosc
E. Guyagnes
30 juillet 1904

Aug. Carrière
Maire de Lacoste

Vu pour la légalisation
de la signature ci-dessus:
Lacoste le 30 juillet 1904.
Le conseiller délégué:
Justin Quirand

CEPT DE L'HÉRAULT ... MAIRIE DE

Election Sénatoriale de l'Hérault du
26 Juin 1904

2e Dossier des protestateurs -

Documents annexés au mémoire en réponse à ce
2e Dossier.

N° 19 à 28

10 pièces

St Cenerac le 6 Octobre 1904

ARRIVÉE
LE 19 OCT 1904

Monsieur le Président du Sénat

Des amis de Mr Angé s'en vont partout dans St Cenerac disant que l'élection Razimbaud sera annulée parce qu'il a été fait contre Mr Angé une chanson, que les Sénateurs n'admettent pas ces procédés de polémique et que, un sénateur qui jouit d'une très grande autorité, saura les flétrir du haut de la tribune.
Ils accusent le fils de Mr Razimbaud d'être l'auteur de cette chanson, parce qu'ils estiment que cette accusation rendra meilleure leur protestation.
Nous tenons à dire hautement que c'est par nous que Mr Angé à été chansonné à propos des des élections Sénatoriales:

nous revendiquons l'honneur de cette chanson et regrettons seulement qu'elle n'ait pas eu plus de portée, le ridicule de Mr Angé étant aujourd'hui connu de tout le monde.

Dans les fraudes électorales qui furent commises à Florensac à quatre reprises différentes et qui sont une honte pour notre Démocratie, les partisans de Mr Angé ne nous épargnèrent pas; ils essayèrent à plusieurs reprises de nous chansonner et de nous couvrir de ridicule, nous l'avons payé de la même monnaie, et c'est par nos soins que lors des dernières élections sénatoriales nous avons adressé aux délégués qui pouvaient nourrir une illusion sur le compte de Mr Angé la chanson incriminée.

Monsieur Angé organisateur des fraudes de Florensac a été chanté et il le sera encore. Ainsi son nom passera à la postérité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président les respectueux

Salutations d'un petit fils et fils de victimes du deux décembre qui a lui aussi eu les honneurs de la prison pour la défense du suffrage universel

Vieudonné
Bédin

PAUVRE JUSTIN !

(Air : VIENS POUPOULE)

1er Couplet

Un sam'di soir après l' turbin
Le brav nègre Justin,
Sentit dans l'épine dorsal'
Un mal sénatorial.
Il fit tout de suite appeler
L'docteur pour l'ausculter
L'homme de l'art ne fit qu'un bond
S'en vint chez l'moribond,
Qu'il trouva, l'œil hagard
Et lui dit alors sans fard :

Refrain

T'es maboule *(bis)* Justin,
Il te faut l'méd'cin
T'es malad' c'est certain.
Ah !
Car ta boule *(bis)* Justin,
A perdu tout son crin
Ton échec est certain.

2me Couplet

« La maladie me rend perplex'
« Surtout pour votre sex'
« Je vous conseil' pour vos affair'
« De changer vite d'air ;
« Croyez-moi donc, cré nom de nom,
« Lachez l'palais Bourbon ;
« Par le suffrage universel
« Seriez pas immortel ;
« Siegez au Luxembourg,
« Vous y vivrez de longs jours.

3me Couplet

Justin partit pour Montpellier
Voir les frères Tablier
Gariel lui dit : « Mon petit chien chien,
« Ferai marcher les miens,
« Bientôt, sûr'ment et sans épat
« Tu siègeras au Sénat ».
Aussitôt dit, aussitôt fait,
Dans un convent secret
Les maçons tous en cœur,
Acclament ce Joli Cœur.

4me Couplet

Le congrès ne veut rien savoir
Et veut pas d'ce rasoir,
Comm' Deschanel dit un matin
« Ça relève du médecin »,
Si c'est l'air qui trop le dérang'
Eh bien vit' qu'il en chang,
Mais si pour suivre un traitement
Faut un aut' parl'ment
Non, ma foi, l' Luxembourg
D'un' vil' d'eau n'est pas l' séjour

5me Couplet

Puisque l'air du palais Bourbon
Te fatigu' le poumon
Faut pas que t'ailles au Sénat
Tu n'en guérirais pas,
Le médecin qui t'soigne la vue
A dit qu' t'as la berlue
Et que tu prends pour des lampions
Les vessies de cochon.
Evite mon Justin
La veste du 26 Juin.

6me Couplet

Depuis que tu es député
On te compare au geai,
Tes électeurs t'as rebuté
Tu as trop pat...Augé,
Ta renommée s'est amoindrie
Tu n'es qu'un' vieill' toupie
Ton influence s'est perdue
T'as fait un' gros' bévue.
Ainsi donc, cher Justin,
Tu n'as qu'a prendre le train.

7me Couplet

Le vinage t'a décrié
Ton esprit s'est faussé,
Le terrain cède sous tes pieds
Te voilà enlisé ;
Tu n'as ni bon pied ni bon œil
Et tout bouffi d'orgueil,
Du Sénat tu meurs sur le seuil,
Crevé comme un écureuil
Blackboulé et sifflé
Retourne vite à Béziers.

Imprimerie LA BRAGUETTE, Florensac

PAUVRE JUSTIN !

(Air : VIENS POUPOULE)

1er Couplet

Un sam'di soir après l' turbin
Le brav nègre Justin,
Sentit dans l'épine dorsal'
Un mal sénatorial.
Il fit tout de suite appeler
L'docteur pour l'ausculter
L'homme de l'art ne fit qu'un bond
S'en vint chez l'moribond,
Qu'il trouva, l'œil hagard
Et lui dit alors sans fard :

Refrain

T'es mabouie *(bis)* Justin,
Il te faut l'méd'cin
T'es malad' c'est certain.
Ah !
Car ta boule *(bis)* Justin,
A perdu tout son crin
Ton échec est certain.

2me Couplet

« La maladie me rend perplex'
« Surtout pour votre sex'
« Je vous conseil' pour vos affair'
« De changer vite d'air ;
« Croyez-moi donc, cré nom de nom,
« Lachez l'palais Bourbon ;
« Par le suffrage universel
« Seriez pas immortel ;
« Siegez au Luxembourg,
« Vous y vivrez de longs jours.

3me Couplet

Justin partit pour Montpellier
Voir les frères Tablier
Gariel lui dit : « Mon petit chien chien,
« Ferai marcher les miens,
« Bientôt, sûr'ment et sans épat
« Tu siègeras au Sénat ».
Aussitôt dit, aussitôt fait,
Dans un convent secret
Les maçons tous en cœur,
Acclament ce Joli Cœur.

4me Couplet

Le congrès ne veut rien savoir
Et veut pas d'ce rasoir,
Comm' Deschanel dit un matin
« Ça relève du médecin »,
Si c'est l'air qui trop le dérang'
Eh bien vit' qu'il en chang,
Mais si pour suivre un traitement
Faut un aut' parl'ment
Non, ma foi, l' Luxembourg
D'un' vil' d'eau n'est pas l' séjour

5me Couplet

Puisque l'air du palais Bourbon
Te fatigu' le poumon
Faut pas que t'ailles au Sénat
Tu n'en guérirais pas,
Le médecin qui t'soigne la vue
A dit qu' t'as la berlue
Et que tu prends pour des lampions
Les vessies de cochon.
Evite mon Justin
La veste du 26 Juin.

6me Couplet

Depuis que tu es député
On te compare au geai,
Tes électeurs t'as rebuté
Tu as trop pat...Augé,
Ta renommée s'est amoindrie
Tu n'es qu'un' vieill' toupie
Ton influence s'est perdue
T'as fait un' gros' bévue.
Ainsi donc, cher Justin,
Tu n'as qu'a prendre le train.

7me Couplet

Le vinage t'a décrié
Ton esprit s'est faussé,
Le terrain cède sous tes pieds
Te voilà enlisé ;
Tu n'as ni bon pied ni bon œil
Et tout bouffi d'orgueil,
Du Sénat tu meurs sur le seuil,
Crevé comme un écureuil
Blackboulé et sifflé
Retourne vite à Béziers.

Imprimerie LA BRAGUETTE, Florensac

PAUVRE JUSTIN !

(Air : VIENS POUPOULE)

1er Couplet

Un sam'di soir après l' turbin
Le brav nègre Justin,
Sentit dans l'épine dorsal'
Un mal sénatorial.
Il fit tout de suite appeler
L'docteur pour l'ausculter
L'homme de l'art ne fit qu'un bond
S'en vint chez l'moribond,
Qu'il trouva, l'œil hagard
Et lui dit alors sans fard :

Refrain

T'es maboule *(bis)* Justin,
Il te faut l'méd'cin
T'es malad' c'est certain.
Ah !
Car ta boule *(bis)* Justin,
A perdu tout son crin
Ton échec est certain.

2me Couplet

« La maladie me rend perplex'
« Surtout pour votre sex'
« Je vous conseil' pour vos affair'
« De changer vite d'air ;
« Croyez-moi donc, cré nom de nom,
« Lachez l'palais Bourbon ;
« Par le suffrage universel
« Seriez pas immortel ;
« Siegez au Luxembourg,
« Vous y vivrez de longs jours.

3me Couplet

Justin partit pour Montpellier
Voir les frères Tablier
Gariel lui dit : « Mon petit chien chien,
« Ferai marcher les miens,
« Bientôt, sûr'ment et sans épat
« Tu siègeras au Sénat ».
Aussitôt dit, aussitôt fait,
Dans un convent secret
Les maçons tous en cœur,
Acclament ce Joli Cœur.

4me Couplet

Le congrès ne veut rien savoir
Et veut pas d'ce rasoir,
Comm' Deschanel dit un matin
« Ça relève du médecin »,
Si c'est l'air qui trop le dérang'
Eh bien vit' qu'il en chang,
Mais si pour suivre un traitement
Faut un aut' parl'ment
Non, ma foi, l' Luxembourg
D'un' vil' d'eau n'est pas l' séjour

5me Couplet

Puisque l'air du palais Bourbon
Te fatigu' le poumon
Faut pas que t'ailles au Sénat
Tu n'en guérirais pas,
Le médecin qui t'soigne la vue
A dit qu' t'as la berlue
Et que tu prends pour des lampions
Les vessies de cochon.
Evite mon Justin
La veste du 26 Juin.

6me Couplet

Depuis que tu es député
On te compare au geai,
Tes électeurs t'as rebuté
Tu as trop pat...Augé,
Ta renommée s'est amoindrie
Tu n'es qu'un' vieill' toupie
Ton influence s'est perdue
T'as fait un' gros' bévue.
Ainsi donc, cher Justin,
Tu n'as qu'a prendre le train.

7me Couplet

Le vinage t'a décrié
Ton esprit s'est faussé,
Le terrain cède sous tes pieds
Te voilà enlisé ;
Tu n'as ni bon pied ni bon œil
Et tout bouffi d'orgueil,
Du Sénat tu meurs sur le seuil,
Crevé comme un écureuil
Blackboulé et sifflé
Retourne vite à Béziers.

Imprimerie LA BRAGUETTE, Florensac

PAUVRE JUSTIN !

(Air : VIENS POUPOULE)

1er Couplet

Un sam'di soir après l' turbin
Le brav nègre Justin,
Sentit dans l'épine dorsal'
Un mal sénatorial.
Il fit tout de suite appeler
L'docteur pour l'ausculter
L'homme de l'art ne fit qu'un bond
S'en vint chez l'moribond,
Qu'il trouva, l'œil hagard
Et lui dit alors sans fard :

Refrain

T'es maboule *(bis)* Justin,
Il te faut l'méd'cin
T'es malad' c'est certain.
Ah !
Car ta boule *(bis)* Justin,
A perdu tout son crin
Ton échec est certain.

2me Couplet

« La maladie me rend perplex'
« Surtout pour votre sex'
« Je vous conseil' pour vos affair'
« De changer vite d'air ;
« Croyez-moi donc, cré nom de nom,
« Lachez l'palais Bourbon ;
« Par le suffrage universel
« Seriez pas immortel ;
« Siegez au Luxembourg,
« Vous y vivrez de longs jours.

3me Couplet

Justin partit pour Montpellier
Voir les frères Tablier
Gariel lui dit : « Mon petit chien chien,
« Ferai marcher les miens,
« Bientôt, sûr'ment et sans épat
« Tu siègeras au Sénat ».
Aussitôt dit, aussitôt fait,
Dans un convent secret
Les maçons tous en cœur,
Acclament ce Joli Cœur.

4me Couplet

Le congrès ne veut rien savoir
Et veut pas d'ce rasoir,
Comm' Deschanel dit un matin
« Ça relève du médecin »,
Si c'est l'air qui trop le dérang'
Eh bien vit' qu'il en chang,
Mais si pour suivre un traitement
Faut un aut' parl'ment
Non, ma foi, l' Luxembourg
D'un' vil' d'eau n'est pas l' séjour

5me Couplet

Puisque l'air du palais Bourbon
Te fatigu' le poumon
Faut pas que t'ailles au Sénat
Tu n'en guérirais pas,
Le médecin qui t'soigne la vue
A dit qu' t'as la berlue
Et que tu prends pour des lampions
Les vessies de cochon.
Evite mon Justin
La veste du 26 Juin.

6me Couplet

Depuis que tu es député
On te compare au geai,
Tes électeurs t'as rebuté
Tu as trop pat...Augé,
Ta renommée s'est amoindrie
Tu n'es qu'un' vieill' toupie
Ton influence s'est perdue
T'as fait un' gros' bévue.
Ainsi donc, cher Justin,
Tu n'as qu'a prendre le train.

7me Couplet

Le vinage t'a décrié
Ton esprit s'est faussé,
Le terrain cède sous tes pieds
Te voilà enlisé ;
Tu n'as ni bon pied ni bon œil
Et tout bouffi d'orgueil,
Du Sénat tu meurs sur le seuil,
Crevé comme un écureuil
Blackboulé et sifflé
Retourne vite à Béziers.

Imprimerie LA BRAGUETTE, Florensac

PAUVRE JUSTIN !

(Air : VIENS POUPOULE)

1er Couplet

Un sam'di soir après l' turbin
Le brav nègre Justin,
Sentit dans l'épine dorsal'
Un mal sénatorial.
Il fit tout de suite appeler
L'docteur pour l'ausculter
L'homme de l'art ne fit qu'un bond
S'en vint chez l'moribond,
Qu'il trouva, l'œil hagard
Et lui dit alors sans fard :

Refrain

T'es maboule *(bis)* Justin,
Il te faut l'méd'cin
T'es malad' c'est certain.
Ah !
Car ta boule *(bis)* Justin,
A perdu tout son crin
Ton échec est certain.

2me Couplet

« La maladie me rend perplex'
« Surtout pour votre sex'
« Je vous conseil' pour vos affair'
« De changer vite d'air ;
« Croyez-moi donc, cré nom de nom,
« Lachez l'palais Bourbon ;
« Par le suffrage universel
« Seriez pas immortel ;
« Siegez au Luxembourg,
« Vous y vivrez de longs jours.

3me Couplet

Justin partit pour Montpellier
Voir les frères Tablier
Gariel lui dit : « Mon petit chien chien,
« Ferai marcher les miens,
« Bientôt, sûr'ment et sans épat
« Tu siègeras au Sénat ».
Aussitôt dit, aussitôt fait,
Dans un convent secret
Les maçons tous en cœur,
Acclament ce Joli Cœur.

4me Couplet

Le congrès ne veut rien savoir
Et veut pas d'ce rasoir,
Comm' Deschanel dit un matin
« Ça relève du médecin »,
Si c'est l'air qui trop le dérang'
Eh bien vit' qu'il en chang,
Mais si pour suivre un traitement
Faut un aut' parl'ment
Non, ma foi, l' Luxembourg
D'un' vil' d'eau n'est pas l' séjour

5me Couplet

Puisque l'air du palais Bourbon
Te fatigu' le poumon
Faut pas que t'ailles au Sénat
Tu n'en guérirais pas,
Le médecin qui t'soigne la vue
A dit qu' t'as la berlue
Et que tu prends pour des lampions
Les vessies de cochon.
Evite mon Justin
La veste du 26 Juin.

6me Couplet

Depuis que tu es député
On te compare au geai,
Tes électeurs t'as rebuté
Tu as trop pat...Augé,
Ta renommée s'est amoindrie
Tu n'es qu'un' vieill' toupie
Ton influence s'est perdue
T'as fait un' gros' bévue.
Ainsi donc, cher Justin,
Tu n'as qu'a prendre le train.

7me Couplet

Le vinage t'a décrié
Ton esprit s'est faussé,
Le terrain cède sous tes pieds
Te voilà enlisé ;
Tu n'as ni bon pied ni bon œil
Et tout bouffi d'orgueil,
Du Sénat tu meurs sur le seuil,
Crevé comme un écureuil
Blackboulé et sifflé
Retourne vite à Béziers.

Imprimerie LA BRAGUETTE, Florensac

Élection sénatoriale du 26 juin 1904

Documents annexés au dossier n° 1 du mémoire en réponse à la protestation contre cette élection

N° 1 à 18

18 pièces

1

Je soussigné Carrière Maire de Paulhan Hérault certifie que le deux avril jour des opérations du Conseil de revision à Clermont l'Hérault, avoir rencontré Monsieur le Sous-Préfet de Lodève à la gare de Paulhan. Je me rappelle que nous nous sommes assis à une table du jardin de la gare en attendant l'arrivée du train de Montpellier, à ce moment on nous a annoncé la mort du Sénateur Galtier, toutes les personnes présentes M. Pelisse était du nombre ont exprimés des regrets, mais il n'a été nullement question ni à ce moment ni un autre jour de sa succession, et j'affirme que M. le Sous-Préfet n'a jamais prôné à ma présence aucune candidature sénatoriale.

Paulhan le 20 Août 1904

Carrière

Maire de Paulhan

Vu pour la légalisation ci-dessus

Le Conseiller Délégué

Vergnes

2/

DÉPARTEMENT
DE L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT
de
LODÈVE

Canton de Gignac

COMMUNE
DE
PLAISSAN

Plaissan, le 5 Avril 1904

Monsieur le Sous-Préfet

La Mort de notre regretté sénateur permet déjà des combinaisons de se faire. Je suis heureux de vous signaler que de concert avec nombre de nos amis politiques nous aurions la ferme intention d'offrir ce poste qui est un peu notre. à M. Vidal notre Conseiller gal. M. Vidal aura l'unanimité dans l'arrondissement

de Ladère, et aura sûrement
un grand nombre de voix
dans l'arrondissement de
Montpellier d'où il est originaire
et très avantageusement
connu.

Je suis persuadé Mr le
Sous-Préfet qui en cette
circonstance votre haute
influence ne nous fera pas
défaut.

Agréez monsieur le Sous-Préfet
l'assurance de mon entier
dévouement

H. Camin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE

DE

LODÈVE

CABINET DU MAIRE

5 bis

Je soussigné, Raichon Joseph, maire de Lodève, proteste contre l'allégation contenue dans la protestation adressée au Sénat contre l'élection de Mr Razimbaud et concernant la pression qui aurait exercée sur moi par Mr Arcangel président du Tribunal Civil de Lodève.

J'entretiens avec Mr Arcangel des relations de Palais et aussi les meilleures relations d'amitié.

Je suis allé à plusieurs reprises dans le Cabinet du Président pour les affaires qui m'étaient confiées, et ne m'y suis jamais rencontré avec Mr Tasta sous Préfet de Lodève.

Je déclare formellement que Mr Arcangel ne m'a jamais demandé ~~sur~~ ni adhésion ni concours au profit de Mr Razimbaud ou

Tout autre candidat

Je suis d'ailleurs assez indépendant pour ne subir aucune influence.

J'ai d'ailleurs signé un appel de discipline au 2ème tour dont Mr Augé devait bénéficier.

Raithac

Ancien de Lodève

Lodève le 4 Septembre 1904

Vu pour légalisation de la signature de M. J. Raithac apposée ci-dessus.

à Lodève, le 3 7bre 1904

Pour le Maire,

L'adjoint délégué,

A. Dieruy

LODEVA A LUDOVICO OCTAVO

VILLE DE LODÈVE (Hérault)

6

Je soussigné Jules Guicysse maire du Pouget, délégué à la dernière élection sénatoriale déclare et certifie n'avoir eu à subir, au sujet de son vote, aucune tentative de pression, soit qu'elle émane de la Préfecture, de la sous-Préfecture ou d'ailleurs et déclare en outre n'avoir su qu'aucune pression de ce genre ait pu être exercée sur les délégués de sa commune

au Pouget le 4 Août 1904 —

J. Guicysse

Vu pour légalisation de la signature de Mr Guicysse apposée ci-contre.
au Pouget le 10 Août 1904
Pour le maire empêché
Le Conseiller municipal
[signature]

MAIRIE DU POUGET (HÉRAULT)

N° 7 bis

Je soussigné maire de la Commune de Lavalette déclare avoir agi librement dans le choix du candidat sénatorial et n'avoir été à aucun moment l'objet de sollicitations de la part du Sous-Préfet de Lodève ou de tout autre fonctionnaire

Lavalette le 9 Août 1904

Le Maire

[signature]

Ou pour légalisation de la signature de M. Durand Maire, le 9 août 1904,

L'adjoint

Ansel Abel

4

Je soussigné, Hector Maurin, Maire de Brignac, Conseiller Général du Canton du Caylar, déclare n'avoir été l'objet d'aucune sollicitation, ni d'aucune pression, au sujet de l'élection Sénatoriale, de la part du Sous-Préfet, ni du Président du Tribunal, ou de tout autre fonctionnaire.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration -

A Clermont le 8 Août 1906.

H Maurin

Vu pour la légalisation de la signature
de M Hector Maurin apposée ci-dessus
Clermont-l'Hérault, le 8 Août 1904
Le Maire,

MAIRIE DE CLERMONT L'HERAULT

5

Le soussigné Raichac Joseph avocat, maire de Lodève, déclare et certifie qu'aucune pression n'a été exercée sur lui dans l'élection sénatoriale de l'Hérault du 26 Juin par le président Arcangel, qu'il n'a entretenu avec lui que des rapports d'amitié, en dehors des relations inévitables du palais, il déclare en outre d'une façon formelle, qu'il n'existe aucun fait, de nature à justifier des accusations imprécises, à moins qu'il ne soit faux ou dénaturé.

Lodève le 17 Août 1904

J. Raichac

Vu pour légalisation de la signature de M. Railhac apposée ci-dessus, à Lodève, le 19 août 1904

Le Maire,

Pour le Maire,

L'adjoint délégué,

A. Dieu

VILLE DE LODÈVE (Hérault)

8

République Française

DEPARTEMENT
DE L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT
DE LODÈVE

MAIRIE
d'ASPIRAN

Aspiran, le 5 Septembre 1904

Objet: Je soussigné Montagné Emile maire d'Aspiran délégué sénatorial pour les élections du 26 Juin, certifie avoir été partisan dès la première heure d'une candidature pour l'arrondissement de Lodève ou à défaut de celui de St Pons, par la raison que ces deux arrondissements n'étaient point représentés au Sénat. Je n'ai eu à subir aucune influence pas plus celle du Sous-Préfet de Lodève que celle du Président du tribunal civil de la même ville, mon indépendance est d'ailleurs suffisamment connue.

Je déclare en outre que si la maladie ne m'avait retenu au lit le jour du vote, j'aurais voté au premier tour pour Barberats et me serais ensuite ralié à la candidature Razembaud.

Emontagne

~~[illegible]~~

Vu pour la légalisation de la signature apposée ci dessus

Aspiran le 5 Septembre 1908

L'adjoint

Clément Batges

[illegible] RAULT

Nous soussignés délégués sénatoriaux de la Commune d'Aspiran, certifions n'avoir jamais vu Monsieur le Sous-Préfet de Lodève ni Monsieur le Président civil et avoir voté en toute indépendance.

Aspiran le 5 Septembre 1904

Calas Célestin

Satger Léon

Jaugla Jules

Vu pour la légalisation des signatures apposées ci-dessus

Aspiran le 5 Septembre 1904

Le Maire

[illegible]

10

République Française

DEPARTEMENT
de
L'HÉRAULT

Arrondissement
DE LODÈVE

MAIRIE
de
St-Félix-de-Lodez

St-Félix, le 7 7bre 1902

Objet:

Je soussigné Bourguet Marius maire de St Félix de Lodez, délégué sénatorial, déclare avoir été partisant de la candidature Raimbaud, mais je me suis rallié à la candidature locale celle de M. Barbrat parceque j'estimais que l'arrondissement de Lodève et de St Pons avaient droit à un sénateur. Ce qui a dicté ma conduite ce sont les intérêts régionaux. Aussi au second tour j'ai

soutenu la candidature Rozimbaud.

Je n'ai été sollicité ni par le Sous-Préfet de Lodève ni par le Président du Tribunal civil.

En foi de quoi j'ai délivré la présente attestation

Bonnejoi...

Vu pour légalisation de la signature apposée ci-dessus

St Félix-de-Lodez le 7 septembre 1904

L'adjoint

L. Billoz

MAIRIE DE SAINT-FELIX-DE-LODEZ (HERAULT)

DÉPARTEMENT
DE
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT
DE LODEVE

COMMUNE
DE PAULHAN

95

11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paulhan, le 3 Septembre 1904

Je proteste contre les allégations contenues dans la protestation concernant les élections sénatoriales visant une démarche de la part du Sous-Préfet de Lodève à la date du 8 Mai 1904 tendant à obtenir mon adhésion en faveur de Monsieur Razimbaud, comme je l'ai déjà affirmé dans une déclaration antérieure, M. le Sous Préfet de Lodève ne m'a jamais demandé pas plus le 8 Mai que jours suivants ni mon adhésion ni mon concours en faveur de M. Razimbaud

J'ai souvent l'occasion de voir M. le Sous-Préfet parce que Paulhan est la gare de bifurcation de Montpellier à Lodève

Le Maire

Vu pour légalisation
de la signature de M. le Maire
Paulhan le 3 Septembre 1904
Le Conseiller délégué
Vergnes

MAIRIE DE PAULHAN (HÉRAULT)

13

HOTEL DE VILLE
de
CLERMONT

CABINET
DU MAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Clermont-l'Hérault, le 8 Septembre 1904

Je soussigné B. Guiraudon
Maire de Clermont, ancien
Conseiller Général de l'Hérault,
et Docteur en droit, certifie
n'avoir jamais assisté à une
conférence donnée à Montpellier,
au Café de la Rotonde, le 4 pt Juin
dernier à laquelle auraient pris
part Messieurs Razimbaud, Mistral
et Crozals Conseillers Généraux,
Archangel Président et Costa Vice-Président
traitant des élections sénatoriales.
Je proteste contre une pareille
affirmation et me fais un devoir
de délivrer la présente attestation.

B. Guiraudon

Vu pour la légalisation de la signature
de M. B. Guiraudon apposée ci-dessus
Clermont-l'Hérault, le 8 7bre 1904
Le Maire, L'Adjoint délégué

MAIRIE DE CLERMONT L'HERAULT

12

Conseil Général
de
L'HÉRAULT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 11 Octobre 1904

Nous soussignés, Mistral et Crozals, conseillers généraux de l'Hérault, certifions n'avoir assisté le 7 Juin dernier à aucune conférence à Montpellier, à laquelle auraient pris part M. Razimbaud, candidat au sénat, notre collègue M. Genaudon, conseiller général de Clermont, M. Arcaugal, Président du Tribunal civil de Lodève et M. Casta, sous préfet de Lodève.

La vérité est que le 1 Juin et nous le 7 Juin nous nous trouvions assis sur la terrasse du Café de la Rotonde, lorsque M. Razimbaud et M. Loissac, Président du conseil général de l'Hérault, venant de la Préfecture, vinrent vers nous pour nous serrer la main. Nous avons causé environ dix minutes et ces messieurs nous ont quittés, M. Loissac nous

déclarant qu'il allait accompagner à la gare M. Razimbaud, partant pour Paris.

Nous déclarons en outre que ni le 1 Juin, ni le 7 Juin nous n'avons vu à Montpellier ni M. Casta, ni M. Arcangel et n'avons pu en conséquence avoir aucune conversation avec eux.

Nous ajoutons qu'il est à notre connaissance que M. Razimbaud qui était de passage à Montpellier le 1 Juin venant directement d'Amélie les Bains n'a plus reparu dans le département jusques au 25 Juin

En foi de quoi nous avons signé la présente attestation

C. Crozalob

Conseiller général

Vu pour la légalisation d Signature

Apposée ci-dessus

MONTPELLIER, le 189

LE MAIRE,

POUR LE MAIRE

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTPELLIER

CONSEIL GÉNÉRAL
de
L'HÉRAULT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 22 Août 1894

Cabinet
du
Président

Je soussigné Alexandre Laissac, Président du Conseil général de l'Hérault, déclare et certifie les faits ci-après :

Ayant reçu le 31 Mai dernier une lettre de M. Razimbaud, Député, m'annonçant son arrivée à Montpellier, retour d'Amélie-les-Bains pour le lendemain 1er Juin et me priant de vouloir bien me tenir à sa disposition pour aller ensemble à la Préfecture pour nous occuper d'affaires concernant notre arrondissement, m'étant rendu à la gare attendre M. Razimbaud à dix heures et demie du matin nous fûmes déjeuner ensemble et à 2 heures de l'après midi nous nous rendîmes à la Préfecture d'où nous ne sortîmes que vers les 6 heures 1/2 du soir.

arrivés en face du café de la

Rotonde nous aperçûmes assis à une table nos amis et collègues MM. Mystral et Crozals, conseillers généraux, auxquels nous allâmes serrer la main et avec lesquels nous causâmes quelques instants seulement pour revenir ensuite à la gare où j'allais accompagner M. Rajimbaud qui prenait l'express pour Paris d'où il n'est revenu dans le département que le 25 juin, veille de l'élection sénatoriale.

En foi de quoi j'ai signé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Raisonnet

Vu pour la légalisation d Signature

Apposée ci-dessus

MONTPELLIER, le 189

LE MAIRE,

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

H. Lavagne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTPELLIER

CONSEIL GÉNÉRAL
de
L'HÉRAULT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 12 Août 1894

Cabinet
du
Président

Je soussigné Alexandre Laissac, Président du Conseil général de l'Hérault, atteste et certifie que dans une conversation que j'ai eue avec M. le Préfet de l'Hérault au sujet de l'élection sénatoriale et des suspicions élevées par MM. Augé et Salès à l'encontre de M. Costo, sous-Préfet de Lodève, celui-ci me dit que dans cette élection tous les fonctionnaires avaient été mis en suspicion les uns après les autres et que lui-même n'avait pas été épargné ; que c'était ainsi qu'alors que M. Salès eut posé sa candidature M. Augé lui écrivit une lettre comminatoire lui reprochant de faire de la pression officielle au profit de M. Salès ; que lorsque M. Augé posa plus tard sa candidature

M. Salis lui écrivit une lettre, encore plus menaçante, lui reprochant de faire de la candidature officielle au profit de M. Augé, que ce n'était donc pas étonnant que la candidature Rozembaud ayant été posée MM. Augé et Salis se soient cenis pour accuser divers fonctionnaires et plus particulièrement le Sous-Préfet de Lodève de faire de la candidature officielle en faveur de M. Rozembaud, qu'il En foi de quoi j'avait fait une enquête sur ce point et que de cette enquête il était résulté pour lui la certitude que le Sous-Préfet de Lodève avait eu en toutes circonstances une attitude très correcte, qu'il n'avait rien à lui reprocher et qu'il l'avait nettement déclaré à M. le Président du Conseil.

En foi de quoi j'ai signé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Raisset

Vu pour la légalisation d Signature
Apposée ci-dessus

MONTPELLIER, le 189

LE MAIRE,

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTPELLIER

CONSEIL GÉNÉRAL
de
L'HÉRAULT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 12 Août 1894

N° 16

Cabinet
du
Président

Je soussigné Alexandre Laissac Président du Conseil général de l'Hérault, atteste et certifie que le vendredi 24 Juin dernier étant allé voir M. le Préfet de l'Hérault pour lui faire connaître les manœuvres déloyales pratiquées par les adversaires de la candidature Rozimbaud à la suite de l'absence de M. le Sous-Préfet de Lodève qui venait de quitter le département, manœuvres qui paraissaient de plus grand préjudice à cette candidature, M. le Préfet de l'Hérault m'a nettement déclaré qu'aucune mesure n'avait été prise contre M. Castel, qu'il était faux que celui-ci eut été invité, au nom de M. le Président du Conseil, de quitter le département et que la vérité

était qu'en présence des injustes attaques dont M. Costa était l'objet et de la polémique qui s'en suivait, il avait cru devoir pour mettre fin à ces attaques appeler dans son Cabinet M. Costa le mardi 21 juin et le prier de quitter volontairement le département jusqu'après l'élections sénatoriales, mais que le départ de M. Costa, loin de faire cesser les attaques dont il était l'objet, ayant provoqué des attaques plus violentes encore et que le départ de M. Costa ayant été considéré comme une mesure disciplinaire prise contre ses frères il avait le jour même télégraphié à M. Costa de rentrer à Lodève

En foi de quoi j'ai signé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre
Apposée ci-dessus
L. /

MONTPELLIER, le 189

LE MAIRE,

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTPELLIER

N° 17

N° 17

Lodève le 5 juillet 1904

Monsieur le Sénateur

Je déclare, qu'à ma connaissance, Monsieur le Sous-Préfet de Lodève n'a fait aucune pression ni aucune propagande aux élections sénatoriales.

En ma qualité de conseiller d'arrondissement du canton de Lodève j'ai pensé que j'étais qualifié pour faire cette déclaration.

Veuillez agréer Monsieur le Sénateur l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Barbeval

Conseiller d'arrondissement

Monsieur Rozimbaud
Sénateur

PAUVRE JUSTIN !

(Air : VIENS POUPOULE)

1er Couplet

Un sam'di soir après l' turbin
Le brav nègre Justin,
Sentit dans l'épine dorsal'
Un mal sénatorial.
Il fit tout de suite appeler
L'docteur pour l'ausculter
L'homme de l'art ne fit qu'un bond
S'en vint chez l'moribond,
Qu'il trouva, l'œil hagard
Et lui dit alors sans fard :

Refrain

T'es maboule *(bis)* Justin,
Il te faut l'méd'cin
T'es malad' c'est certain.
Ah !
Car ta boule *(bis)* Justin,
A perdu tout son crin
Ton échec est certain.

2me Couplet

« La maladie me rend perplex'
« Surtout pour votre sex'
« Je vous conseil' pour vos affair'
« De changer vite d'air ;
« Croyez-moi donc, cré nom de nom,
« Lachez l'palais Bourbon ;
« Par le suffrage universel
« Seriez pas immortel ;
« Siegez au Luxembourg,
« Vous y vivrez de longs jours.

3me Couplet

Justin partit pour Montpellier
Voir les frères Tablier
Gariel lui dit : « Mon petit chien chien,
« Ferai marcher les miens,
« Bientôt, sûr'ment et sans épat
« Tu siègeras au Sénat ».
Aussitôt dit, aussitôt fait,
Dans un convent secret
Les maçons tous en cœur,
Acclament ce Joli Cœur.

4me Couplet

Le congrès ne veut rien savoir
Et veut pas d'ce rasoir,
Comm' Deschanel dit un matin
« Ça relève du médecin »,
Si c'est l'air qui trop le dérang'
Eh bien vit' qu'il en chang,
Mais si pour suivre un traitement
Faut un aut' parl'ment
Non, ma foi, l' Luxembourg
D'un' vil' d'eau n'est pas l' séjour

5me Couplet

Puisque l'air du palais Bourbon
Te fatigu' le poumon
Faut pas que t'ailles au Sénat
Tu n'en guérirais pas,
Le médecin qui t'soigne la vue
A dit qu' t'as la berlue
Et que tu prends pour des lampions
Les vessies de cochon.
Evite mon Justin
La veste du 26 Juin.

6me Couplet

Depuis que tu es député
On te compare au geai,
Tes électeurs t'as rebuté
Tu as trop pat...Augé,
Ta renommée s'est amoindrie
Tu n'es qu'un' vieill' toupie
Ton influence s'est perdue
T'as fait un' gros' bévue.
Ainsi donc, cher Justin,
Tu n'as qu'a prendre le train.

7me Couplet

Le vinage t'a décrié
Ton esprit s'est faussé,
Le terrain cède sous tes pieds
Te voilà enlisé ;
Tu n'as ni bon pied ni bon œil
Et tout bouffi d'orgueil,
Du Sénat tu meurs sur le seuil,
Crevé comme un écureuil
Blackboulé et sifflé
Retourne vite à Béziers.

Imprimerie LA BRAGUETTE, Florensac

annexe N° 27

Mr Azéma
délégué territorial
St Chinian

St Pons

PAUVRE JUSTIN !

(Air : VIENS POUPOULE)

1er Couplet

Un sam'di soir après l' turbin
Le brav nègre Justin,
Sentit dans l'épine dorsal'
Un mal sénatorial.
Il fit tout de suite appeler
L'docteur pour l'ausculter
L'homme de l'art ne fit qu'un bond
S'en vint chez l'moribond,
Qu'il trouva, l'œil hagard
Et lui dit alors sans fard :

Refrain

T'es maboulé *(bis)* Justin,
Il te faut l'méd'cin
T'es malad' c'est certain.
Ah !
Car ta boule *(bis)* Justin,
A perdu tout son crin
Ton échec est certain.

2me Couplet

« La maladie me rend perplex'
« Surtout pour votre sex'
« Je vous conseil' pour vos affair'
« De changer vite d'air ;
« Croyez-moi donc, cré nom de nom,
« Lachez l'palais Bourbon ;
« Par le suffrage universel
« Seriez pas immortel ;
« Siègez au Luxembourg,
« Vous y vivrez de longs jours.

3me Couplet

Justin partit pour Montpellier
Voir les frères Tablier
Gariel lui dit : « Mon petit chien chien,
« Ferai marcher les miens,
« Bientôt, sûr'ment et sans épat
« Tu siègeras au Sénat ».
Aussitôt dit, aussitôt fait,
Dans un convent secret
Les maçons tous en cœur,
Acclament ce Joli Cœur.

4me Couplet

Le congrès ne veut rien savoir
Et veut pas d'ce rasoir,
Comm' Deschanel dit un matin
« Ça relève du médecin »,
Si c'est l'air qui trop le dérang'
Eh bien vit' qu'il en chang,
Mais si pour suivre un traitement
Faut un aut' parl'ment
Non, ma foi, l' Luxembourg
D'un' vil' d'eau n'est pas l' séjour

5me Couplet

Puisque l'air du palais Bourbon
Te fatigu' le poumon
Faut pas que t'ailles au Sénat
Tu n'en guérirais pas,
Le médecin qui t'soigne la vue
A dit qu' t'as la berlue
Et que tu prends pour des lampions
Les vessies de cochon.
Evite mon Justin
La veste du 26 Juin.

6me Couplet

Depuis que tu es député
On te compare au geai,
Tes électeurs t'as rebuté
Tu as trop pat...Augé,
Ta renommée s'est amoindrie
Tu n'es qu'un' vieill' toupie
Ton influence s'est perdue
T'as fait un' gros' bévue.
Ainsi donc, cher Justin,
Tu n'as qu'a prendre le train.

7me Couplet

Le vinage t'a décrié
Ton esprit s'est faussé,
Le terrain cède sous tes pieds
Te voilà enlisé ;
Tu n'as ni bon pied ni bon œil
Et tout bouffi d'orgueil,
Du Sénat tu meurs sur le seuil,
Crevé comme un écureuil
Blackboulé et sifflé
Retourne vite à Béziers.

Imprimerie LA BRAGUETTE, Florensac

3.

Les soussignés déclarent avoir été les promoteurs de la candidature de M. Rajsimbaud dans l'arrondissement de Sodène et n'avoir subi aucune influence ni aucune pression de la part du Sous-Préfet et du Président du Tribunal Civil. - Et si notre choix s'est porté sur M. Rajsimbaud c'est parceque nous le savons capable de défendre nos intérêts politiques et économiques.

Sodène le 2 Juillet 1914

Ont signé : Noël Portefaix, maire de Soubès, Conseiller Général du Canton de Sodène ; G. Montagne Conseiller d'arrondissement du Canton de Sodène ; Sugagne maire du Bosc ; Rémésy Président du Conseil d'Arrondissement ; P. Hérail conseiller d'arrondissement du canton de Vignac ; Aug. Carrière maire de Lacoste ; B. Guirandou maire de Clermont, ancien Conseiller général ; Benezech maire de Saint Bauzille-de-la-Sylve. Carrière Maire de Paulhan. Elie Valette, conseiller d'arrondissement du canton de Clermont. [illegible]

Toutes ces signatures sont légalisées.

Voir l'enveloppe (annexe N° 3)

Monsieur

Le Président du Sénat

Palais du Luxembourg

Paris (Seine)

Élection Sénatoriale de l'Hérault du
26 juin 1904

Note sur le 2e Dossier des protestataires.

HÉRAULT

ELECTION SENATORIALE

Congrès des délégués sénatoriaux du canton de Gignac

Le compte rendu du congrès des électeurs sénatoriaux du canton de Gignac, publié par *l'Indépendant de Lodève* et *le Petit Méridional*, est incomplet ; dans l'intérêt de la vérité, nous donnons les notes suivantes, émanant d'un délégué sénatorial :

« Avant qu'il ne soit procédé au vote de l'ordre du jour proposé par M. Vidal, conseiller général, M. Louis Lonjon (dont la « candidature locale » pourrait, le cas échéant, devenir « candidature d'entente républicaine »), fait observer que l'ordre du jour présenté par M. Vidal en faveur de la candidature de M. Augé est en contradiction formelle avec la décision du congrès de Lodève de « se rallier aux candidatures locales ».

Si les délégués présents voulaient la voter malgré ce, ils ne pourraient le faire, à son avis, qu'autant qu'en compensation M. Augé promettrait, de son côté, d'intervenir auprès de ses amis, délégués sénatoriaux de l'arrondissement de Béziers, pour leur faire prendre l'engagement de restituer à l'arrondissement de Lodève, lors de la prochaine vacance au Sénat, le siège qui serait ainsi attribué en trop à l'arrondissement de Béziers.

C'est là, non seulement l'intérêt de l'arrondissement de Lodève, mais encore celui des délégués présents, car c'est la seule raison qu'ils pourraient invoquer pour expliquer leur vote de ce jour en faveur de M. Augé. Le corps électoral ne comprendrait pas, en effet, que le congrès de Lodève ayant décidé « les candidatures locales », ils sacrifient ainsi, dans le présent, les intérêts de l'arrondissement de Lodève, à moins qu'ils ne puissent prétendre que s'ils privent pendant quinze mois cet arrondissement du sénateur qui lui avait été attribué jusqu'en 1906, c'est parce qu'ils ont l'assurance que le siège au Sénat sera rendu à l'arrondissement de Lodève, pendant neuf ans, si possible, à dater de 1906.

M. Louis Lonjon déclare que si M. Augé prenait l'engagement d'obtenir de ses amis de Béziers leur adhésion et l'apport de leurs suffrages ultérieurs à cette combinaison qui sauvegarderait pour l'avenir les intérêts de l'arrondissement de Lodève, il serait tout disposé, dans un but de conciliation et d'entente entre ces deux arrondissements, à ne pas laisser affirmer sa candidature.

M. Augé répond que la combinaison proposée par M. Louis Lonjon serait, en effet, de nature à accentuer le courant de sympathie qui porte l'un vers l'autre les arrondissements de Béziers et de Lodève. L'on ne peut douter de son profond désir de provoquer et de maintenir une entente entre ces deux arrondissements et ses dispositions personnelles seront d'autant plus acquises aux vues exposées par M. Louis Lonjon qu'il aurait contracté vis-à-vis de l'arrondissement de Lodève une dette de reconaissance dont il sera heureux de s'acquitter dès que les circonstances le lui permettront.

L'ordre du jour présenté par M. Vidal est alors mis aux voix et adopté par 7 voix sur 14 délégués sénatoriaux présents.

M. Remézy demande qu'il soit fait mention qu'il n'a pas voté cet ordre du jour.

M. Louis Lonjon demande qu'il soit pris acte par l'assemblée des déclarations personnelles faites par M. Augé en faveur de la réserve qu'il a faite des droits de l'arrondissement de Lodève et du concours de l'arrondissement de Béziers lors de la prochaine vacance au Sénat, afin que ces déclarations puissent être portées à la connaissance du congrès départemental et des délégués sénatoriaux de Lodève et Clermont, afin que les conditions de cet accord soient connues de tous les intéressés et puissent être, à la première occasion, valablement invoquées.

Au nom de la famille de M. Galtier, il remercie l'assemblée des sentiments dont elle s'est fait l'interprète à l'égard du regretté M. Galtier et du nouvel hommage qu'elle a bien voulu rendre à sa mémoire et à son dévouement à l'arrondissement de Lodève.

M. Vidal répond que c'est là un devoir dont le bureau de cette réunion et les délégués qui y ont assisté ont tenu à s'acquitter à l'égard de leur regretté sénateur, car son souvenir est toujours vivant dans l'arrondissement de Lodève et devra servir d'exemple à son successeur.

Note sur le 2e dossier des protestataires.

Rien ne me paraît sérieux dans ce 2e dossier ; on y lire contre moi et contre les miens à des insinuations malveillantes et odieuses que je repousse du pied. Les auteurs de ces vilenies n'ont pas osé en prendre la responsabilité, et ils les produisent sous la signature d'un inconscient.

Il me suffira de dire :

1° Sur la pièce n° 2 :

que je n'ai porté au ministre de l'Intérieur aucune plainte ni contre M. Galtier, Sous-Préfet de Millau, ni contre M. Lenjon, Sous-Préfet de Puget-Theniers,

que l'ingérence de M. Lenjon dans l'élection sénatoriale de l'Hérault au profit du candidat Auzé, sous le prétexte de poser sa propre candidature, a été nettement établie. (Voir page 21 de mon mémoire en réponse à la protestation.)

qu'il n'est pas sérieux de dire que M. Lenjon, après avoir fait pendant près d'un mois dans l'arrondissement de Lodève une propagande des plus actives en faveur de M. Auzé, était venu à Montpellier le 26 juin — jour de l'élection — simplement pour se promener.

que lorsqu'il est venu vers moi dans une attitude très embarrassé, me tendant la main et me disant : « Ne croyez pas que je vous sois hostile, je fais tout ce que je peux pour vous. » j'ai eu à son égard une attitude fort digne mais très polie, peut-être un peu ironique, ainsi

que l'attestent les déclarations de M. Montagne, conseiller d'arrondissement de Lodève, et Auguste Barrière maire de Lacoste, ainsi que celle de M. Laissac, Président du Conseil Général de l'Hérault ; (voir pièces ci-jointes n° 19 et 20).

que M. Lafferre m'a affirmé verbalement après me l'avoir écrit, qu'il n'a jamais fait aucune démarche auprès de M. le ministre de l'Intérieur, ni en son nom personnel, ni comme président du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, soit pour demander la neutralité du Sous-Préfet de Lodève, soit pour réclamer des mesures contre lui. Si M. Lafferre n'y voit aucun inconvénient en ce qui le concerne, je suis prêt à remettre au 5e bureau la lettre que je lui ai écrite visant les agissements de M. Salis, et la réponse que j'ai reçue de lui.

2° Sur la pièce n° 3 :

Qu'après m'avoir fait injurier et diffamer durant toute la durée de la période électorale par son journal "Le Petit Méridional", qu'il envoyait chaque jour à tous les délégués sénatoriaux, M. Augé, dans l'espoir sans doute d'atténuer les responsabilités par lui encourues, m'a encore calomnié en me faisant imputer par des comparses des procédés qui lui sont habituels, mais que je n'ai jamais employés par respect de moi-même.

Que je n'ai pas attendu l'accusation qu'il a fait lancer contre moi pour faire connaître publiquement que je désapprouvais et la chanson faite contre lui et l'envoi de

cette chanson aux délégués sénatoriaux.

Qu'il ne faut pas un examen sérieux de l'écriture de l'enveloppe et de celle de la bande pour reconnaître que ces écritures ne se ressemblent pas.

Que la coïncidence de la réception le même jour du document sous enveloppe ouverte et de la chanson sous bande, cette coïncidence serait-elle établie, ne saurait rien prouver.

Que la même erreur orthographique commise sur l'enveloppe et sur la bande, s'explique par ce fait bien connu à la Préfecture de l'Hérault, que plusieurs conseillers généraux, et plusieurs délégués sénatoriaux ont demandé des copies de la liste électorale sénatoriale, et que toutes ces copies ont été faites par le même employé.

Que M. Pigot, de Capestang, qui se déclare l'ami de M. Augé aussi bien que l'ami de mon fils, notaire à Capestang, proteste contre l'accusation portée contre lui d'être l'auteur de cette chanson (pièce n.° 21).

Que les déclarations très nettes :
1.° de M. Emile Donnadieu, conseiller d'arrondissement, secrétaire du comité exécutif du Congrès de S.t Pons (pièce n.° 22)
2.° de M. Marius Andrieu, conseiller municipal de S.t Chinian, Esdras Tarbouriech, viticulteur à S.t Chinian, et Michel Maurel, greffier à la justice de paix de S.t Chinian — ce dernier beau-frère de

M. Reynes, adjoint au maire de Montpellier, l'un des plus chauds propagandistes de la candidature Augé, qui dès le 28 juin l'entraîna à changer de camp et à m'abandonner pour soutenir la candidature Augé – dont le témoignage ne saurait dès lors être suspect (pièce n° 23)

3° de M. Ernest Boutter, secrétaire adjoint à la mairie de St Chinian, M. Joseph Nespoulous, ex-secrétaire de la mairie de Roujan, René Treille, candidat greffier et Jean Tailhan, secrétaire à la mairie de St Chinian (pièce n° 24) établissent d'une façon incontestable, que c'est à la mairie même de St Chinian que le manifeste du comité exécutif du Congrès de St Pons a été mis sous enveloppe avec deux bulletins en mon nom, et adressé à tous les électeurs sénatoriaux ; qu'il n'a jamais été procédé à cette mairie et par les déclarants à l'établissement de bandes à l'usage de l'expédition d'imprimés quelconques, et que les enveloppes non fermées timbrées à cinq centimes, contenant manifeste et bulletins, furent apportées au bureau de Poste de St Chinian par le concierge de la mairie à diverses reprises durant la journée du 22 juin et la matinée du 23 juin.

Qu'une déclaration non moins précise de Mme Delaune, receveur des Postes à St Chinian établit que les 22 et 23 juin, il fut porté à son bureau

5/

à plusieurs reprises par le concierge de la mairie, un grand nombre de plis sous enveloppes timbrés à cinq centimes non cachetés, à l'adresse des divers électeurs sénatoriaux, et que ces plis ce jour là que les jours précédents ou postérieurs, à une fois déposés à la Poste de S.t Chinian, d'imprimés sous bande à destination de délégués sénatoriaux. (annexe n.° 25)

Ainsi que le même chasseur a été envoyé dans les mêmes conditions, sous bande timbrés à 1 centime à mon fils, notaire à Capestang (annexe n.° 26), à mon premier adjoint à la mairie de S.t Chinian M.r Ayma, délégué sénatorial (annexe n.° 27), à mon secrétaire de mairie à S.t Chinian, M. Vailhaux dont le nom est écrit sur la bande avec un double l au lieu de lh, ce qui exclut la possibilité de l'envoi par les mêmes personnes qui envoyaient sans enveloppe le manifeste avec deux bulletins, puisque ce manifeste fut envoyé de la mairie de S.t Chinian et par les soins de M. Vailhaux, lui-même.

x (annexe n.° 28)

Rapport adressé par des délégués sénatoriaux de l'Hérault à Messieurs les membres du 5e Bureau du Sénat.

(Élection sénatoriale de l'Hérault.)

ARRIVÉE
LE 11 NOV 1904

Monsieur le Président, Messieurs les Membres du 5e Bureau.

Nous avons eu l'honneur de vous adresser, avant les vacances parlementaires, en Juillet dernier, une protestation relative à l'élection sénatoriale qui eut lieu dans l'Hérault, le 27 Juin, qui aboutit à l'élection Razimbaud au 3e tour de scrutin par 429 voix contre 396 obtenues par Mr Augé, député de l'Hérault. Nous vous rappelons qu'aux 2 premiers tours de scrutin, Mr Augé était arrivé premier par une majorité considérable et avait été indiqué comme candidat de la discipline républicaine.

Nous avons avancé de nombreux faits d'intervention dans l'élection susvisée, émanés de deux fonctionnaires de l'arrondt de Lodève — Mr le Sous-Préfet Castra — Mr Arcangel, président du Tribunal Civil. Depuis cette époque, des faits nouveaux se sont produits que nous devons vous signaler parce qu'ils sont de nature à modifier les conclusions de notre premier rapport.

Le parti républicain de l'Hérault est divisé en deux fractions numériquement inégales. Le vieux parti républicain, qui est toujours le nombre, avait pour candidat le citoyen Augé; l'autre fraction avait pour candidat Mr Razimbaud. La fraction, dont Mr Augé était le candidat, a l'honneur mérité et recherché de déplaire au parti conservateur et au nouveau parti, le parti nationaliste. Aussi, a-t-il été curieux de constater pendant tout le temps de la période électorale que les journaux de ce parti — l'Eclair de Montpellier - le Midi - la Croix - jusqu'au Nouvelliste de Bordeaux, évitaient soigneusement de porter un seul coup au citoyen Razimbaud, honorant notre candidat de toutes leurs attaques.

La veille de l'élection, une réunion eut lieu au siège du journal l'Eclair, à laquelle furent présents 94 délégués sénatoriaux. Mr de Vichet, directeur de l'organe royaliste, leur exposa la situation et leur conseilla de voter contre Mr Augé, parce qu'il

était le candidat de la Franc-Maçonnerie - du journal "sectaire" Le Petit Méridional, aussi parce qu'il était le candidat le plus redoutable du vrai Bloc. Dans ces conditions, disait Mr de Vichet, fallait-il - éliminant MM. Boulicek et Barberat, candidats qui n'avaient aucune chance - porter tout l'effort du parti Conservateur sur la candidature Razimbaud. Ce qui fut fait.

D'autre part, le parti Collectiviste révolutionnaire, après avoir au second tour retiré la candidature Barberat, décida de se porter au secours de Mr Razimbaud, après que celui-ci eut pris l'engagement — par la voix de Mr Bertrand, Conseiller Général (voir le Socialiste de l'Hérault du 3 juillet, 4e Colonne) de faire campagne au prochain renouvellement sénatorial — Janvier 1906 - et d'accepter à ses côtés, sur sa liste, un Socialiste.

Par suite de cette coalition, entre conservateurs-nationalistes d'une part et collectivistes révolutionnaires d'autre part, s'unissant pour prêter main forte au candidat d'une fraction du parti républicain, Mr Razimbaud, fut élu au 3e tour de scrutin par 33 voix environ de majorité. Nous rappelons encore que Mr Angé avait été aux deux premiers tours nettement mis en évidence par le Collège Electoral.

Depuis cette date-là, une polémique violente s'est continuée dans les journaux - qui ne pouvait avoir de résultat que celui-ci : l'affaiblissement du parti Rép., au seul profit des partis rivaux ou voisins : le parti conservateur - le parti Collectiviste. Aussi, au Congrès de Toulouse, un rapprochement s'est-il opéré entre les deux fractions de ce parti. Le premier effet de ce rapprochement a été la Constitution d'une seule liste de délégués de l'Hérault au Comité Exécutif, composée par moitié par des représentants de ces deux fractions.

Ce germe de Conciliation — car ce n'est qu'un germe encore! — nous est-il permis de l'écraser brutalement et brutalement de l'empêcher de lever, de porter à maturité la moisson que nous en attendons de victoires purement républicaines? Républicains, si passionnément républicains, devions-nous, par une faute d'entêtement légitime, persister à poursuivre la revanche qui nous était assurée, mais qui n'aurait pu être que par une bataille nouvelle, par des déchirements nouveaux et dédoublés, dont aurait souffert le Parti Républicain et avec lui la République?

Nous ne l'avons pas pensé! Notre défaite du 27 Juin était imméritée. Mais, elle est plus glorieuse — à raison de l'honnêteté de notre campagne électorale, à raison des voix uniquement républicaines que nous avons groupées sur notre Candidat, que certaines

victoires. Nous préférons faire à la République, pour assurer davantage et plutôt une Conciliation que nous savons difficile, mais que nous voulons tenter malgré tout, de tout notre effort résolu et sagace, le sacrifice des intérêts immédiats de notre fraction!

Déplus, notre attitude de conciliation nous est facilitée par l'attitude même de ceux dont nous avons fait les porte-drapeaux de nos revendications républicaines.

Vous vous rappelez, MM. les Membres du Sr Bureau, avec quelle générosité a déposé M. Augé, appelé par vous en Juillet dernier. Mr Augé, par la seule raison qu'il s'agissait de lui-même, s'est refusé à former un plainte contre l'élection de son concurrent. Il s'est borné à développer, à votre demande, les faits sur lesquels s'appuyait notre protestation. Nous avons la gloire d'ajouter que notre honorable et éminent représentant, M. le Sénateur Déandréis, partage les sentiments conciliants de Mr Augé. La généreuse attitude de ces deux fermes représentants du républicains de l'Hérault, qui veulent tout sacrifier de leurs intérêts politiques, de leurs amitiés, dans le seul intérêt de la République affaiblie par tant de divisions, en vue d'une conciliation difficile mais possible, vous frappera, Messieurs, et par sa loyauté, vous impressionnera!

Vous savez quels griefs puissants étaient les nôtres, ceux que nous avons formulés en Juillet dernier. Vous savez quelle attitude a prise dans cette élection Mr le Sous Préfet Casta. Nous le répétons: dans un but suprême de conciliation, nous nous refusons à faire porter au Candidat qui a bénéficié de ces manœuvres déloyales les conséquences de ces manœuvres. Nous vous demandons donc de valider Mr Razimbaud. Nous prions votre rapporteur de signaler par quel effet l'élection Razimbaud qui avait été si rigoureusement contestée n'est plus aujourd'hui, nous le prions de signaler la républicaine et généreuse attitude de MM. Augé et Déandréis.

En même Temps, nous vous demandons, pour calmer l'exaspération que a soulevée dans le département et en particulier dans l'arrondt de Lodève, l'inqualifiable attitude de M. le Sous-Préfet Casta, de protester formellement contre cette attitude.

Tous les républicains, dont le cœur est pétri de vrais sentiments démocratiques, ont souffert en voyant un Sous-préfet du ministère Combes, mener contre des républicains, MM. Augé et Salis, qui soutiennent si fermement ce même ministère, une campagne pareille. Nous vous signalons que M. Salis en effet avait été sollicité d'accepter la candidature et que s'il ne l'a pas acceptée, une des raisons essentielles a été la campagne si violemment menée contre lui par le Sous-préfet en question.

Rappelez-vous, Messieurs, quel entêtement de M. Casta, à

imposer M. Razimbaud, dans l'arrondt de Lodève, a été si grand qu'il n'a pas cédé devant les instructions formelles et réitérées, émanées tantôt de M. le Préfet de l'Hérault, tantôt même de M. le Ministre de l'Intérieur. Cette violation si flagrante de la nécessaire neutralité d'un fonctionnaire républicain à l'égard de candidats résolument républicains, n'a cessé — forcément, il faut encore le dire ! — que devant la mise en congé décidée par M. le Président du Conseil, avec cette circonstance aggravante que le congé devait être passé en dehors du département de l'Hérault.

Nous ne voulons pas revenir sur les faits qui ont marqué, de la part de M. le Sous-Préfet Carta, son ingérence dans l'élection qui nous occupe. Parmi les faits nombreux que nous avons appris depuis juillet dernier, il nous convient néanmoins d'en signaler un, qui vous convaincra pleinement que M. Carta était bien, en l'espèce, pour l'arrondt de Lodève, le véritable Général en chef de l'élection !

Les électeurs sénatoriaux du Canton de Gignac avaient été convoqués à une réunion par les soins de M. le Conseiller Général Vidal. Cette réunion devait avoir lieu le dimanche 29 mai, à Gignac. Pour couper tout l'effet qu'en redoutait M. le Sous-Préfet Carta, il fit décider, pour le même dimanche, un Congrès à Lodève des électeurs sénatoriaux de l'arrondissement. La manœuvre était habile ; si les défenseurs de la Candidature Congé allaient à Gignac, le Congrès de Lodève, sans opposition, désignerait un candidat autre que M. Congé. Si les amis de M. Congé allaient à Lodève — d'abord l'effet était détruit de la manifestation sympathique à leur candidat qu'ils projetaient à Gignac. En outre, pris par le manque de temps, ils ne pouvaient pas en un jour — l'annonce du Congrès de Lodève parut le Vendredi matin pour le surlendemain — procéder à l'organisation des forces favorables à M. Congé ; tandis que depuis le 2 avril — date qui marque à la fois la mort de M. Galtier et l'entrée en campagne de M. le Sous-Préfet Carta — celui-ci avait eu tout le temps nécessaire pour procéder à son brutal enrôlement des électeurs sous la bannière de M. Razimbaud.

Mais de cette tactique de bataille, nous voulons dire plus que l'esprit qui l'a créée. Nous voulons raconter un des incidents qui ont marqué l'opération.

Pour convoquer les électeurs sénatoriaux en un Congrès à Lodève, il fallait non seulement un appel, il fallait aussi des signataires à cet appel. Il fallait faire vite, puisque la réunion de Gignac avait été annoncée le mercredi pour le dimanche. Que fait M. le Sous-Préfet Carta ? Il convoque à la Sous-Préfecture M. le Conseiller Général Portalier — qui habite la commune de Soubès, très proche de Lodève. A la nuit tombante, une voiture les emmène à Aspiran, où les conjurés font leur le citoyen Montagné, maire de la commune. M. Montagné signe l'appel. Jugeant indispensable la

Signature de Mr Rémézy, conseiller d'arrondissement, habitant Signac, Mr Casta dirige la voiture sous-préfectorale vers Signac. Notons un incident de la Route. Il fallut traverser l'Hérault au Bac de Garrigues. Mal embarquée, la voiture risqua, au moment où le bac commença à glisser, de tomber dans l'eau, entraînant voyageurs et chevaux. Il n'en fut heureusement rien et sans plus d'encombre désormais, Mr le Sous-Préfet arriva à Signac. Les trois signatures recherchées par Mr le Sous-Préfet étaient trouvées : l'appel parut le Vendredi matin signé de MM. Portefaix, Montagné, Rémézy.

Il sera difficile, après ce récit fidèle d'un voyage nocturne, de nier l'ingérence de Mr le Sous-Préfet Casta dans l'élection du 27 Juin et son efficacité.

MM. les Membres du Sc Bureau auront peut-être le regret — coupable — que l'incident du Bac de Garrigues n'ait pas entraîné un bain forcé de Mr le Sous-Préfet. Cette immersion inoffensive aurait peut être calmé sa violente frénésie de bataille.

Du fait de ce fonctionnaire, des divisions sont nées dans l'arrondissement de Lodève. Les esprits sont tellement surexcités, Mr le Sous-Préfet ressent une telle haine contre tous les républicains qui n'ont pas voulu courber devant son autocratie leur indépendance, que des froissements quotidiens ont lieu entre ce fonctionnaire et ces républicains — au point même qu'une scène de pugilat faillit avoir lieu entre ce fonctionnaire et un de ces républicains, dans un lieu public, sous un prétexte futile.

Si MM. les Membres du Sc Bureau ne sont pas absolument convaincus que c'est habitude chez Mr Casta de s'immiscer dans les luttes électorales — qu'ils veuillent bien lire la décision prise par le Congrès du Canton de Clermont, réunie pour choisir un candidat à l'élection départementale du 31 Juillet suivant. Malgré les incidents de l'élection sénatoriale en Juin, Mr Casta continuait sa politique habituelle d'intrusion entre les partis — républicains —. Cette décision, dont vous trouverez le texte dans les journaux joints à ce rapport, fut par les soins du Congrès transmise à Mr le Ministre de l'Intérieur, à Mr le Préfet de l'Hérault et par lettre recommandée à Mr Razimbaud.

Il y a plus encore : Les délégations réactionnaires de l'arrondt de Lodève ont voté pour Mr Razimbaud, à la demande de Mr le Sous-Préfet. Nous nous contenterons de signaler celles de St André de Sangonis — de Signac — de Puilacher — de Lagamas — de St Guiraud — de Lunas etc. Aujourd'hui, les municipalités de ces communes entendent obtenir le paiement de leur vote.

Conséquence : Mr le Sous-Préfet ne soutient plus, avec la netteté d'auparavant, les minorités républicaines de ces communes. Des plaintes, à la veille d'être publiques, montent de ces cœurs républicains ; ces militants sont exaspérés de voir que dans le seul but de soutenir un candidat sénatorial et de maintenir à ce

candidat à l'appui des voix conservatrices, on le délaisse, on essaie de lui enlever par de paroles lénitives. La République a tout à perdre de cette situation, dans un arrondt surtout où l'union la plus forte est indispensable pour obtenir la victoire, que lui dispute si chèrement à chaque renouvellement législatif la dynastie des Leroy-Beaulieu.

A ce sujet, une observation. Que MM les membres du Sc Bureau nous excusent pas si dans cette affaire, qui intéresse si vivement l'arrondt de Bolène, le député de cet arrondt n'intervient pas. Nous rappelons à ces Messieurs que Mr le Député Vigne, à l'occasion des incidents qui marquèrent la validation de l'élection Flaissières, fut disqualifié par son arrondissement tout entier et depuis cette époque, Juillet 1901, ne participe plus à la vie politique de son Collège.

La tâche qui vous incombe est donc bien nette.

Dans une pensée de conciliation, nous retirons de notre protestation tout ce qu'elle pourrait comporter de mesures à l'égard de Mr Razimbaud. Nous vous demandons de conclure à la validation de Mr Razimbaud.

Quant au président du tribunal civil, il reste démontré que son attitude fut blâmable. Il est certain, d'autre part, que, s'il n'avait été sollicité par Mr le Sous Préfet, il aurait mieux compris quels étaient ses devoirs de fonctionnaire républicain. Nous espérons que désormais, il ne se départira jamais de la neutralité nécessaire, désireux d'accroître, plutôt que le conseil de l'organe, la seule voix du devoir.

A l'égard de Mr le Sous-Préfet Carta, notre conclusion doit être sévère. Les adversaires du Régime républicain n'ont pas manqué l'occasion que leur offrait Mr Carta pour vilipender la République en faisant notre Gouvernement responsable de agissements d'un de ses agents. (Voir la collection des journaux).

Si la polémique a été dure, si la division s'est accentuée un peu plus grande, entre les deux fractions du parti républicain de Vaucluse, la faute doit en retomber sur Mr Carta, qui par son attitude et son entrée si violente et si déplacée en lice, a autorisé toutes les vivacités.

Conséquence redoutable: les républicains ne veulent plus aujourd'hui compter sur la Sous-préfecture pour les soutenir dans leur lutte contre toutes les réactions, puisque ce sont les municipalités réactionnaires, qui, ayant trouvé le moyen de mériter les bonnes grâces de Mr le Sous-Préfet, sont soutenues par lui.

Les républicains de l'arrondissement qui n'ont pas voulu courber leur conscience devant Mr Carta ont perdu toute confiance dans le représentant du Gouvernement.

Celui-ci, éloigné de son arrondissement au moment de l'élection sénatoriale par son chef, Mr le Ministre de l'Intérieur, n'a plus aucun prestige.

Nous vous demandons donc de caractériser nettement cette attitude. Nous comptons sur votre dévouement incontestable à la République. Nous avons foi en votre courage civique, en votre honnêteté, pour signaler à Mr le Ministre de l'Intérieur, la conduite d'un de ses agents.

Nous aurions pu demander que des mesures graves soient prises contre lui. Nous nous y sommes systématiquement refusés, d'abord parce que nous ne voulions pas que cette affaire fut solutionnée, avant même que vous ayiez décidé quelles suites elle comportait; ensuite, parce qu'il était nécessaire que ce fut la voix autorisée du Sénat, qui proclamât la nécessité impérieuse qui s'impose à tous les fonctionnaires de rester neutres entre candidats du Parti Républicain.

Cette tâche est la vôtre, Messieurs. Vous avez en mains l'occasion de favoriser la conciliation du parti Républicain de l'Hérault en joignant votre voix à la nôtre pour demander — au Sénat, la validation de Mr Razimbaud — — au Gouvernement, les sanctions nécessaires que comporte l'attitude de Mr le Sous-Préfet Carta.

C'est une tâche d'honnêteté et de justice; c'est une tâche de dévouement républicain. Nous vous connaissons assez pour dire que cette tâche, vous l'accomplirez!

Ricard
Adjoint au maire de Vendemiaire

J. Pomier
Maire de Plaisance
Vice-Président du Comité Cal arrondissement

P. Vidal
Conseiller gal

Lugagne délégué Sénatorial

Paul Pelissier
Secrétaire de la fédération départementale
Membre du Comité Exécutif.

L. Montagne
Maire de Pézenas - Conseiller Général
Secrétaire Général de la Fédération départementale

A. P. Allies
Délégué sénatorial
Adjoint au maire de Pézenas

Sabatier
Délégué sénatorial de Pézenas

Chaubonnier
Délégué sénatorial de Pézenas.

J. Jouine
Délégué sénatorial de Pézenas

Sévy
Délégué sénatorial de Pézenas

Singla Raymond
délégué sénatorial de Pézenas

Vidal Sylvestre
délégué sénatorial de Pézenas

Rieff
Délégué sénatorial
St Thibéry

C. Croso
délégué sénatorial de St Thibéry

Carrin
Délégué sénatorial
St Thibéry

Aubesquier Pierre
délégué sénatorial de Pézenas

J. Laget
Délégué sénatorial
de Pézenas

Delmas Emile
Conseiller d'arrondissement
St Thibéry

G Esperon
délégué sénatorial de St Thibéry

E. Bélaman
délégé sénatorial de St Thibéry

Vincent
Délégué sénatorial
St Thibéry

SÉNAT

Paris, le 10 Octobre 1904

Mon cher Collègue,

M. le Président du Sénat me communique le document ci-joint, que je crois devoir vous transmettre. Vous remarquerez qu'il ne porte pas de signatures. Il est d'ailleurs bien tapé.

Nous en causerons mardi

avant la séance, si Vous le voulez bien.

Veuillez agréer, mon Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

P. Cordier

ARRIVÉE
LE 10 NOV 1904

Montpellier le 8 Novembre 1904.

Monsieur le Président du Sénat,

Les signataires de la protestation formulée contre l'élection de l'Hérault ont l'honneur de vous aviser que par courrier de ce jour, ils font partir à votre adresse, pour être remis aux membres du 5e Bureau, un dossier constitué de numéros des Journaux l'Eclair – le Petit Méridional – Le Socialiste de l'Hérault – Le Midi –.

Un second rapport, modifiant les Conclusions du premier, qui vous fut envoyé en Juillet dernier, est actuellement soumis aux signataires de quelques délégués sénatoriaux. Il vous sera ultérieurement transmis

Nous espérons que Monsieur le Rapporteur du 5e Bureau voudra bien attendre ces documents et en donner lecture aux Membres de son Bureau.

Agréez, Monsieur le Président du Sénat, de la part des signataires de la protestation, l'assurance de leur profond respect et de leur très sincère attachement à la République.

Les délégués de l'Hérault protestataires.

A Monsieur le Président du Sénat,

ARRIVÉE
LE 19 OCT 1904

Monsieur le Président,

Les soussignés délégués sénatoriaux de la Commune de Florensac à la dernière élection Sénatoriale ayant appris qu'une protestation vous avait été adressée contre leur participation à la dite élection, ils ont le devoir de vous faire connaître que si leur nomination n'a pu avoir lieu à l'époque fixée primitivement c'est que, par cinq fois, les amis de M. Augé ont empêché l'élection municipale à Florensac, soit en supprimant l'urne, soit en créant des troubles, soit en déchirant les listes d'émargement, - que M. Augé ne saurait se dérober à la responsabilité de tous les actes délictueux qui se sont produits à l'occasion de ces élections et que, si la nomination des délégués par le Conseil municipal a été tardive la faute en est à lui seul à raison de ses manœuvres auprès du Ministre de l'Intérieur dont il a surpris la bonne foi et qui, mieux renseigné a ordonné,

en dernier lieu, les mesures propres à assurer la liberté et la sincérité du vote.

Les soussignés ajoutent pour rendre hommage à la vérité que dans les trois tours de scrutin de l'élection sénatoriale ils ont voté pour le candidat socialiste Barberat ne pouvant pas voter pour M. Augé qui s'était fait le complice de leurs adversaires, ni pour M. Razimbaud qui, sollicité de faire connaître la vérité à M. le Ministre de l'Intérieur n'avait voulu rien faire à l'encontre de son collègue.

Les soussignés vous prient en conséquence, Monsieur le Président de vouloir bien joindre la présente déclaration au dossier de la susdite élection. Rigal Jean — Ghelly Cessier

Albert — P. Rudelou

E. Rudelou — P. Barral

Bz Rudelou — Chanteran

Florensac, le 17 octobre 1904.

Vu

Vu pour légalisation des signatures de M. M. Bedin Emilien, Barral Paul, Rudelou Emile, Gelly Cessier, Rudelou Barthelemy, Chanteran Joseph, Rudelou Pierre Grés, Rigal Jean, Albert Victorin,

Apposées ci dessus,

Florensac le 17 8bre 1904

Le Maire

MAIRIE de FLORENSAC (Hérault)

Monsieur le Président

du Sénat

Paris

1/Augé

1

Monsieur le Président du Sénat ,

Nous avons eu l'honneur de vous aviser télégraphiquement hier, d'une protestation que nous élevions contre l'élection de M. Razimbaud . Aujourd'hui, nous venons sommairement vous indiquer quels sont nos griefs et nous avons la conviction profonde que le 5e bureau du Sénat ne voudra pas se prononcer sur cette élection avant d'avoir apporté sur les faits que nous allons avancer, la lumière la plus précise .

L'élection de M.Razimbaud a été obtenue au 3e tour de scrutin par 429 voix contre 396 obtenues par M.Augé , depute de l'Hérault . Les voix s'étaient réparties aux deux premiers tours de scrutin de la façon suivante :

MM.	Augé	307
	Razimbaud	248
	Barberat	194
	Boulioch	99

M.Boulioch se désiste aprés le 1e tour et les résultats proclamés au second tour sont ceux ci :

MM.	Augé	342
	Razimbaud	308
	Barberat	209

M.Barberat se désiste et M.Razimbaud est proclamé élu à la majorité relative de 33voix . Un simple deplacement de 17 voix suffisait pour renverser la majorité .

Rapidement, nous allons démontrer l'ingérence de deux fonctionnaires de l'arrondissement de Lodève : le sous-préfet et le président du tribunal civil, dans l'élection qui nous occupe . Nous n'avons pas l'intention de nier le droit qu'avait M.le Président Arcangel, en sa qualité de maire de Saint-Pons, de s'occuper d'une élection sénatoriale dans l'arrondissement de Saint-Pons , mais il nous parait que dans l'arrondissement de Lodève où le prestige qu'il a ne peut lui venir que de ses fonctions de président , son devoir absolu

était de s'imposer la neutralité, comme elle s'imposait à M.le Sous-Préfet Casta en présence de candidatures également républicaines et qui toutes s'inspiraient de la politique du bloc. Or, nous avons la prétention de démontrer que l'ingérence de ces fonctionnaires dans l'élection a été réelle, qu'elle est indéniable et même indéniée et qu'elle a eu des effets si considérables qu'il en est résulté le succés de la candidature Razimbaud au lieu de l'élection Augé qui, toutes conditions normales, était assurée.

Monsieur le Président du Sénat nous permettra de faire un exposé des faits aussi rapide que possible mais absolument fidèle.

Notre regretté sénateur Galtier mourut le 2 Avril. Ce jour là même devaient avoir lieu à 2 heures de l'aprés midi à Clermont les opérations du conseil de révision. M.le Sous-Préfet Casta arriva à Paulhan, commune de son arrondissement, au train de midi. Il trouva à la gare M.Carrière, maire de cette commune, et M. Pélisse, électeur. La conversation s'engagea au buffet de la gare et là, M.le Sous-Préfet déclara que la candidature Razimbaud s'imposait. Devant une protestation de M.Pélisse affirmant les chances de la candidature Augé, M.Casta riposta que M.Augé était malade à ne pas se relever, qu'il était fini et que, du reste, il y avait entre les deux arrondissements de Lodève et de Saint-Pons accord en matière d'élection sénatoriale tendant à assurer à la mort de Galtier le siège de celui-ci à l'arrondissement de Saint-Pons. L'aprés midi à Clermont pendant et aprés les opérations du conseil de révision, M.Casta continua sa propagande en faveur de M.Razimbaud - M.Galtier n'était pas encore enterré !

Deux jours aprés, M.Pomié, maire de Plaissan, vice-president du comité d'arrondissement de Lodève, mis au courant des manœuvres de M.le Sous-Préfet en faveur de M.Razimbaud, écrit à M.Casta pour l'aviser que devant le décés de M.Galtier une candidature s'impose à l'arrondissement de Lodève : celle de M.Vidal, conseiller général du canton de Gignac. Ceci encore constituait, à n'en pas douter, un avertissement de rester neutre à l'adresse de M.le Sous-Préfet.

Celui-ci n'en devait pas tenir compte! En effet, le surlendemain, 6 avril, M. Pomié et M. Casta se rencontrèrent à Montpellier, au café de la Rotonde, qui est essentiellement le lieu de réunion des hommes politiques du département. Et là, M. Pomié, eut à subir un assaut en règle de la part de M. Casta! Celui-ci lui démontrait que la candidature Vidal était vouée à un échec certain, qu'au contraire, M. Razimbaud était sur d'être élu, et qu'élu sénateur son siège de député devenant vacant, passerait à son fils, Jules Razimbaud et par conséquent les amis de M. Razimbaud auraient non pas un défenseur mais deux, et deux défenseurs zélés, car M. Razimbaud, affirmait M. le sous-préfet, avait une influence à nulle autre pareille et avait aussi la qualité de soutenir ses amis avec une passion véritable.

M. Casta continuait donc toujours, malgré tous les avertissements, sa propagande en faveur de M. Razimbaud.

Il a été impossible aux signataires, de se rendre compte des démarches qu'a pu encore tenter M. Casta jusqu'à près les élections municipales. Le 1er mai était proche, chacun des militants était occupé à assurer la victoire de son parti aux élections municipales. L'élection sénatoriale tombe au second plan de l'actualité. Mais il n'en fut pas de même pour M. Casta, qui continua sa campagne en sourdine. En effet, après le scrutin de ballottage du 8 mai, débarrassés du souci de ces élections, des républicains songent à l'élection sénatoriale qui va avoir lieu, des candidatures commencent à s'affirmer.

Et voilà que nous apprenons tout à coup que M. Casta a rédigé un appel, qu'il colporte de commune en commune dans l'arrondissement de Lodève, appel qui dit ceci en substance :

Les deux arrondissements de St-Pons et de Lodève sont solidaires au point de vue électoral sénatorial, et à ces deux arrondissements est réservé le siège de sénateur, le 1er étant réservé à l'arrondissement de Montpellier, le deuxième à l'arrondissement de Béziers. Or l'arrondissement de Lodève ayant été représenté par M. Galtier, et celui-ci venant à disparaitre, c'est à l'arrondissement de St-Pons que revient le siège. Nous devons donc voter pour le candidat de l'arrondissement de St-pons, c'est-à-dire pour M. Mazimbaud.

C'est cet appel que M. Casta a fait signer par de nombreuses personnalités républicaines de l'anrondissement. Et sur cet appel nous devons faire la constatation suivante: c'est qu'il n'a jamais existé entre les deux arrondissements visés de solidarité en matière d'élection sénatoriale, ainsi que cela a été démontré au Congrès de Lodève du 29 mai. Cette prétendue solidarité n'était invoquée que pour servir les intérêts de M. Mazimbaud. M. Casta se servait donc de cet argument, malgré qu'il en connut l'inanité.

De plus , M.Casta est un sous-préfet des plus autoritaires. Deux fractions républicaines ont toujours été en présence dans l'arrondissement ; en toutes circonstances, ce fonctionnaire a pris parti pour l'une contre l 'autre . Il ne permet aucune indépendance à personne . Tout doit s'incliner devant lui : " Je tiens mon arrondissement dans ma main ; il fera ce que je voudrai " (Déclaration de M.Casta à M.Pomié à Lodève le dimanche 5 Juin) .

Et de plusbelle , M.le Sous-préfet parcourt l'arrondissement à la recherche d'adhésions . Liant partie avec lui , M.le Président Arcangel accompagne le sous-préfet dans de nombreuses communes Ils se rendent ensemble à Clermont et obtiennent l'adhésion de M.Guiraudou , maire et conseiller général de ce canton , de M.Maurin , maire de Brignac , conseiller d'arrondissement du canton du Caylar . Ils leur font signer la petition .

M.Arcangel , président du tribunal , fait appeler dans son cabinet , au Palais, M.Railhac , maire de Lodève , avocat , en présence de M.Casta et l'exhorte à se rallier à M.Razimbaud . Sénance tenante , M.Railhac adhère par signature .

M.Guyesse , maire du Pouget , signé contraint ; M.Durand , maire de Lavalette , appelé à la sous-préfecture , résiste à toute tentative . Signent encore MM : Rémézy , président du conseil d'arrondissement ; Montagné , maire d'Aspiran ; Portefaix, conseiller général ; Bousquet , maire de Saint-Félix ;

Le 8 Mai , M.Casta se rend à Paulhan accompagné de MM. Rémézy et Montagné pour obtenir l'adhesion du maire de cette commune . Il y revient le mardi accompagné de M.Portefaix et du Président Arcangel . M.Casta a dans sa poche la liste d'adhésion et s'en sert pour déterminer le concours des hésitants . Ceux que M.Casta ne peut pas aller voir sont convoqués à la sous-préfecture .

C'est une pression formidable , éhontée qui se fait en sourdine et contre laquelle les esprit indépendants vont s'élever dés qu'il la connaitront .

Mis au courant , M.le Préfet de l'Hérault télégraphia à ses sous-préfets à la date du 25 Mai " Au moment où s'ouvre la période électorale sénatoriale , je vous recommande de nouveau la plus absolue réserve vis-à-vis des candidats en présence . Non seulement vous devez vous abstenir de tout acte de propagande , mais éviter de formuler , soit dans vos conversations , soit dans vos propos, une indication générale ou particulière qui pourrait être mal interprétée . Je vous prie de m'accuser réception de ces instructions dont vous voudrez bien vous inspirer auprés du personnel placé sous vos ordres . Signé : Henri Arnaud . "

Nous appelons toute l'attention du 5' bureau sur la signification exacte de cette dépêche . A la suite des faits que nous venons de rapporter - combien incomplets -! combien atténués ! - cette dépêche préfectorale à toute la force d'une confirmation formelle de l'accusation d'ingérence que nous portons contre le sous-préfet Casta et le président Arcangel . Personne dans l'Hérault ne s'est trompé ! Dans l'esprit de son auteur , dans l'esprit de tous les républicains , elle ne s'adresse pas à tous les sous-préfets du département , elle ne s'adresse pas à tous les membres du personnel placé sous leurs ordres. Elle est faite pour M.Casta et ne vise que lui ! elle est faite pour M.Arcangel et ne vise que lui ! C'est que l'opinion publique s'émeut , les journaux d'opposition s'emparent de l'attitude de ces fonctionnaires pour s'elever contre le régime républicain ! Le 28 Mai , le " Midi " , journal nationaliste progressiste , commentant la dépêche préfectorale dit ceci de M. Casta : : " Voilà qui va donner à réfléchir au sous-préfet de Lodève pour qui ce télégramme semble avoir été conçu " .

Un peu plus loin : " La circulaire préfectorale adressée aux sous-préfets du département indique clairement qu'elle était nécessitée par l'intrusion de ces fonctionnaires dans l'élection sénatoriale . Elle a dû être rédigée sur la plainte juste de quelque candidat . Si l'un des sous-préfets visés ou plusieurs n'étaient sortis de leurs attributions, cette circulaire ne leur aurait pas été adressée . Nous conclurons de ceci que ces fonctionnaires ont la tendance à se mêler aux luttes des partis et qu'en conséquence, ils ne doivent pas être surpris d'en devenir les victimes tot ou tard "C'est l'aveu que l'autorité administrative favorise de ses pouvoirs telle ou telle candidature . Il a fallu plusieurs candidats du bloc en présence pour faire connaitre au public ahuri que les mœurs du 16 Mai et de l'Empire revivent dans l'esprit administratif . On peut penser ce qu'il doit en être quand un blocard a pour concurrent un antiministériel .

"Il était bon que l'exemple vint convaincre les républicains sincères que l'amour du pouvoir n'a pas perverti .

" Il est trés fâcheux que des républicains qui ont tant combattu la candidature officielle osent aujourd'hui la pratiquer sans vergogne . Ce n'est pas rassurant pour la République et nous ne sommes pas surpris de voir les principes démocratiques faussés et trahis " .

Sur les mêmes moments , M.Salis avise M.le Président du Conseil de son intention de lui poser une question, au sujetde la pression exercée par certains fonctionnaires. "M.Casta , dit la communication , est accusé d'avoir fait circuler des listes, dans les communes, où une candidature sénatoriale était préconisée . De plus , il a de tout son pouvoir fait pression sur les délégués en faveur de cette candidatu re ."

M.le Président du conseil , ému à son tour de cette attitude inqualifiable de M.Casta , prie M.le Préfet de l' hérault de vouloir bien rappeler à l'ordre M.le Sous-préfet . Et celui-ci , n'écoutant aucun conseil , continue sa campagne en faveur de M.Razimbaud . La dépêche de M.le Préfet de l'Hérault, rapportée ci dessus , ne l'arrête en aucune façon . Le lundi 7 Juin , une conférence a lieu à Montpellier , à laquelle assistent MM.Razimbaud , candidat , Mistral et Crozals , et Guiraudou , conseillers généraux . Avec eux , se trouvent encore MM. Arcangel et Casta et en plein café de la Rotonde , devant une aassemblée nombreuse on discute élections , on établit les chances de M.Razimbaud !

Ah ! Messieurs ! Reportez-vous aux termes de la dépêche préfectorale ! " La plus absolue réserve ! Il faut s'abstenir de toute propagande ! Il faut éviter même en conversation privée , de laisser percer toute indication générale ou particulière ! " Peut-on plus effrontément violer la neutralité qu'ordonnent préfet et ministre ! Aussi la coupe est pleine ! M.le Préfet est mandé d'urgence à Paris et à la date du 20 Juin , les journaux publient la note suivante :

Paris, le 20 Juin. Le président du conseil a promis à M. Salis, député de l'Hérault, de mettre le sous-préfet de Lodève en congé, jusqu'après l'élection sénatoriale, avec injonction de quitter le département. Cette mesure a été prise immédiatemment. Après les élections, il sera statué sur le sort du sous-préfet de Lodève".

Enfin discipliné, M. Casta quitte le département, mais il le quitte le 21 juin -quatre jours avant le scrutin-. C'est bien une satisfaction platonique qu'obtient le parti républicain indépendant, car le mal est fait. M. le sous-préfet a atteint le résultat qu'il visait. Une grosse portion de l'arrondissement de Lodève est engagée avec M. Razimbaud et elle ne pourra se délier de ses engagements ! Il importera peu que se produise la candidature Barberat, de l'arrondissement de Lodève. Les amis même de M. Barberat voteront contre lui pour M. Razimbaud, tant est considérable l'autoritarisme de M. le sous-préfet ! Tous ceux qui connaissent le personnel politique de l'arrondissement de Lodève certifieront que les plus fermes soutiens de la candidature Razimbaud ont été les plus ardents amis de M. Barberat. Et cependant ils n'ont pas hésité à abandonner leur ami pour se porter au secours du candidat de M. le sous-préfet !

Mais, nous dira-t-on, les fameuses listes de pétition n'ont pas été publiées ! M. Casta les a gardées enfouies dans les bureaux de la sous-préfecture. Pourquoi cela ? Parce qu'au congrès de Lodève M. Railhac, signataire de la pétition, ayant repris sa liberté d'action, met le sous-préfet au défi de les produire. Il n'en est pas moins vrai que la plupart des signataires ont mis comme un point d'honneur à ne pas

nier leur signature et ils sauveront leur face en disant peut-être que leur engagement a été libre !

Cette raison ne tiendrapas, devant la constatation que nous avons faite plus haut que les plusardents amis de M. Barberat se sont mis, contre toute raison, contre toute logique, en opposition avec leur ami pour soutenir, dans le seul but de faire plaisir à leur sous-préfet, la candidature qui lui est chère, la candidature Razimbaud ! Si, Messieurs les membres du cinquième bureau en doutent, qu'ils lisent le cmpte rendu de l'élection fait le 3 juillet dans le "Socialiste de l'Hérault", organe de la Fédération socialiste. Qu'y lirons-nous ? "Un déplacement de vingt-cinq voix suffisait pour le succès (de Barberat) et ce déplacement n'apas été parce qu'il a plu à ceuxque Barberat a dressés, à ceuxque Barberat a soutenus, de payer par de l'ingratitude les services rendus, parce qu'il a plu à Portefaix, conseiller général, à Montagne, conseiller d'arrondissement de Lodève, deux élus de Barberat, d'aller à Razimbaud dès le premier tour de scrutin, le succès leur semblant plus certain. A nos amis de se souvenir ! "

De cette coupure, il résulte que le Parti socialiste attribue l'échec de son candidat à l'ingérence de M. Casta et de M. Arcangel. Le dimanche, 19 juin, au cours d'une réunion électorale tenue à Lodève même, M. Collard, rédacteur au "Socialiste de l'Hérault", tonne contre M. Casta, le cloue au pilori, l'appelant "sous-larbin de troisième classe" et suppliant les délégués de ne pas abdiquer leur indépendance dans les mains de leur sous-préfet .

Nous le répétons, nous n'avons pas pu, faute de temps et aussi parce que cela est très difficile, obtenir de ceux qui dans l'arrondissement de Lodève ont donné leur adhésion à M. Razimbaud la déclaration qu'ils ont été circonvenus par MM. Casta et Arcangel. Mais nous avons cité des faits précis qui démontrent de la façon la plus explicite que ces fonctionnaires ont violé le plus audacieusement possible la neutralité que leur situation de fonctionnaire et que le caractère politique des quatre candidatures en présence commandaient.

Avisé une première fois par M. le préfet de l'Hérault M. Casta ne tient aucun compte des ordres de son supérieur. Celui-ci renouvelle, à la demande de M. Combes, ministre de l'Intérieur, ses instructions de neutralité absolue. Nous avons démontré que M. Casta et M. Arcangel avaient encore passé outre les instructions du préfet et du ministre, puisque publiquement à l'ébahissement des électeurs présents ils continuent en plein café la propagande en faveur de M. Razimbaud. L'opinion publique s'est demandée ce qu'il fallait penser d'un régime où les inférieurs violent les ordres reçus et ne se cachent pas pour les violer. La République a souffert de l'attitude de M. Casta.

Il n'a fallu rien moins que la mesure de rigueur prise par M. le Ministre, après appel d'urgence du préfet de Paris, pour démontrer à tous les électeurs que la volonté du ministre devait être écoutée. Il n'en reste pas moins acquis que l'attitude de MM. Casta et Argangel a de façon la plus certaine vicié l'élection. Cinquante voix au moins ont été ainsi détournées de leurs convictions.

C'est là une situation intolérable. Nous ne pensons pas que, jamais, dans aucune élection, la candidature officielle ait été imposée avec autant d'inconvenance que dans l'espèce actuelle. Il est de notre devoir d'électeurs indépendants et libres, plaçant au dessus de tout leur dignité d'homme et les inspirations de leur conscience, de

protester énergiquement contre ces procédés nouveaux qui non seulement violent les élections en jeu, mais encore portent le plus grand tort au prestige républicain! Le Sénat a donné de tout temps, des gages si précieux de dévouement clairvoyant à la République que nous avons la foi la plus entière en sa justice! Qu'il recherche la lumière! Nous n'avons démontré qu'une très faible partie des actes de pression qui ont été commis. Nous n'en pouvons pas démontrer cent autres! Nous n'en connaissons même qu'une partie! Mais si le 5e bureau veut bien se rappeler que la majorité de M. Razimbaud n'a été que de 33 voix, il apparaitra aux yeux

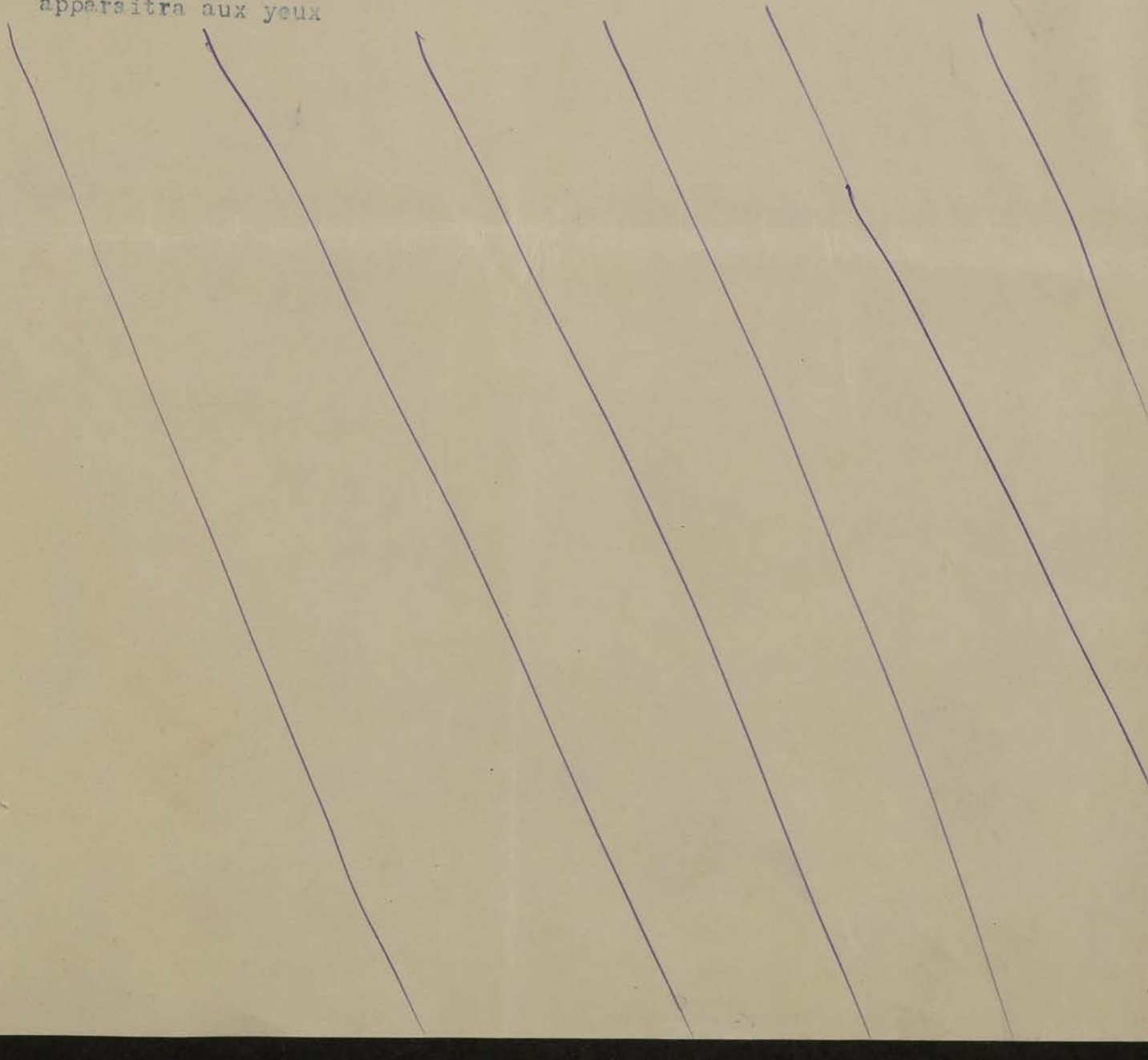

Ricard
Montagne
Laget
Jouines
Auberquier
Singla
—
Vidal Sylvain
Tabouriech
Allies
Sabze
Savy

de tous , que cette majorité de 33 voix n'est pas une majorité réelle .

Si M.le Sous-préfet de Lodève , M.le Président du tribunal civil de l'arrondissement de Lodève qui en beaucoup de démarches a lié partie avec M.Casta , n'étaient pas intervenus dans l'élection le résultat aurait été tout autre .

La neutralité nécessaire a été méconnue ! La justice a été violée !

Confiants en cet esprit de justice qui vous anime tous , nous en sommes convaincus , Messieurs des Membres du 5e bureau , nous mettons en vos mains le sort de la justice et attendons sans crainte votre décision , convaincus qu'étant impartiale elle ne peut que consacrer le bien fondé de notre réclamation .

Ricard
délégué sénatorial
de Vendémian

L. Montagne
pr.
Maire de Pézenas - Conseiller général

J. Laget
Délégué sénatorial de Pézenas

J. Jouines
Délégué sénatorial de Pézenas

Aubesquier Pierre
Délégué sénatorial de Pézenas

Singla Raymond
Délégué sénatorial de Pézenas

[illegible]
Maire de Plaisan
Délégué sénatorial

Vidal Sylvestre
délégué sénatorial de Pézenas

[illegible]
délégué sénatorial de Pézenas

A. T. Allier
délégué sénatorial de Pézenas

Saza Jh
Délégué sénatorial de Pézenas

[illegible]
délégué sénatorial de Pézenas

9 pièces

Protestation + enveloppe

9 juillet 1904

2/ and ~~Papiers d'Affaires~~

PEZENAS 17 25 10 -7 04 HÉRAULT

PEZENAS 17 25 10 -7 04 HÉRAULT

PEZENAS 17 10 0

Monsieur

Le Président du Sénat

Paris (Seine)

pour transmettre à Mr le Président du 5e Bureau

8 Pièces
Election de l'Hérault
19 juillet

CAREDEPAULHAN
31 12
JUIL
04
HERAULT

Monsieur le Président du Sénat

8 ans

au Luxembourg

Paris

~~[illegible]~~

Election de
l'Hérault
13/7 04

Protestation contre l'Election Razimbaud. —

{ Dossier N° 2
Pièce N° 1.

1/ ap

Les protestataires ont l'honneur de signaler à Messieurs les Membres du 5e Bureau l'illégalité commise pour la désignation des délégués sénatoriaux de Florensac.

Les élections municipales de cette commune n'eurent lieu que le 19 Juin. Cependant, ses 9 délégués furent immédiatement désignés et autorisés à participer au vote.

La loi du 2 Août 1875, est formelle, dans son art. 1er, pour exiger qu'il y ait, entre la désignation des délégués et l'élection du sénateur, un délai au moins de quatre semaines.

Comme il est certain que la délégation tout entière de Florensac a voté contre la candidature Auzé, il est de tout droit de diminuer de 9 voix la majorité de 33 voix obtenue par Mr Razimbaud et ramener celle-ci à 24 voix.

Pour les protestataires: Ricard

Protestation contre l'élection Rajimbaud.

Dossier N° 2
Pièce n° 2

2/

Les protestataires ont signalé à Messieurs les Membres du Sᵉ Bureau quelques-uns des faits d'ingérence — parmi mille autres — commis par des fonctionnaires, notamment Mr le Sous-Préfet Casta, au bénéfice de Mr Rajimbaud.

Mr Rajimbaud était donc mal venu à protester contre toute autre intervention de fonctionnaire, au cas où il s'en serait produit. Néanmoins Mr Rajimbaud n'a pas hésité à porter une plainte sévère à l'Intérieur contre Mr le Sous-Préfet Galtier, fils de notre regretté Sénateur, sous le prétexte qu'il s'occupait de l'élection.

Or, Mr le Sous-Préfet Galtier n'a écrit à personne, n'a influencé personne. Même, malgré des intérêts en souffrance au Caylar, il s'est abstenu de se rendre dans cette commune et dans la région, tout le temps de la période électorale, pour n'être pas accusé d'orienter ses préférences et qu'elles eussent été les préférences de son père.

Ensuite, il fut un moment question de la candidature Lonjon, Sous-préfet à Puget-Théniers, neveu de Mr le Sénateur Galtier, comme Candidat de l'arrondissement de Lodève. Victime des manœuvres rajimbaudistes de Mr le Sous-Préfet Casta, Mr Lonjon retira sa candidature et ne s'occupa plus de l'élection.

Se promenant le dimanche 26 juin à Montpellier, il fut grossièrement apostrophé par Mr Rajimbaud, qui lui demanda ce qu'il faisait à Montpellier, ce jour d'élection, ajoutant que sa place n'était pas là et qu'il aurait de ses nouvelles.

Messieurs les Membres du Sᵉ Bureau comparèrent les attitudes neutres de MM Galtier fils et Lonjon avec l'attitude violemment partiale de Mr le Sous-préfet Casta.

Ils se demandèrent, à la suite de plaintes de Mr Rajimbaud

contre MM. Galtier et Lonjon, qu'elle eut été à l'égard de M. Casta, l'attitude de même M. Rajmbaud, si M. Casta avait combattu sa candidature avec la même audace qu'il a mise à la soutenir.

Un fait démontrera quel intérêt considérable attachait M. Rajmbaud à la présence et au maintien de M. le Sous-préfet Casta à Lodève. Ce fait le voici :

Appelé par certains membres du Parti Radical et Radical-Socialiste à intervenir pour demander, en sa qualité de Président du Comité exécutif de ce Parti, à M. le Ministre de l'Intérieur la neutralité des fonctionnaires dans l'élection, M. Laffont fit auprès de M. Emile Combes une démarche en ce sens.

Nous prions Messieurs les Membres du Sénat Bureau de vouloir bien demander à l'honorable député de l'Hérault, s'il ne reçut pas de son collègue, M. Rajmbaud, une lettre où celui-ci lui déclarait que si M. Laffont continuait son action contre M. le Sous-préfet Casta, il le considérerait comme son ennemi personnel.

Pour les protestataires : Ricard

Protestation contre l'élection Razimbaud

{ Dossier n° 2
{ Pièce n° 3.

3/ard

Les protestataires ont l'honneur d'adresser à Messieurs les Membres du Jc Bureau, un exemplaire de la chanson répandue à profusion dans l'Hérault, quelques jours avant l'élection sénatoriale. Ils se rendront compte par quels procédés, au premier chef blâmables, les adversaires de M. Augé ont péniblement obtenu la victoire.

Nous voudrions de plus démontrer aux membres du Jc Bureau que la rédaction et l'expédition de cette malhonnêteté sont imputables à M. Razimbaud et à ses amis et non pas aux amis des deux autres candidats, MM. Barberat et Boulicch.

Cette odieuse chanson a été composée par M. Pigot Fernand, de Capestang, ami intime de M. Razimbaud fils, notaire à cette résidence. Elle a été reçue par les délégués, le même jour et au même courrier où ils reçurent la profession de foi de M. Razimbaud, avec deux bulletins au nom de ce candidat. La chanson était sous bande, la profession de foi sous enveloppe. Les deux écritures étaient absolument les mêmes et — fait caractéristique — des erreurs orthographiques furent commises sur les noms de certains délégués, à la fois et de la même nature sur la bande et sur l'enveloppe.

En outre, M. Razimbaud fils expédia lui-même un exemplaire de cette chanson à certains délégués sénatoriaux, notamment à M. Abbal, conseiller général du canton de Murviel-les-Béziers.

L'exemplaire de la chanson que nous expédions se trouve encore sous bande. Il en a été pris connaissance sans que la bande ait été déchirée ou même décollée.

Cette communication a été envoyée à Mr Négrou Victorien, adjoint au maire de Saulhan, délégué sénatorial. Or, la bande porte le nom de Mr Négrou. L'enveloppe contenant la profession de foi de Mr Rozimbaud et deux bulletins au nom de ce candidat, également adressé le même jour, même courrier à Mr Négrou, porte également la même erreur. Mr Négrou y est appelé encore Mr Négrou.

Coïncidence bizarre!! .... à moins que ce ne soit le même personnage qui ait fait l'envoi! Et c'est alors une preuve irréfutable de la participation de Mr Rozimbaud à la propagation de l'odieuse chanson en question.

Pour les protestataires: Ricard

PAUVRE JUSTIN !

(Air : VIENS POUPOULE)

1er Couplet

Un sam'di soir après l' turbin
Le brav' nègre Justin,
Sentit dans l'épine dorsal'
Un mal sénatorial.
Il fit tout de suite appeler
L'docteur pour l'ausculter
L'homme de l'art ne fit qu'un bond
S'en vint chez l'moribond,
Qu'il trouva, l'œil hagard
Et lui dit alors sans fard :

Refrain

T'es maboule *(bis)* Justin,
Il te faut l'méd'cin
T'es malad' c'est certain.
Ah !
Car ta boule *(bis)* Justin,
A perdu tout son crin
Ton échec est certain.

2me Couplet

« La maladie me rend perplex'
« Surtout pour votre sex'
« Je vous conseil' pour vos affair'
« De changer vite d'air ;
« Croyez-moi donc, cré nom de nom,
« Lachez l'palais Bourbon ;
« Par le suffrage universel
« Seriez pas immortel ;
« Siegez au Luxembourg,
« Vous y vivrez de longs jours.

3me Couplet

Justin partit pour Montpellier
Voir les frères Tablier
Gariel lui dit : « Mon petit chien chien,
« Ferai marcher les miens,
« Bientôt, sûr'ment et sans épat
« Tu siègeras au Sénat ».
Aussitôt dit, aussitôt fait,
Dans un convent secret
Les maçons tous en cœur,
[illegible]ment ce Joli Cœur.

4me Couplet

Le congrès ne veut rien savoir
Et veut pas d'ce rasoir,
Comm' Deschanel dit un matin
« Ça relève du médecin »,
Si c'est l'air qui trop le dérang'
Eh bien vit' qu'il en chang,
Mais si pour suivre un traitement
Faut un aut' parl'ment
Non, ma foi, l' Luxembourg
D'un' vil' d'eau n'est pas l' séjour

5me Couplet

Puisque l'air du palais Bourbon
Te fatigu' le poumon
Faut pas que t'ailles au Sénat
Tu n'en guérirais pas,
Le médecin qui t'soigne la vue
A dit qu' t'as la berlue
Et que tu prends pour des lampions
Les vessies de cochon.
Evite mon Justin
La veste du 26 Juin.

6me Couplet

Depuis que tu es député
On te compare au geai,
Tes électeurs t'as rebuté
Tu as trop pat...Augé,
Ta renommée s'est amoindrie
Tu n'es qu'un' vieill' toupie
Ton influence s'est perdue
T'as fait un' gros' bévue.
Ainsi donc, cher Justin,
Tu n'as qu'a prendre le train.

7me Couplet

Le vinage t'a décrié
Ton esprit s'est faussé,
Le terrain cède sous tes pieds
Te voilà enlisé ;
Tu n'as ni bon pied ni bon œil
Et tout bouffi d'orgueil,
Du Sénat tu meurs sur le seuil,
Crevé comme un écureuil
Blackboulé et sifflé
Retourne vite à Béziers.

Imprimerie LA BRAGUETTE, Florensac

4/ans

M. Negrier
délégué Sénatorial
Paulhan
Hérault

Monsieur

Negneu Victorin

Délégué Sénatorial

à

Paulhan

Hérault

5 contenant
enveloppe
2 bulletins
1 profession

5/ord

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Élections Sénatoriales du 26 Juin 1904

Candidat Radical Socialiste

ET DES INTÉRÊTS DÉPARTEMENTAUX

Jules RAZIMBAUD

DÉPUTÉ

Conseiller Général

Maire de Saint-Chinian

IMP. MODERNE, BÉZIERS

5/ard

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Élections Sénatoriales du 26 Juin 1904

Candidat Radical Socialiste

ET DES INTÉRÊTS DÉPARTEMENTAUX

Jules RAZIMBAUD

DÉPUTÉ

Conseiller Général

Maire de Saint-Chinian

IMP. MADRANE, BÉZIERS

Aux Électeurs Sénatoriaux du Département de l'Hérault

En acclamant à l'unanimité des 102 délégués *présents* la candidature du citoyen Razimbaud et en proposant cette candidature à la libre appréciation des électeurs sénatoriaux, le Congrès de Saint-Pons a la certitude d'avoir fait œuvre sincèrement républicaine et conscience d'avoir choisi parmi les vieux serviteurs de la Démocratie un de ceux qui mirent à son service le plus de dévouement et la plus inlassable énergie.

AU POINT DE VUE POLITIQUE :

Dès 1863, Razimbaud lutte aux côtés de Floquet. Avec une ardeur, dangereuse à cette époque, ils ne craignent pas tous deux, bravant les gendarmes impériaux, d'aller semer au sein des populations de nos campagnes l'Idée de Paix et de Liberté, de saper l'Empire dans ses bases et de proclamer l'avénement prochain de la Républipue libératrice.

En 1865, de haute lutte, Razimbaud s'introduit dans le sein du Conseil Municipal de Saint-Chinian qu'il ne quitte plus depuis ;

En 1869, de nouveau aux côtés de Floquet, il combat Rouleaux-Dugage, prend ensuite la tête du mouvement antiplébiscitaire et recueille à Saint-Chinian une majorité de « Non » ;

En 1870, le 5 Septembre, il s'empare de la Mairie de Saint-Chinian et, par une proclamation connue, soulève l'enthousiasme de la population qui, dans un élan magnifique, acclame la République ;

En 1873 et 1877, Razimbaud est révoqué de ses fonctions de Maire par l'Ordre Moral ;

En 1874, il est élu Conseiller Général du Canton de Saint-Chinian et, depuis lors, constamment réélu :

En 1885, il est élu député de l'Hérault ;

En 1888 et 1889, de toutes ses forces il combat le *Boulangisme* et, plus tard, l'*Antisémitisme* et le *Nationalisme* ;

Ainsi donc depuis 1863, Razimbaud est sans cesse sur la brèche, toujours adversaire de la Réaction, toujours défenseur résolu des *Libertés Politiques et des Réformes Sociales* ;

Il fut l'ami, le camarade de lutte, le collaborateur des Castelnau, des Lisbonne, des Arrazat, des Griffe, des Combescure, de tous ceux qui, durant ces 40 dernières années, furent les porte-drapeaux de la Pensée Libre et de la Démocratie ;

Durant ces longues années de lutte on ne peut lui reprocher aucune défaillance et toujours, par ses votes, il soutint les justes revendications des travailleurs, inspiré par une immuable fidélité à son idéal de *Justice* et de *Solidarité Républicaines.*

AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE :

Razimbaud ne cherche jamais à se créer une vaine popularité, mais travailleur *modeste* et *désintéressé*, soit comme Conseiller Général, soit comme Député, il ne négligea rien pour augmenter la prospérité économique du département ;

Il fut un de ceux qui agirent le plus efficacement en faveur de la viticulture méridionale,

répudiant les interpellations *intempestives*, les déclarations *imprudentes* et les propositions *dangereuses* ;

Convaincu que nos légitimes revendications ne peuvent aboutir que par l'union et l'entente de tous les intéressés, il fit avec plusieurs de ses collègues à la Chambre, tous les efforts possibles pour écarter tout ce qui pouvait devenir une cause de division et pour traduire le sentiment commun en des propositions étudiées, pratiques acceptées de tous.

Il a toujours été l'adversaire résolu du vinage, et par conséquent du sucrage, considérant l'un et l'autre comme un puissant instrument de fraude ; et c'est avec juste raison que, conformément aux vœux qu'il fit adopter par le Conseil Général de l'Hérault, d'accord avec la presqu'unanimité de ses collègues, *il revendique hautement la responsabilité d'avoir fait échouer l'amendement présenté à la Chambre en faveur du Vinage.*

ÉLECTEURS SÉNATORIAUX,

Tel est le vieux démocrate — toujours debout, toujours infatiguable — que le Congrès de Saint-Pons a été unanime à présenter à vos libres suffrages.

Il a décidé de le faire sans aucune propagande, sans *pression officielle* ni *officieuse*, sans intrigues d'aucune sorte, répudiant les *manœuvres* **savantes**, les *attaques* **habiles** et tout **esprit de coterie**.

Confiant dans les nombreuses adhésions qui lui sont parvenues de tous les points du pépartement, confiant dans le principe de représentation adopté par les républicains de l'Hérault, le Congrès est convaincu que dans la journée du 26 Juin la démocratie de notre département apportera au citoyen Razimbaud un éclatant témoignage de sympathie et de confiance.

Pour le Comité exécutif du Congrès de Saint-Pons :

Le Secrétaire,

Émile DONNADIEU

Conseiller d'Arrondissement

Le Président,

Alexandre LAISSAC

Président du Conseil Général de l'Hérault

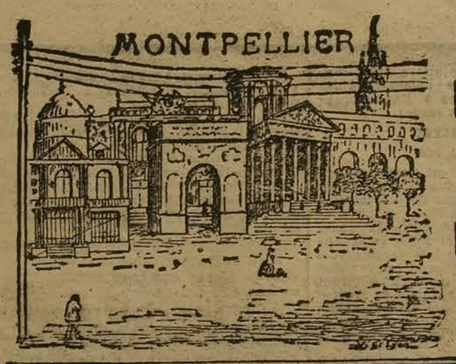

Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI

JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN

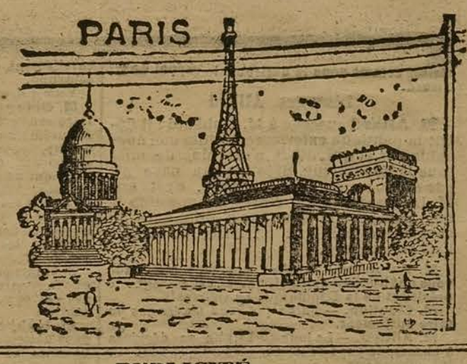

ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1093. — Samedi 28 Mai 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

Après cinq jours de combats acharnés, les Japonais se sont emparés de Kin-Tcheou. Ils ont ensuite pris Hamsham, position fortifiée par les Russes. Le duel d'artillerie continue.

On assure que l'Angleterre, faisant infraction aux droits de la neutralité, aurait accepté du Japon la commande de 32 torpilleurs de 300 tonnes.

Les officiers poursuivis à l'occasion des incidents de Ploërmel et condamnés par le Conseil de guerre de Nantes, sont passés aujourd'hui devant le Conseil de guerre de Tours, le premier jugement ayant été cassé.

Opinions

LA QUESTION PONTIFICALE

Les commentaires auxquels se livrent les journaux à propos de l'incident de la note pontificale, l'ont absolument dénaturé. Il importe de remettre les choses exactement au point.

Le Saint-Père ayant protesté contre la venue à Rome de M. Loubet, chef d'un Etat catholique, et la protestation du Saint-Siège ayant été publiée, par suite d'une coupable indiscrétion, dans le journal de M. Jaurès, *l'Humanité*, le gouvernement a chargé notre ambassadeur près le Vatican de demander des explications au cardinal secrétaire d'Etat. Puis, craignant sans doute que ces explications fussent satisfaisantes, M. Nisard recevait, samedi matin, l'ordre télégraphique de quitter Rome sans délai. C'était le rappel de l'ambassadeur, mesure très grave, qu'on peut considérer comme le prélude d'hostilités. A l'heure actuelle, notre ambassade près le Saint-Siège est gérée par un simple secrétaire de troisième classe et c'est à un diplomate fort jeune, — très distingué d'ailleurs, — M. Robert de Courcel, qu'en est confiée la lourde, très lourde responsabilité.

Certes, la note rédigée par le sous-secrétaire d'Etat péchait par défaut de... diplomatie. On est unanime, dans tous les pays, et même dans une notable partie du « clergé », à en trouver la note peu adroite. Et l'on regrette que le soin de l'écrire ait été abandonné à un ministre aussi inexpérimenté que le jeune cardinal Merry del Val. Seulement, ce reproche est-il fondé, et le secrétaire d'Etat inspira-t-il la protestation ? C'est ce dont, aujourd'hui, il est permis de douter : on assure, en effet, de diverses sources... de vérité, que c'est le Saint-Père qui a eu l'idée, et de la protestation et de la forme à lui donner. On va même jusqu'à dire que la confection de cette note n'a pu causer de grands efforts au Souverain-Pontife, par l'excellente raison que Sa Sainteté n'aurait eu qu'à faire recopier une minute élaborée par Léon XIII au moment où il fut pour la première fois question de l'échange de visites entre le roi d'Italie et le président de la République.

Cette dernière information est peu vraisemblable. Le prédécesseur de Pie X manifestait, en effet, ses sentiments avec moins de bruit — quoique avec une égale vigueur. Il vaut mieux s'en tenir à la version de Pie X inspirateur du fond et de la forme de la protestation.

Dès que ce document fut publié par le journal de M. Jaurès, ce fut, dans la presse ministérielle, un tollé général. La *Lanterne*, la *Petite République*, l'*Action*, l'*Aurore*, l'*Humanité* poussèrent de hauts cris : M. Nisard fut rappelé. Ce ne fut pas suffisant ; et les ministériels, aujourd'hui, réclament non seulement du ministère qu'il ne renvoie pas d'ambassadeur au Vatican, mais encore que, sans autre retard, toutes relations soient rompues entre les Eglises et l'Etat. Le bruit fait par ces journaux est d'autant plus grand, — ce qui donne à leurs injonctions des chances d'être entendues, — que le nonce à Paris a, par des communiqués intempestifs et surtout mal interprétés, jeté bien involontairement de l'huile sur le feu. Et il n'y aurait rien de surprenant à ce que le gouvernement, peut-être bien embarrassé aujourd'hui de sa victoire, ne se voit contraint et forcé de proposer au Parlement la solution définitive. Mais comment présentera-t-il la question ? Elle est beaucoup plus complexe et délicate que ne se l'imaginent les naïfs lecteurs des feuilles socialistes. Dénoncer le Concordat, c'est bien. Séparer l'Eglise de l'Etat est une opération un peu plus compliquée. Car, enfin, nous ne supposons pas que les sectaires de l'extrême-gauche aient la prétention d'interdire aux croyants de toutes les confessions, — car l'Eglise catholique n'est pas seule visée, — l'exercice de leur culte. Il faudra bien régler les rapports de ces Eglises avec l'Etat, et ce ne sera pas une tâche facile à entreprendre et à mener à bonne fin.

Et le résultat ? Les socialistes s'imaginent-ils que les croyants, que le clergé seront moins libres de manifester leur opinion après qu'avant la séparation ? Ce serait là de leur part une erreur grossière. Libre, le clergé sera beaucoup plus puissant, qu'il ne l'est aujourd'hui, enserré qu'il est dans le réseau des lois, des décrets, des règlements. Et la séparation pourrait bien profiter à ceux-là même contre qui on prétend, à l'extrême-gauche, la consommer.

Dans la presse d'opposition, les avis sur la situation sont partagés. Les libéraux, comme nous, déplorent l'incident en soi, et ils le déplorent aussi au point de vue de ses conséquences sur l'avenir de la République. Et ils en font, avec juste raison, retomber la responsabilité sur le gouvernement seul. A droite, on montre moins de justice. Au fond, on se réjouit de cette liberté dont le clergé jouira au jour de la séparation. Mais, comme il faut bien daube sur le régime, les réactionnaires ne se bornent pas à attaquer le gouvernement responsable, ils vont jusqu'à accuser M. Loubet de faire, en cette occurrence, le jeu des ennemis de la religion. C'est souverainement injuste. Nous avons dit, maintes fois, que le président de la République, lorsque furent décidés les voyages de Paris et de Rome, songea à rendre visite au Saint-Père. Un arrangement, une combinaison aurait coupé court à tout froissement, à tout malentendu. Et, si la visite n'a pas été faite, c'est au ministère et à ses amis qu'on le doit. Cela, nous ne cesserons pas de le répéter, et les racontars des journaux intéressés à déplacer les responsabilités ne changeront rien à ce qui est désormais une vérité historique.

Quoi qu'il en soit, c'est à la Chambre qu'il appartient aujourd'hui de décider. Elle est saisie de l'incident,

Eugène RIPAULT.

Propos du Jour

LES COCHERS ET LA REPOPULATION

Dans les réunions mondaines où ne sont point admises les jeunes filles, mais principalement dans les réunions d'hommes, lorsque la conversation languit, il est un sujet qui ne manque jamais son effet de rebondissement — comme on dit en argot de théâtre : — c'est la repopulation. La repopulation est un thème inépuisable d'apophtegmes variés. Les gens sérieux s'élèvent, montés sur ce dada, aux plus hauts sommets de la sociologie ; les humoristes blaguent M. Piot et les plaisantins ne manquent point de lancer, en clignant de l'œil, quelques sous-entendus égrillards. Bref, tout le monde y trouve son compte et tout le monde, à l'exception peut-être de M. Robin (de Cempuis) et de M. Brieux (de *Maternité*) reconnaît à l'unisson la nécessité de repeupler.

Le malheur est que tout se passe généralement en conversation. De même que les choristes, dans les opéras du vieux répertoire, chantent, pendant un quart d'heure, sans bouger de place : « Marchons ! Marchons ! Ne nous attardons pas ! » de même les repopulateurs parlent beaucoup de repeupler, mais ne repeuplent pas.

Aussi serait-il bon d'encourager autrement que par de vaines dissertations ceux qui, sans s'attarder à des théories faciles, s'engagent vigoureusement dans la voie de la pratique. Pas de paroles ! Des actes ! Telle devait être la devise des vrais repopulateurs.

C'est, paraît-il, celle des cochers de Paris. Nos automédons travaillent pour la patrie et s'en vantent. Ils viennent d'adresser aux directeurs des Compagnies de voitures de place un appel éloquent dans lequel ils exposent leurs efforts et demandent qu'on les encourage.

« Les cochers de Paris, dit cet appel, ont une nombreuse *marmaille* à élever, et parfois, malgré des prodiges d'économie et de prévoyance, ils arrivent à peine à suffire à l'existence de tous ; et ils sont obligés d'écouter, impuissants, les petites voix chéries leur dire : Papa, j'ai faim... »

En considération de leurs bons et loyaux services, nos conducteurs de chars réclament des sentiments philanthropiques des directeurs des Compagnies, l'application d'une mesure semblable à celle que vient de prendre M. Noblemaire pour les employés du P.-L.-M. chargés de famille. Le directeur de la Compagnie de Lyon, toujours à l'affût des améliorations et des innovations intéressantes a, en effet, institué récemment, pour les agents pères de trois enfants et plus, des primes annuelles variant de 30 à 630 francs, selon le nombre de leurs rejetons.

Cette initiative généreuse est d'un bon exemple et nous espérons bien que les cochers repopulateurs se verront, eux aussi, soutenus et encouragés dans la bonne voie.

Cela vaut bien un petit pourboire supplémentaire !

L. M.

La Politique

AU PIED DU MUR

Le samedi 14 mai, l'*Humanité* réclamait, par la plume de M. Aristide Briand, le séparation des Eglises et de l'Etat, pour répondre à la protestation du pape : « La solution qui s'impose est toute indiquée. Puisque le contrat qui lie la République à l'Eglise romaine ne peut plus remplir son rôle historique ; puisqu'il ne suffit plus à maintenir entre les deux partis les rapports, sinon cordiaux, au moins courtois, qui restaient son unique raison d'être, il faut qu'il disparaisse. Le lien tranché, Pie X pourra se livrer à toutes les fantaisies de son tempérament. »

Le 17 mai, comme commentaire à la publication de la note pontificale, M. Jaurès conclut ainsi : « L'entière émancipation de la France, débarrassée enfin de toute ingérence politique de l'Eglise, n'est pas seulement la condition absolue de nos libres développements intérieurs, elle apparaît maintenant comme une nécessité nationale. »

Le lendemain, même note, plus pressante cependant : « Nous n'avions pas besoin, écrit M. Jaurès dans l'*Humanité*, des maladresses de Pie X pour savoir qu'aujourd'hui, entre la démocratie républicaine et la papauté, le divorce est inévitable. »

Vous entendez bien, ce n'est pas pour demain, c'est pour aujourd'hui même. D'ailleurs, M. Jaurès sent tout de suite le besoin d'indiquer dans quelles conditions le divorce doit être prononcé. Il essaie de rassurer les jacobins timides que cette mesure subite pourrait effrayer :

« Plus la séparation nous apparaît inévitable et prochaine, plus nous veillerons à ce qu'elle s'accomplisse dans des conditions de liberté et d'équité.

Trois jours se passent. Tout est changé. M. Aristide Briand ne demande plus rien pour « aujourd'hui ». Il se contente du rappel : « demain la suppression du crédit et après-demain la dénonciation du Concordat ». — « Les républicains, ajoute-t-il, ne voudront pas compromettre le résultat par une précipitation aveugle. »

M. Jaurès n'est plus pressé du tout. Il déclare que « c'est une partie très difficile à jouer que de préparer la séparation des Eglises et de l'Etat ».

Cependant, il y a une commission favorable à la séparation et nommée par la Chambre : n'est-ce pas suffisant ? Du moment que la majorité s'est prononcée pour la séparation lorsqu'elle a nommé cette commission, elle va être beaucoup plus résolue après la publication de la note pontificale, s'il est vrai que cette note contient « un outrage intolérable ».

Heu ! Heu ! Ce n'est pas bien sûr, explique M. Jaurès. « Cette commission n'a dû sa majorité qu'à la discipline républicaine observée ce jour-là dans les bureaux. » Il n'est pas démontré que cette majorité se retrouverait pour l'exécution définitive.

Ainsi voilà M. Jaurès réduit à constater que bien des députés ne promettent des réformes qu'autant qu'ils se croieront assurés de ne pas les voir exécutées ; le jour où ils se trouvent placés au pied du mur, mis en demeure d'appliquer le programme qu'ils ont signé, ils se récusent et cherchent des prétextes pour éviter un vote définitif.

La rupture du Concordat ! Cela fait très bien dans une affiche et fournit un thème à ronflantes périodes dans une réunion publique ; mais quand il s'agit de prendre la responsabilité d'une pareille mesure, devant le pays, devant les nations, plus personne !

Nous avons toujours dit, nous autres, que ce serait exposer la République aux plus redoutables éventualités. On nous traitait de traîtres et de réactionnaires. Les voilà qui reculent, tous, maintenant, devant la réalité qui brusquement leur est apparue.

Allez-y donc, Messieurs !

Quoi ! Vous vous préoccupez de l'état des partis, vous voulez savoir si le pays vous suivra, si la République n'y courra pas quelques risques ? Il fallait faire toutes ces réflexions, comme nous les faisions nous-mêmes, avant de promettre la séparation aux électeurs. Aujourd'hui vous êtes les maîtres, Remplissez vos engagements. Exécutez-vous... Et si vous ne vous exécutez pas, ce sont les électeurs détrompés qui vous exécuteront.

Louis LATAPIE.

Chronique

UNE PROFESSION EXTRAORDINAIRE

Magdalena Gelly vient de mourir à Vienne, et la situation très en vue qu'elle occupait dans le monde médical de la capitale autrichienne est actuellement vacante ; on demande un successeur à Magdalena Gelly, le mannequin vivant de la clinique laryngologique.

Tous les jours, vers midi, on voyait arriver dans la cour de l'Hôpital-Général, une petite vieille femme, ridée comme une pomme reinette, éternellement vêtue de noir, un œil caché sous un épais bandeau et portant à la main un sac renfermant ses instruments de travail, les outils de sa singulière profession. Médecins et étudiants l'entouraient à l'envi et s'inscrivaient pour une séance à deux florins, un peu plus de quatre francs. La vieille Magdalena était aussi connue que peut l'être un médecin célèbre, et, en général, toutes les heures de sa journée étaient retenues d'avance. Bien qu'à aucun titre elle n'appartint au personnel de l'Université, elle n'en a pas moins joué un rôle important dans l'enseignement de la laryngologie à Vienne, au cours des vingt-cinq dernières années.

Pour quiconque regarde sur un atlas d'anatomie une coupe à travers l'arrière-cavité des fosses nasales et le pharynx, il est aisé de comprendre combien difficile est l'introduction d'instruments de chirurgie dans ces régions malaisément accessibles, combien même la simple exploration visuelle, au moyen du laryngoscope, doit être incommode.

Les étudiants, après avoir appris minutieusement l'anatomie descriptive et l'anatomie topographique du rhinopharynx, exécutent sur le cadavre quelques-unes des opérations principales qu'ils auront à tenter d'urgence au cours de leur carrière médicale, puis, leur instruction théorique une fois terminée, acquièrent peu à peu de la pratique en opérant sur les malades d'hôpital ou sur leur clientèle de praticiens. Quant aux docteurs qui veulent se spécialiser dans le traitement des affections de la gorge et du nez, ils ne sont pas plus favorisés et c'est sur les patients des cliniques qu'ils font leurs premières armes. C'est en forgeant qu'on devient forgeron ; c'est en opérant qu'on devient chirurgien.

Magdalena Gelly remédiait à l'inexpérience des débutants en se prêtant à leurs essais.

Elle jouissait de la faculté rare d'immobiliser ses cordes vocales, son voile du palais et ses piliers, de façon à en permettre l'étude et l'exploration méthodiques. L'œil fixé sur le miroir du laryngoscope, l'élève retrouvait sur le sujet vivant les organes dont ses livres lui avaient appris la forme, les dimensions et les rapports respectifs ; ils apprenaient à se servir parfaitement du laryngoscope, une fois parvenu à la parfaite connaissance morphologique des voies aériennes supérieures ; il lui restait à savoir pratiquer les opérations de petite chirurgie que le médecin est souvent amené à faire d'urgence, tamponnement des fosses nasales, pour arrêter des épistaxis rebelles, cathétérisme de la trompe d'Eustache, gavage par la voie du nez, etc.

Magdalena était arrivée à commander à ses réflexes de façon à les supprimer ou à les exagérer à volonté. Tout d'abord, elle permettait le libre passage des instruments, puis, quand l'élève était parvenu à une entière sûreté de main, elle produisait des contractures spasmodiques ou prolongées de façon à créer des obstacles, et à habituer peu à peu l'opérateur aux diverses résistances qu'il pourrait avoir plus tard à vaincre selon la susceptibilité tactile particulière de chaque patient. L'étudiant apprenait ainsi toute la série des manœuvres de douceur ou de force qu'il est utile d'employer selon les cas.

Bien mieux, l'habitude avait développé chez elle la faculté de se rendre un compte exact de la situation et de la position des instruments introduits dans ses cavités. Elle rectifiait les erreurs de direction, et donnait ainsi une véritable leçon pratique. Elle était l'idéal du mannequin, passif d'abord, puis réagissant, et toujours capable de donner d'utiles conseils.

Aux laryngologistes déjà experts qui demandaient son concours pour se perfectionner dans la pratique de leur art, elle servait pour l'étude des pansements rétro-laryngés, des cautérisations, des scarifications des cordes vocales, que, bien entendu, on effectuait sur elle avec des instruments mousses.

Enfin, on la voyait sortir de son sac toute une série d'objets hétéroclites, éponges, barbes de plume, corps durs ou mous, qu'elle introduisait elle-même dans ses cavités nasale ou laryngienne, et qui y jouaient le rôle de corps étrangers dont l'extraction plus ou moins facile suivant leur siège était obtenue après des tâtonnements successifs. On cite plusieurs médecins qui se sont, pendant de nombreuses années, servi de Magdalena et qui, grâce aux études qu'elle leur a permis de faire, sont arrivés à acquérir comme laryngologistes une habileté manuelle de prestidigitateur.

Il a paru intéressant, à propos de la mort du mannequin vivant de Vienne, de dire un mot de ses occupations, parce qu'elles ont vraiment été peu communes, et parce que Magdalena Gelly a eu l'honneur d'être l'auxiliaire de plusieurs grands chirurgiens qui se sont servi d'elle pour former plusieurs générations d'élèves habiles.

Sa mort laisse un vide dans la clinique viennoise. Gageons que d'ici peu elle sera remplacée : d'ailleurs, elle a acquis une fort jolie aisance à son métier peu banal, et l'appât de l'argent qu'il y a à gagner en l'imitant pourrait bien lui créer des successeurs.

F. M.

ESCARMOUCHES

LEUR PROGRAMME

Les candidats du Bloc, à Courcemont (Sarthe), ont résumé le programme combiste en ces quelques lignes suggestives :

Electeurs !

Avez-vous besoin d'un sursis pour vos vingt-huit jours ?

Avez-vous besoin d'une permission de moisson pour un de vos fils ?

Avez vous besoin qu'un de vos fils reste comme soutien de famille ?

Etes-vous réserviste nécessiteux et désirez-vous avoir une indemnité ?

Désirez-vous que la commune reçoive, comme par le passé, des subventions du département ou de l'Etat ?

Avez-vous besoin d'une recommandation quelconque ?

Avez-vous omis de déclarer chiens, vélocipèdes, voitures et désirez-vous, malgré cela, ne pas être imposés à la double taxe ?

Oui, n'est-ce pas ?

Eh bien ! aujourd'hui, toutes ces petites « faveurs » vous sont aussitôt accordées ; tous ces petits ennuis sont écartés comme par enchantement.

Si vous aviez un maire d'opposition, un maire « contre le gouvernement », ce serait tout le contraire.

Vous n'auriez plus aucune faveur, mais aucune, et les ennuis seuls vous resteraient.

Joli programme pour les candidats officiels !

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

Le Livre Jaune

Paris, 27 mai

De notre rédacteur particulier :

L'accord franco-anglais a été tant de fois commenté chez les deux contractants, comme à l'étranger, que le Livre jaune distribué aujourd'hui aux membres des deux Chambres, ne nous apprend pas grand chose de nouveau. Au point de vue historique, nous savons comment une conciliation des intérêts a paru d'abord possible puis probable et s'est enfin terminée par une réconciliation. La nouveauté du Livre jaune et son principal intérêt résident dans les commentaires de M. Delcassé. Ces appréciations françaises complètent heureusement le jugement émis par lord Lansdowne dans son Livre bleu.

Jusqu'à présent, nous n'avions que la façon de voir du ministre anglais, naturellement ; naturellement, elle était particulière. Lord Lansdowne ne s'était préoccupé que d'indiquer aux Anglais les réels avantages de la combinaison pour l'Angleterre. Il laissait, par délicatesse, dans l'ombre les profits que nous pouvions faire en retour. En France, bien des yeux s'y sont trompés.

La lecture du Livre bleu anglais leur a donné la sensation que nous avions fait un marché de dupes. Il faillait, cependant, comprendre que lord Lansdowne n'avait pas à décrier les concessions qu'il nous avait consenties, ni non plus à en exalter la valeur. C'était à M. Delcassé de rédiger la contre-partie du Livre bleu dans son Livre jaune. Il n'y a pas manqué.

Son effort est de nous prouver, chapitre par chapitre, que nos échanges sont avantageux et qu'il faut interpréter l'accord uniquement d'un point de vue intéressé. Ce sont, en effet, des intérêts d'ordre à la fois moral et matériel qui ont provoqué le règlement amiable, et ce sont eux qu'il nous importe de constater sauvegardés.

A Terre-Neuve, dit en substance M. Delcassé, nous avions un droit de pêche et un droit de sechage. Le premier élement subsiste ; il est même élargi par ce fait que le second, devenu insupportable aux Terre-Neuviens, est supprimé. Une règlementation d'un autre âge est abrogée, qui ne nous donnait que des ennuis et nous aliénait les sympathies des indigènes Maintenant, nous avons la faculté de nous approvisionner de boette, d'élargir nos pêcheries et de pêcher le homard. Nous ne faisons qu'abandonner des privilèges qui eussent un jour ou l'autre causé des conflits. La nouvelle situation est claire et nous gardons le droit de pêche, ce qui est l'essentiel.

En Afrique, nous obtenons le bief navigable sur la Gambie. Pour le cas où la région concédée ne serait pas accessible aux bâtiments de haute mer, une nouvelle délimitation interviendrait. Les îles de Los, menace éternelle pour Konakry entre les mains de l'étranger, sont entre les nôtres comme la défense naturelle de ce port qui se développe si heureusement.

Konakry est le port de trafic. Les îles seront la station navale. Avantages et sécurité.

La délimitation de la région Tchad-Niger si souvent critiquée était absurde. Nous avions acquis des territoires auxquels nous ne pouvions accéder. Le désert séparait nos colonies du Soudan et du Tchad. Il ne s'agissait donc pas de retoucher à la convention antérieure, mais d'établir un nouveau principe. Il fallait obtenir une voie sans solution de continuité par les pays cultivés et cultivables. Il se trouve que le tracé nouveau nous apporte quelques territoires comme complément de satisfaction.

La partie « capitale » de l'accord c'est le Maroc, et par lui, la siturtion de la France coloniale dans la Méditerranée. Nous avons eu gain d'influence « sans léser les droits acquis de personne » et finalement notre œuvre civilisatrice sera un bénéfice pour tout le monde.

Cette note pacifique rassurera l'Espagne dont personne chez nous ne songe à contester l'intérêt. Nous espérons qu'un accord supplémentaire donnera satisfaction aux aspirations légitimes de nos voisins.

En Egypte, M. Delcassé prétend qu'il n'y a aucun changement sinon financier. L'économie de l'accord ne peut que nous être favorable tout comme l'engagement anglais vis-à-vis de la liberté du canal de Suez.

En résumé, l'accord procède d'une mutuelle bonne volonté, d'un mutuel désir de paix, d'un mutuel respect des intérêts de chacun et de tous.

Nul doute que ces idées développées bientôt devant le Parlement, ne soient vivement applaudies et que l'accord ne soit ratifié comme une œuvre diplomatique d'une indiscutable valeur.

Roger LUTÈCE.

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 27 mai.

AVANT LA SÉANCE

Il y a l'affluence des grands jours au Palais-Bourbon. Beaucoup d'agitation et beaucoup de bruit ; il n'y a là rien d'étonnant. Dès que le public croit à une séance sensationnelle, il accourt et il est bien souvent déçu. Il en sera peut être ainsi aujourd'hui, l'on entendra des discours plus ou moins longs, plus ou moins retentissants et le tout aboutira très vraisemblablement à l'approbation de l'acte gouvernemental.

C'est une comédie de plus qui va se jouer à la Chambre. Le nombre des orateurs inscrits fait supposer que le débat pourrait bien ne pas se terminer en une séance.

En ce cas on continuerait demain.

En dehors des auteurs d'interpellations, on dit que MM Boni de Castellane, Dubief, Ribot, etc., prendront la parole. Le ministère sera représenté à la tribune par M. Delcasse au cours de la discussion, et par M. Combes, au sujet des ordres du jour.

Ceux-ci se résument en un seul, qui vient d'être arrêté par les délégués du groupe de gauche. En voici le texte : « La Chambre, approuvant le rappel de M. Nisard, passe à l'ordre du jour. »

Malgré l'assurance dont font preuve les ministériels, la question qui va se discuter aujourd'hui est particulièrement délicate pour un président du conseil, soutenu par une majorité ainsi hétérogène que celle qui maintient au pouvoir le ministère actuel.

Il s'agit pour lui de ne mécontenter personne et de satisfaire tout le monde, et peut être M. Combes ne trouvera-t-il pas les phrases nécessaires pour calmer les impatients de la majorité. Mais il ne faut pas oublier que les plus turbulents et les plus intransigeants des ministériels ne demandent qu'à être convaincus. Il y a donc beaucoup de chances à ce que le débat se termine de la façon dont il a été réglé.

Il y aura, ce soir, un ordre du jour de confiance de plus, ce qui ne voudra pas dire que le ministère qui nous gouverne a la confiance du pays.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson.

Le Rappel de M. Nisard

M. Marcel Raulin, élu à Saint-Lô, est validé.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur le rappel de M. Nisard.

M. Lasies dépose une motion tendant à ce qu'il soit sursis à la discussion.

M. le Président. — La Chambre a fixé son ordre du jour, vous ne pouvez pas opposer la question préalable à sa décision souveraine.

M. Lasies. — Vous ne pouvez pas me retirer la parole.

M. le Président. — M. Meunier est à la tribune vous ne pouvez pas lui enlever la parole.

M. Lasies. — Vous n'y échapperez pas, je parlerai après lui, c'est mon droit.

Interpellation Meunier

M. Paul Meunier développe son interpellation sur la note pontificale dont le journal de M. Jaurès a eu la primeur et qui a eu en Europe un grand retentissement.

L'orateur parle de l'exclusive de l'Autriche qui, au dernier conclave, a écarté la tiare de la tête du cardinal Rampolla. C'est de cette exclusive qu'est né le pontificat actuel.

M. de Hosambo interrompt avec vivacité.

M. Bouveri lui crie avec son urbanité habituelle : « La ferme ! »

M. Meunier se félicite de voir la papauté revenue à son ancienne politique, car il tient pour plus dangereuse la politique du ralliement.

A ce moment, M. Combes prend place à son banc. M. Lasies s'écrie : Ah ! voici le petit père.

M. Meunier demande au ministre des affaires étrangères s'il compte publier un Livre jaune contenant la correspondance échangée entre le gouvernement français et le Vatican à l'occasion du voyage de M. Loubet en Italie.

L'orateur s'explique ensuite sur la sanction qu'il convient de donner à la note pontificale, note qui a été aggravée par sa communication aux autres puissances et par l'introduction de la phrase relative au maintien du nonce à Paris.

Une nation libre et fière qui marche à la tête des peuples civilisés doit faire entendre une autre réponse que celle qui consiste à ignorer la note. La réponse à faire c'est la rupture diplomatique avec la papauté. Peu importe que M. Nisard soit rappelé, s'il doit ensuite retourner à Rome.

Est-il vrai que le rappel de M. Nisard ne soit qu'une mesure provisoire ?

Une capitulation pareille n'aurait pour effet que de rehausser le prestige de la papauté. Ce n'est pas au moment où le monde essaie d'aggraver la situation par des paroles imprudentes...

M Rouanet. — Impertinentes.

M. Meunier. — Qu'il est permis de commettre pareil acte de faiblesse, il ne suffit pas de rappeler l'ambassadeur au Vatican, il faut supprimer l'ambassade et rompre avec le nonce. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Il faut mettre notre politique extérieure d'accord avec notre politique intérieure. Que le gouvernement se mette à la tête de sa majorité.

La Motion Lasies

Le président donne lecture de la motion prealable d'ajournement de M. Lasies qui est un véritable ordre du jour. Elle porte qu'il est contraire à la prudence et à la dignité parlementaire de discuter sur une blâmable indiscrétion diplomatique.

M. Lasies motive sa motion :

Je ne serais pas intervenu si le gouvernement avait rappelé notre ambassadeur dès la note pontificale. (Interruptions.) Mais l'ambassadeur n'est pas rappelé à cause de la note mais à cause de la divulgation de la note.

Ce n'est pas certainement un ami de la France qui a remis la note pontificale à M. Jaurès. (Applaudissements sur divers bancs.)

Il ne faut pas créer un précédent dangereux ; une divulgation analogue pourrait, dans certains cas, provoquer un *casus belli*.

L'indignation de la majorité est bien tapageuse, lorsqu'il s'agit de s'en prendre à un vieillard sans armée. (Applaudissements sur divers bancs. Bruit.)

Le président fait remarquer à l'orateur qu'il développe un véritable ordre du jour et qu'il lèse ainsi les droits de ses collègues inscrits avant lui.

M. Lasies dit quelques mots à voix basse au président qui s'écrie : « M. Lasies me dit : « Vous savez bien que je resterai à la tribune quand même » (mouvement prolongé).

M. de Pressensé prononce des paroles qui se perdent dans le bruit.

M. Lasies à M. de Pressensé. — Je ne vous ai pas entendu, veuillez répéter votre interruption ?

Le président à M. de Pressensé. — Ne vous prêtez pas à cette prolongation de l'incident, laissez-moi le régler seul.

M. Lasies. — Votre colère et votre indignation n'ont pas toujours été aussi grandes contre l'ingérence étrangère. Vous ne les retrouvez que contre un vieillard qui n'a pour lui que son influence morale.

Jadis, M. Delcassé disait à la tribune, pour faire voter les crédits pour l'ambassade au Vatican, qu'il fallait être reconnaissant à Léon XIII d'avoir donné des conseils de modération aux catholiques français. Je disais alors : Notre politique intérieure ne regarde pas le pape.

L'extrême-gauche proteste contre le pape. Qu'a fait de son indignation M. Jaurès, lorsque Guillaume II a prononcé récemment, à Carlsruhe, un discours agressif ?

Qui a livré à M. Jaurès le document qu'il a publié ? Toute la question est là.

M. Lasies termine en disant que ses amis et lui ne vont pas chercher leur mot d'ordre à Rome, et qu'ils ne vont pas davantage le chercher à Berlin.

M. Brisson déclare qu'il ne mettra pas aux voix la motion de M. Lasies, qui est un véritable ordre du jour. Il se borne à mettre aux voix l'ajournement (Vives protestations à droite ; bruit de pupitres.)

Le président déclare que l'ajournement est repoussé à mains levées. Les protestations de l'opposition redoublent.

Plusieurs voix : Il y avait une demande de scrutin ?

M. Brisson. — Elle m'est parvenue après le vote.

Interpellation Hubbard

M. Hubbart, qui est à la tribune depuis quelques minutes, peut enfin développer son interpellation.

Je regrette, dit-il, qu'il n'y ait pas un Livre jaune sur la question, et que le ministre des affaires étrangères n'ait pas publié le texte de la note qu'il a reçue lui, car le public ne connaît que celle du prince de Monaco, ou d'une autre puissance étrangère.

Il y a eu, de la part du Vatican, un propos délibéré de remettre au gouvernement français un factum violent. Ce document a été remis le 28 avril, alors que M. Loubet n'avait pas encore quitté l'Italie.

Pourquoi ce document a-t-il été tenu secret par le gouvernement ? Pourquoi celui-ci n'a-t-il pas répondu ?

Je demande à Monsieur le président du conseil de donner toute sa portée au retour de M. Nisard à Paris. Nous ne voulons pas d'équivoque. L'heure est venue de nous expliquer clairement pourquoi le gouvernement a attendu pour protester contre la note du Vatican qu'elle fût divulguée dans la presse ?

Je trouve extraordinaire que le nonce du pape à Paris traite le rappel de M. Nisard comme un simple congé temporaire. Si c'est la pensée du cabinet, je déclare que cela ne nous suffira pas. Il nous faut le rappel définitif et après, la discussion de la question de la séparation des Eglises et de l'Etat.

L'attitude du pape a rendu possible l'aboutissement de toute la vieille politique républicaine. Le président du conseil n'hésitera pas à carac-

même comme nous le désirons, le cappel de M. Nisard.

Discours Allard

M. Allard succède à M. Hubbard ; il flétrit la politique extérieure occulte que nous subissons et qui, dit-il, n'est plus de mise sous la République. Si la note du pape n'a pas été communiquée au pays, c'est que M. Delcassé a voulu régler la question à l'amiable avec le pape, car il entre dans le sens de sa politique cléricale, de cacher l'affaire au pays.

M. Delcassé. — C'est pourtant moi, que vous qualifiez de clérical, qui ai accompagné le président de la République au Quirinal.

M. Mesliер. — Parce que vous n'avez pas pu faire autrement.

M. Allard. — Le jour où l'Italie se décidera à chasser le pape de Rome, j'espère que vous ne lui offrirez pas un asile à Avignon.

Vous avez aidé, Monsieur le ministre, au rapprochement de la France et de l'Italie, je vous félicite, mais je ne puis approuver votre politique à l'égard du Vatican.

La note pontificale est supérieure pour la France, en ce qu'elle prétend lier notre politique à celle de la papauté.

L'orateur qualifie de balivernes les croyances religieuses et invite les républicains à joindre leur protestation à la sienne.

Suivant lui, le gouvernement doit rompre toutes relations avec le Vatican et dénoncer le Concordat.

C'est en affaiblissant la foi catholique que le gouvernement pourra en finir avec la papauté. Il sera suivi par le pays qui ne croit plus au pouvoir spirituel ouvrant un paradis imaginaire.

Voix à droite : Respectez nos convictions.

M. Allard. — Lorsque certains collègues viennent affirmer leurs croyances religieuses, ils choquent ma mentalité. (Applaudissements à gauche, protestations à droite).

M. Allard soutient cette thèse que la France n'est pas catholique et n'est pas la fille aînée de l'Eglise.

Plusieurs voix à droite. — Vous parlez contre la France.

A droite, on proteste, sur plusieurs bancs on crie.

M. Allard. — Je ne me plains pas de ces cris, ils viennent affirmer par leurs croyances stupides que l'homme descend du singe.

(Les cris redoublent avec rage.)

M. Brisson. — De telles inconvenances sont au-dessu de tous les châtiments du règlement.

M. Allard s'explique. Il prétend n'avoir voulu exprimer qu'une pensée philosophique.

Il poursuit son discours.

Les républicains, dit-il, doivent rompre avec la papauté. La République ne sera intégrale qu'avec l'avénement du socialisme. Je reproche au gouvernement de n'avoir pas plus fait en cette circonstance que n'aurait fait M. Méline.

On disait que c'est M. Barthou qui a dicté la solution prise par le cabinet. Si le gouvernement ne prend pas vis-à-vis de la papauté une attitude plus décisive, ce sera la faillite de la politique anticléricale et la désagrégation du bloc. (Applaudissements à gauche.)

Discours de l'abbé Gayraud

M. l'abbé Gayraud demande les motifs sérieux qui ont poussé le ministre à rappeler M. Nisard. Il estime que le Saint-Siège n'a nullement offensé la France en revendiquant sa souveraineté.

Une voix à gauche : Temporelle !

M. Gayraud. — Parfaitement.

M. Charles Dumont. — Il résulte de ces paroles qu'un catholique ne doit pas accepter l'unité de l'Italie.

M. Charles Benoist. — Nous n'avons à discuter ici ni la question du pouvoir temporel ni celle de l'unité de l'Italie.

M. Lasies. — M. Gayraud, la souveraineté temporaire a toujours été la garantie de l'indépendance de la papauté qui, n'ayant jamais renoncé à ce signe d'indépendance, devait protester contre le voyage à Rome de M. Loubet.

M. Charles Dumont. — La France ne connaît que la loi italienne des garanties et le plébiscite de Rome contre la royauté.

M. Gayraud soutient qu'il n'y a dans la note du pape aucune offense à l'égard de la République, et la protestation pontificale n'appelait nullement à son avis le rappel de notre ambassadeur.

Il importe maintenant de savoir quel était le but poursuivi par le gouvernement français. Nous ne désirons pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat, surtout dans l'intérêt de la France, mais, si le cabinet poursuit ce but qu'il le dise.

Discours de M. Delcassé

M. Delcassé a la parole, (mouvement d'attention.) Le ministre rend compte tout d'abord des entretiens qu'il eut avec le nonce du pape pendant les pourparlers qui précédèrent la décision du voyage à Rome de M. Loubet.

Ces entretiens ne faisaient pas prévoir la note que le 4 mai dernier, le ministre recevait du cardinal Merry del Val, et dans laquelle il était dit que le voyage du président de la République à Rome a été une offense pour le Souverain Pontife.

Le gouvernement, saisi de cette note, chargea son ambassadeur de remettre sa protestation à la note du pape au cardinal secrétaire d'Etat. Cette protestation fut remise le 6 mai.

M. Delcassé déclare qu'après la remise de notre protestation, l'incident devait et aurait dû rester clos, mais vint la publication de la note avec la variante que l'on connaît.

C'est le ton inadmissible de remontrance de cette communication à des gouvernements étrangers, qui constitue une offense, et on chercherait vainement une atténuation dans la phrase ou on s'excuse, en quelque sorte, de n'avoir pas rappelé de Paris le nonce apostolique.

Le gouvernement avait le choix entre trois mesures. Il s'est arrêté à celle que l'on connaît. J'ai prié M. Nisard de s'assurer sans retard de l'authenticité de la note. M. Nisard s'est rendu chez le sous-secrétaire d'Etat qui lui a répondu qu'il était prêt à répondre par écrit, ayant acquis la certitude de l'existence de la circulaire, je télégraphiai à M. Nisard que la déclaration du cardinal secrétaire équivalait à élucider la réponse immédiate qui lui était demandée et qu'il devait sans retard quitter Rome. Vingt-quatre heures après, M. Nisard partait.

Par ce rappel, le gouvernement a fait ce qu'exigeait la dignité du pays. Il a pour lui le bon droit et l'opinion du monde, et la Chambre estimera sans doute qu'il est précieux de les conserver. (Applaudissements.)

Voix à droite : Vous n'avez pas dit ça à Fashoda.

M. Grousseau succède au ministre et présente quelques observations d'ordre périodique et diplomatique.

L'orateur critique ce qui a été fait et expose ce que, à son avis, on aurait dû faire et il en conclut en déclarant que M. Delcassé n'a pas fait la preuve de son bon droit et de l'opinion du monde. Celle-ci, si la Chambre ne condamne pas le ministre, le jugera et le jugera très sévèrement. (Applaudissements à droite.)

Après une courte réplique de M. Delcassé, rectifiant quelques unes des assertions de M. Grousseau, la Chambre repousse le renvoi à demain et M. Delafosse a la parole.

Discours de M. Briand

M. Briand déclare que ses amis et lui entendent se contenter du petit résultat qu'on leur offre, parce que c'est déjà un résultat, et que les socialistes savent, quand il faut, faire preuve de patience et de sagesse. (Exclamations ironiques à droite.)

Le rappel de M. Nisard paraît, d'ailleurs, être un premier acte que bientôt, lors de la discussion du budget, nous saurons rendre irrévocable.

M. Ribot demande la parole.

M. Briand. — J'espère que M. Delcassé ne s'emploiera pas à rendre la suppression de l'ambassade impossible.

Mais de toute manière, d'ailleurs, et quoi qu'on fasse, M. Nisard, revenu de Rome, ne saurait plus maintenant y retourner, car le moment est venu où, entre les traditions de l'Eglise incarnées aujourd'hui en un pape qui n'a rien de moderne, et les aspirations d'une démocratie moderne, il ne peut plus y avoir partie liée. La vraie solution du conflit est donc que l'Etat et l'Eglise reprennent chacun sa liberté. Quand je dis l'Eglise, je veux parler, naturellement, de toutes les églises. (Applaudissements).

Voix à droite : Et les loges !

M. Briand. — Mais la séparation peut-elle se faire sans préparation ni précautions préalables? Assurément non. Quant à parler de faire sur-le-champ, pour commencer la dénonciation du Concordat, c'est d'une simplicité séduisante, mais qui ne saurait suffire à la solution d'une question dont la complicité est telle. Vous savez que nous travaillons à élaborer un projet complet sur la matière, un projet qui réglera la question des propriétés ecclésiastiques, qui donnera les garanties nécessaires à l'ordre public, etc.

Faute de précautions de ce genre, qui ne voit que la séparation pourrait avoir des conséquences graves pour le pays? (Bravos ironiques au centre.)

M. Hubbard. — Quoi, après tant de campagnes anticléricales, le moment semble venu d'en finir, et ce moment on le laisserait passer ! (Mouvements divers.)

M. Lasies. — Très bien ; parfaitement. Finissez-en. (Mouvement.)

M. Briand. — La commission dont je fais partie travaille en conscience, s'efforçant de faire œuvre sérieuse et efficace, de dégager le plus doucement qu'il sera possible les liens que le Concordat a noués.

Mais je ne veux pas qu'on jette la solution de cette question comme un enjeu dans les batailles politiques. Ayons du sang-froid. Le pays comprendra où tend notre effort et approuvera notre sagesse et il n'y aura pour nous traiter de modérés, voire de cléricaux, comme on a fait pour moi-même, que ceux qui ne réclament une solution immédiate que parce qu'ils ne veulent pas de solution du tout.

Intervention de M. Combes

M. Combes. — Je demande qu'on laisse au débat actuel sa signification limitée et précise. Le Saint-Siège s'est prétendu offensé par le voyage de M. Loubet rendant visite au roi d'Italie dans la capitale incontestée de son royaume. Nous avons répondu comme il convenait, par le rappel de M. Nisard. Ce rappel signifie qu'à aucun degré la France de s'associe aux revendications traditionnelles de la papauté relativement au pouvoir temporel et qu'elle ne veut pas l'ingérence du Vatican dans sa politique.

Il n'y avait pas à aller jusqu'à un rappel complet de l'ambassade, qui serait impossible tant que le Concordat existe. En ce qui concerne le maintien du Concordat, comme aussi de l'ambassade, ce sont les Chambres qui auront à se prononcer. En tout cas, on ne peut dénoncer le Concordat sans précautions préalables. Une commission étudie la question de la séparation.

C'est quand elle présentera ses conclusions, à une date que le gouvernement accepte prochaine, que le débat pourra utilement s'engager sur cette grave question entre le gouvernement et le Parlement.

Si la Chambre le veut, ce débat pourra venir devant elle en janvier ou février 1905. A voir, d'ailleurs, la manière dont l'église interprète le Concordat, qui ne voit que l'état de choses actuel ne pourra plus longtemps durer? (Mais que la Chambre se garde aujourd'hui d'un vote prématuré et se borne à dire si elle approuve le rappel de M. Nisard.

Réponse de M. Ribot

M. Ribot répond. Il vient expliquer le vote des progressistes. Ceux-ci se sont réjouis du rapprochement de la France et de l'Italie. Ils n'entendraient pas, pour cela, rompre avec le Vatican ; mais il va de soi que, pour ce qui est du pouvoir temporel, aucun Français ne saurait plus songer à le rétablir. (Applaudissements.)

M. Ribot trouve que le gouvernement a été un peu trop brusque, quand il a exigé sur l'heure une réponse du cardinal Merry del Val au sujet de la note telle que la publia le journal de M. Jaurès.

M. Delcassé. — Je répète ce que j'ai dit, à savoir que si nous avons rappelé M. Nisard c'est surtout parce que communication a été faite aux gouvernements étrangers des représentations et reproches que le Vatican nous aurait adressés au sujet d'une affaire purement française.

M. Ribot déclare que le rappel de M. Nisard lui paraît devoir être limité ; M. Combes, du reste, pense de même.

M. Combes. — Pardon ! Ce que vous donnez ici est un commentaire à vous de mes paroles.

M. Ribot conclut en protestant contre l'idée d'une rupture brusque avec le Saint-Siège et d'une séparation qui n'aurait pas été préparée. Ce serait, en effet, dit-il, la fin du ministère d'abord (on rit), et la fin aussi de ce qui reste de liberté religieuse. Il se déclare prêt à accepter la mesure prise par le gouvernement.

Divers ordres du jour ont été déposés, notamment par le groupe de défense des libertés, dont nous donnons plus loin le texte.

Les groupes du bloc présentent un ordre du jour approuvant l'attitude et les déclarations du gouvernement.

C'est celui qui est adopté.

SÉNAT

Paris, 27 mai.

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat procède à la nomination de deux membres de la commission supérieure des caisses d'épargne, MM. Cordelet et Leydet sont élus.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet modifié par la Chambre sur la contribution des patentes.

Les articles 1 à 8 sont adoptés.

Sur l'article 9, M. Pontbriand demande si les syndicats agricoles qui achètent en bloc leurs marchandises pour les délivrer à leurs sociétaires, mais qui font des livraisons en plusieurs fois, en conservant une partie des marchandises en magasin seront exempts de la patente.

M. le commissaire du gouvernement répond affirmativement, sous la réserve que les opérations n'auront pas un caractère commercial.

Les articles 9 à 14 sont adoptés.

Sur l'article 15, M. Sébline fait remarquer qu'une modification paraît nécessaire en ce qui concerne les sucres.

Les changements apportés au régime fiscal des sucres obligent à compter et adopter un autre mode d'évaluation en ce qui concerne la patente des fabricants de sucre.

L'article 15 est renvoyé à la commission.

M. Prévet critique ensuite la taxe établie à l'égard des grands magasins.

Il demande que, pour corriger les imperfections de la loi ou modifier le régime fiscal actuel, on définissant le grand magasin celui qui compte à Paris 100 employés, dans les villes de plus de 100,000 âmes 50 employés, et dans les autres villes 25 employés.

Le rapporteur combat cette proposition qui est repoussée par 181 voix contre 80.

Le texte de la commission est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

La séance est levée à 6 h. 1/2 et renvoyée à mardi.

NOUVELLES POLITIQUES

Paris, 27 mai.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. Ils se sont occupés des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la Chambre, et qui doivent venir en discussion cet après-midi.

On sait que les interpellations visent, en premier lieu, les mesures prises par le gouvernement en réponse à la note pontificale, et, en second lieu, celles qu'il compte prendre à l'avenir.

Les Industries de l'Etat

M. Jules Roche a déposé l'article additionnel suivant à la loi des finances :

« Ne sont point fonctionnaires publics, dans le sens prévu à l'article 224 du Code pénal, ni par les articles 31 et suivants de la loi du 29 juillet 1881, les agents et employés des industries exercées par l'Etat, les départements ou les communes, à titre de monopole. »

AU PALAIS-BOURBON

Commission du Commerce et de l'Industrie

La commission du commerce et de l'industrie s'est réunie ce matin. Elle a adopté le projet de loi sur la vérification des alcoomètres centésimaux et densimètres, et nommé M. Ferron, rapporteur de ce projet de loi.

Le président a communiqué à la commission le texte de la convention signée par les grandes Compagnies de chemin de fer et donnant satisfaction aux réclamations du commerce, en ce qui concerne le service des colis postaux.

La commission a adopté le rapport de M. Astier, concluant à l'organisation à Paris, par le gouvernement, d'une exposition de l'automobilisme et des sports.

Les Ordres du Jour déposés

Le groupe de la défense des libertés présentera l'ordre du jour suivant : « La Chambre, considérant que le gouvernement a manqué du sang-froid nécessaire pour conserver à l'incident son véritable caractère, qu'il importe de faire cesser au plus tôt une agitation stérile et dangereuse, invite le ministre des affaires étrangères à reprendre immédiatement les relations diplomatiques avec le Saint-Siège et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est signé par MM. de La Ferronays, de Ramel, Legonidec, de Traissan, de la Bourdonnaye, de Mailly, de Saint-Martin, du Raligouët, de Pomereu, de Dion, Ginoux, Defermon, etc.

M. Allard doit déposer l'ordre du jour suivant : « La Chambre, décidée à faire la séparation des Eglises et de l'Etat, invite le gouvernement à cesser toutes relations avec le Vatican et à dénoncer immédiatement le Concordat. »

Le même député demande, par voie d'amendement au budget, la suppression totale de l'ambassade auprès du Vatican.

La Guerre Russo-Japonaise

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

Prise de Kin-Tcheou

Tokio, 27 mai. — Après cinq jours de combats acharnés, les Japonais se sont emparés de Kin-Tcheou ; ils ont ensuite pris Hamsham, position fortifiée par les Russes après un vif combat. Le duel d'artillerie continue.

Une canonnière russe a bombardé l'aile gauche des Japonais dans la baie de Talyenwan ; les navires de guerre japonais ont coopéré de la baie de Kin-Tcheou à l'action de l'armée.

Blocus complet

Tokio, 27 avril. — L'amiral Togo a établi le blocus complet autour de l'extrémité méridionale de la péninsule de Liao-Toung. Les forces enveloppent Port-Arthur, marquant probablement l'investissement final.

Les Japonais ont délogé les Russes des positions ouest de Talyenwan. On considère comme improbable que les Russes puissent offrir une sérieuse résistance au nord de Port-Arthur.

Combat Démenti

Saint-Pétersbourg, 27 mai. — A l'état-major on déclare dénuée de tout fondement la nouvelle annoncée par un journal anglais suivant laquelle un détachement de cosaques aurait été surpris et anéanti par les troupes coréennes. Aucune rencontre entre cosaques et Coréens n'a été mentionée dans les rapports du général Rennenkampf. Il est également inexact que les cosaques aient incendié des villages coréens. Les troupes russes ne considèrent nullement les Coréens comme des belligérants et ont l'ordre de les traiter avec égard et indulgence. (Agence russe).

Bataille Décisive

Paris, 27 mai. — Le *Petit Parisien* reçoit la dépêche suivante :

« Saint-Pétersbourg, 26 mai. — Une dépêche privée de Liao-Yang annonce que les Japonais du général Kuroki ont commencé à attaquer les positions de l'armée russe sur la route de Liao-Yang. Un combat décisif serait actuellement engagé. »

Le Prince Jaime de Bourbon blessé

Saint-Pétersbourg, 27 mai. — On mande de Liao-Yang, au *Novoie Vremia*, à la date du 26 :

« Le prince Jaime de Bourbon, au cours d'une sortie à cheval en dehors des murs de la ville, est tombé dans une fosse avec son cheval. Il a été blessé à la joue gauche et il ressent un ébranlement général. »

INFORMATIONS DIVERSES

Le Général Ma et la Russie

Londres, 27 mai. — Le *Globe* publie de son correspondant à New-York, la dépêche suivante :

« Le rappel du général Ma, demandé par la Russie, est considéré comme l'événement le plus important survenu en Extrême-Orient depuis la bataille du Yalou.

« Le ministère des affaires étrangères à Washington a souvent assuré qu'il croyait que le gouvernement chinois était sincère dans ses déclarations de neutralité. Il en était de même pour le Japon ; mais on n'a jamais cherché à Washington à cacher que les méfaits causés par les brigands mandchouriens étaient soutenus et par les Japonais et par les généraux chinois.

Or, comme le général Ma, généralissime des forces chinoises sur la frontière mandchourienne, a toujours été en relations constantes avec les principaux chefs de brigands, il se pourrait fort bien que la Russie rendit responsable le gouvernement chinois des raids de Koungouses. Donc, si le général Ma est rappelé, tout danger est conjuré.

Saint Pétersbourg, 27 mai. — Les autorités militaires russes en Mandchourie ont fait parvenir à M. Lassar, ministre de Russie à Pékin, les preuves péremptoires de la duplicité du général Ma, dont le rappel des frontières de Mandchourie est demandé. Des découvertes faites, après destruction de plusieurs bandes de Khoungouses, il résulte que les brigands mandchouriens avaient reçu du camp du général des armes et munitions.

Il semble de même établi que ces mêmes bandes comptaient dans leurs rangs un certain nombre de réguliers chinois, participant aux opérations contre les Russes avec le plein assentiment du général Ma. Enfin, ce dernier est accusé d'être en relations constantes avec les Japonais, et centraliser à son quartier général le service d'espionage des Nippons.

Neutralité Violée

Saint-Pétersbourg, 27 mai. — Une nouvelle, aussi sensationnelle qu'authentique, est arrivée ici. L'Angleterre, faisant infraction aux droits de la neutralité, a accepté du Japon la commande de 32 torpilleurs de 300 tonnes. Les chantiers maritimes suivants exécuteront la commande : *Steal of scotland palmers and coneu castle middleboranch et consed.*

Pour dissimuler la construction des bâtiments de guerre, le Japon a divisé sa commande entre quatre compagnies, confiant à chacune la construction des principales pièces détachées composant les torpilleurs. Une partie de ces pièces détachées, formant un ensemble de 22 torpilleurs, qui viennent d'être expédiés au Japon. Les cylindres des machines des 22 torpilleurs ont été commandés à l'Allemagne. On assure que le ministre de la marine russe a été avisé.

LES INCIDENTS DE PLOERMEL

Tours, 27 mai. — C'est devant un nombreux public, se pressant dans la petite salle du conseil de guerre du 9e corps, à Tours, qu'ont commencé, ce matin, les débats de l'affaire des cinq officiers du 116e de ligne, à Vannes, condamnés précédemment à quatre mois de prison par le conseil de guerre du 11e corps, pour refus d'obéissance lors de l'expulsion des Frères de Ploërmel, et dont le jugement fut cassé pour diverses irrégularités par le conseil de revision.

Les officiers poursuivis sont, on se le rappelle, les capitaines de Beaudrap et Morel, et les lieutenants Boux de Casson, de Torquat, et Boulay de la Meurthe.

Les débats sont présidés par le colonel de Foucault, du 66e de ligne. Le commandant Braive, commissaire du gouvernement, occupe le siège du ministère public.

Après lecture des cinq rapports rédigés par le capitaine rapporteur du conseil de guerre du 12e corps d'armée, le président procède à l'interrogatoire, qui est identique à ce qu'il fut devant le conseil de guerre de Nantes.

LES CONGRÉGATIONS

La Marque de la Chartreuse

Paris, 27 mai. — On écrit de Voiron au *Petit Marseillais* :

« Me Lecouturier, liquidateur des biens des Chartreux, est venu, mardi dernier, prendre possession des immeubles de Fourvoirie, habités par M. l'abbé Rey, qu'une ordonnance du tribunal de Grenoble déclarait « personne interposée. » Dès 8 heures du matin, arrivent à Saint-Laurent-du-Pont M. Blanchet, mandataire de Me Lecouturier ; Favre, commissaire spécial ; Schwerer, notaire ; Caillet, huissier ; un brigadier et cinq gendarmes, ainsi que M. Camand, juge de paix.

« La délégation se présente devant la grande porte de l'ancienne fabrique de la chartreuse, à 9 heures. L'huissier frappe plusieurs fois, sans obtenir de réponse ; alors, sur l'ordre de M. Favre, le serrurier franchit le mur haut de 3 m. 50 et ouvre le portail. On procède à la vérification des scellés, aucun n'a été brisé ; puis M. Schwerer, notaire, fait l'inventaire du mobilier, des foudres de la cave dont six contiennent 180 hectolitres d'alcool. C'est ensuite le tour des alambics, du séchoir, de la chapelle et enfin la délégation termine sa visite par la chambre qu'occupait M. l'abbé Rey.

« Tout est vide et plusieurs objets ont disparu depuis le premier inventaire. A midi, tout est fini, et chacun reprend le chemin de Saint-Laurent-du-Pont. Aucun incident ne s'est produit pendant ces opérations judiciaires. M. Blanchet, mandataire, est resté dans les bâtiments de Fourvoirie jusqu'à mardi soir et un gardien spécial a été commis pour surveiller les immeubles. »

GUERRE ET MARINE

Cherbourg, 27 mai. — Des avaries se sont produites à bord du torpilleur de haute mer *l'Archer*, qui se trouvait au large de Barfleur : le cylindre ventilateur a été défoncé, de telle sorte qu'il fut impossible à *l'Archer* d'obtenir de la pression, malgré les deux chaudières allumées. On a constaté un encrassement complet des tubes des chaudières.

L'Archer a été remorqué au port par le torpilleur *166*.

L'escadre est attendue demain à Cherbourg, où elle doit se livrer à une série d'exercices d'attaques combinées avec les sous-marins et les torpilleurs de la défense mobile de Cherbourg.

Mutations

Paris, 27 mai. — *Génie*. Les chefs de bataillon : Roussel, à Bayonne, passe à Toulouse ; Barthès, à l'école d'Avignon, passe à Bayonne.

M. Messelle, capitaine à Compiègne, passe au 7e à Avignon.

M. Déléat, officier d'administration de première classe à Saint-Maixent, passe à la direction de Bordeaux.

AU MAROC

Une Protestation

Paris, 27 mai. — On annonce et nous reproduisons ce bruit sous toute réserve, que le sultan du Maroc aurait fait communiquer à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, une protestation contre l'accord franco-anglais en ce qui concerne le Maroc.

NOUVELLES DIVERSES

La Destruction des Corbeaux

Paris, 27 mai. — On a distribué, vendredi dernier, à la Chambre, le rapport de M. Amodru, fait au nom de la commission de l'agriculture chargée d'examiner la proposition de loi de M. Noël, ayant pour objet d'assurer la destruction des corbeaux et des pies dans les contrées où le trop grand nombre de ces oiseaux occasionne des dommages aux ensemencements et aux récoltes. La commission de l'agriculture a demandé à la Chambre d'adopter la proposition de loi suivant :

ARTICLE PREMIER. — Après avoir pris l'avis du conseil général, le préfet d'un département où des ravages seraient occasionnés aux récoltes par des corbeaux ou des pies aura le droit d'ordonner la destruction des nids de ces volatiles sur toute l'étendue ou seulement sur une ou plusieurs zones du département.

ART. 2. — Cette destruction sera faite par tout propriétaire, fermier, metayer, colon, usufruitier et usager des terrains où sont les arbres portant les nids, suivant les conditions imposées par la loi sur le Code rural du 21 juin 1898, articles 76 à 80 inclus, concernant la destruction des insectes, des cryptogames et des autres végétaux nuisibles à l'agriculture, avec cette modification que l'obligation de détruire le corbeau dans les bois et forêts ne sera pas limitée à une lisière de 30 mètres.

ART. 3. — L'arrêté préfectoral comportant l'obligation de détruire le corbeau sera valable pour une année au plus. Il ne pourra être renouvelé que sur avis favorable du conseil général ou de la commission départementale ayant reçu du conseil général une délégation à cet effet.

Direction des Ballons

Paris, 27 mai. — Des renseignements qui, à la dernière heure, nous sont communiqués de source sûre, permettent d'annoncer que M. Bouquet de la Grye, président de la section aéronautique de l'Académie des sciences, va présenter incessamment, à ses confrères de l'Institut, un mémoire exposant un système nouveau qui, étudié dans tous ses détails, paraît devoir être de l'avis même des personnalités les plus compétentes, la solution pratique de la direction des ballons.

Un Conspirateur

Brest, 27 mai. — Djellah-Edin pacha, l'un des conjurés de la dernière conspiration dirigée contre le sultan et qui, grâce à un déguisement avait pu se sauver, vient d'arriver de Budapest et se rend à Paris, où il songe se rencontrer avec d'autres réfugiés. Djellah-Edin pacha déclare que la conspiration a été découverte grâce à une lettre qui tomba dans les mains de Fehrin pacha.

Le personnage qui fut arrêté à Constantinople n'est pas le gendre mais le frère du sultan.

Le motif de l'arrestation n'est point encore connu mais le bruit court ici que ce personnage serait soupçonné d'avoir pris part à ce complot.

A l'Etranger

EN ALLEMAGNE

L'ANNIVERSAIRE DE WATERLOO

Berlin, 27 mai. — L'empereur se rendra dans le courant de juin à Hanovre, pour rendre au régiment de uhlans du roi, une visite qui coïncidera avec l'anniversaire de Waterloo.

On dit, peut-être bien ne s'agit-il que d'un simple racontar, que Guillaume prononcera à cette occasion, en présence du régiment dont le rôle dans la bataille de Waterloo est connu, un grand discours militaire et patriotique.

EN ITALIE

LE BUDGET DE LA MARINE

Rome, 27 mai. — La Chambre a commencé la discussion du budget de la marine. Ce débat sera important, parce que, tous les orateurs partagent l'idée exprimée par le ministre Tittoni, c'est-à-dire que pour rendre efficace toute sa politique étrangère, il faut à l'Italie une forte marine et une puissante armée. Les orateurs appuient l'opinion du ministre avec chaleur et quelques-uns ont même démontré la nécessité d'une flotte appropriée à l'Adriatique ; ce que l'Italie ne possède pas encore.

EN SERBIE

LE VOYAGE DU ROI

Belgrde, 27 mai. — Le roi est rentré de son voyage dans l'ouest de la Serbie. Il doit repartir encore pour achever sa tournée de présentation dans tous les partis du pays.

On parle beaucoup depuis quelques jours d'une convocation extraordinaire de la Skoupchtina, que chacun commente à sa façon : vote des crédits nécessaires au sacre du roi, revision de la Constitution et enfin vote d'un emprunt pour l'achat de canons à tir rapide en France. Cette dernière hypothèse semble vraisemblable, dans la crainte où l'on est ici des projets de l'Autriche-Hongrie depuis que la guerre accapare la Russie en Extrême-Orient.

Le ministre Grouitch-Pachitch, malgré bien des difficultés avec les radicaux extrêmes du cabinet, travaille assidûment à son programme économique et financier et, sauf imprévu, restera probablement au pouvoir dans sa forme actuelle jusqu'à la rentrée de la Skoupchtina.

EN DANEMARK

LE CONGRÈS CONTRE LA TUBERCULOSE

Cophenhague, 27 mai. — La deuxième conférence internationale pour la lutte contre la tuberculose a commencé aujourd'hui ses travaux, après un discours d'ouverture prononcé par M. Deuntzer, président du conseil des ministres.

Le prince royal et les princes Christian et Valdemar, les membres du corps diplomatique et un grand nombre d'autres personnages de distinction assistaient à la séance.

Le professeur Brouardel, de Paris, présidait.

Le prince royal et les autres princes ont visité plus tard l'exposition organisée à l'occasion de la conférence.

EN ESPAGNE

LA CONVENTION HISPANO-PORTUGAISE

Madrid, 27 mai. — A Madrid, on attribue les retards apportés à la rédaction de la convention hispano-française aux pressantes démarches faites par les députés coloniaux français auprès de M. Delcassé, afin qu'aucune entrave espagnole ne puisse gêner la francisation du Maroc.

On pense, toutefois, que cette convention ne tardera pas à être signé à Paris, entre le marquis del Muni et M. Delcassé, mais l'optimisme des premiers jours fait place à une réelle appréhension à propos du traitement qui sera réservé aux intérêts espagnols au Maroc.

ALPHONSE XIII A PARIS

Madrid, 27 mai. — On dément catégoriquement dans les cercles officiels, la nouvelle d'après laquelle le roi renoncerait à son voyage à Paris à cause du changement qui s'est produit dans les relations de la France et du Vatican.

On ajoute que la question du voyage n'ayant pas été traitée dans le conseil des ministres, il n'y a pas lieu de revenir sur une mesure qui n'a pas été prise.

FAITS DIVERS

Arrestation de Musolino

Catauzaro, 27 mai. — Le célèbre bandit Ferdinando Suppo, dit Musolino II, vient d'être capturé par des carabiniers. Se voyant cerné, Musolino s'est rendu sans résistance.

Une forte prime était promise pour cette capture.

Le Crime d'Aix-les-Bains

Paris, 27 mai. — L'inculpé Bassot a déclaré à son avocat qu'il n'a jamais reçu le télégramme adressé d'Aix-les-Bains à Vichy et signé « le Cuirassier » dont il a été question. Il suppose qu'il s'agissait non pas de crime, mais d'une affaire de corruption de croupier. Bassot a reconnu que « le Cuirassier » est bien Laderman et non pas la femme Giriat, comme on le croyait.

Cinquante témoins environ seront assignés à la requête du parquet. La Giriat ne pouvant faire les frais de l'assignation de tous les témoins à décharge qu'elle voudrait faire citer, Me Henri Robert, son avocat, a prié, par l'intermédiaire de Me Alberti, son confrère du barreau de Chambéry, le procureur général d'en faire assigner quelques-uns aux frais du parquet.

De nombreux témoins viendront de Paris, de Lons-le-Saunier, de Nice de Monte-Carlo, de Lyon et d'Aix-les-Bains. On prévoit que leur citation coûtera au moins 4.000 francs au Trésor.

Horrible Tragédie

Barcelone, le 27 mai. — Une sanglante tragédie s'est déroulée au numéro 369 de la rue d'Aragon et a produit dans toute la ville une profonde impression de douleur et de pitié.

Un jeune ouvrier doreur, Francisco Llavet, a tué à coups de couteau sa fiancée, Rosa Sampere. Puis, il s'est jeté sur la mère de celle-ci et lui a tiré un coup de revolver à bruler-pourpoint. Enfin, il a tourné cette dernière arme contre lui-même et s'est suicidé d'une balle dans la tempe droite.

Francisco Llovet avait vingt ans, Rosa Sampere n'en avait que seize.

Le jeune homme travaillait à l'atelier du père de la jeune fille. Il avait demandé celle-ci en mariage depuis quelques semaines et la main de Rosa lui avait été accordée.

Tout paraissait donc marcher à souhait pour lui. Que s'est-il passé dans la maison de la rue d'Aragon pour le transporter ainsi d'une fureur frénétique? On ne le saura peut-être jamais. Les deux acteurs principaux du drame sont morts ; le troisième, la mère de la fiancée, n'en vaut guère mieux ; son état est des plus graves, et jusqu'ici elle n'a pu prononcer une seule parole. Quant au père, le patron doreur, il était absent du logis quand s'est accompli l'événement.

On est porté à croire que le mobile de Francisco a été la jalousie. Rosa était extrêmement jolie et fort recherchée de tous les jeunes gens.

Quelque scène violente aura précédé la scène de mort. Mais on ne peut évidemment que se livrer à de pures conjectures. Francisco et Rosa ne se connaissaient que depuis cinq mois.

Echos et Nouvelles

~~ M. Pichon, résident général, accompagné des consuls, officiers et fonctionnaires de la résidence, est allé ce matin à Dareibey, afin de présenter ses félicitations au bey, à l'occasion de la fête de Mouled ou la naissance du prophète.

~~ A l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'empereur de Russie, un service solennel a été célébré ce matin, à 11 heures, à l'église russe de la rue Daru.

~~ L'ex-président Kruger, venant de Menton, est arrivé à Clavans. Il s'est rendu à la villa qu'il a louée pour cinq mois. L'ancien président était accompagné de Mme Eyloff, sa petite-fille, du docteur Heymann et de son secrétaire. Aucun incident ne s'est produit.

~~ Le ministre de la guerre a reçu, ce matin, MM. Colliard, Krauss, Cazeneuve, députés du Rhône, et Augagneur, maire de Lyon, qui venaient l'inviter à assister au concours international de tir qui aura lieu à Lyon le 17 juillet prochain. Le général André a accepté.

BULLETIN FINANCIER

(Par dépêche)

Paris, 27 mai. — La fermeté que nous constations dès hier, sur certains fonds d'Etat, sur les valeurs espagnoles notamment, s'est accentuée dans la séance de ce jour. Les demandes ont été très suivies sur l'ensemble de la cote.

Nos rentes ont été des premières à profiter de ces bonnes dispositions. Le 3 0/0 a passé de 96 97 à 97 10, l'Amortissable se cote à 97 52.

Parmi les sociétés de crédit, le Crédit lyonnais, très ferme, s'est avancé à 1.105 au lieu de 1.096, clôture précédente, la Société générale se cote à 623.

Peu d'affaires sur nos chemins, le Lyon reprend à 1.310 ; le Nord à 1.731 ; le Suez a passé de 4.112 à 4.120 ; l'Extérieure finit à 84 45, en hausse de 27 centimes ; l'Italien clôture à 103,10 ; le Portugais à 60 30 ; le Russe consolidé se traite à 89 ; le 3 0/0 1891 à 71 95 ; le Turc finit à 83 37 ; la Banque ottomane s'avance à 580.

La Société anonyme de Notre-Nuret, 22, place Vendôme, à Paris, envoie à toute demande qui lui est adressée une notice détaillée très intéressante à consulter.

SPORT

LE TURF

Paris, 27 mai.

Courses à Maisons-Laffitte

Prix de la Frette, 3.000 francs, 1.400 mètres. — 1. Signorina (Chandler), à M. G. Lédat ; 2. Queen-Bee (I. Gaffney), à M. Margotteau ; 3. Emile (Doux), à M. J. Lieux.

Prix Barbemouche, 5.000 francs, 1.400 mètres. — 1. Foi Amour (J. Rasch), au comte de Fels ; 2. Apis (G. Stern), à M. d'Harcourt ; 3. Ascot (J. Chics), à M. L. Wysocky.

Prix de Mesnil, 4.000 fr., 3.000 mètres. — 1. Alnée (Doux), à M. J. Lieux ; 2. La Vallière (J. Rausch), à M. G. Cantor.

Prix de Maldon, handicap, 6.000 fr., 2.500 mètres. — 1. Néro (L. Spencer), à M. E. Deschamps ; 2. Flambant (W. Bray), à M. L. Olry.

Prix King-Lud, 10.000 francs, 2.800 mètres. — 1. Presto-II (N. Turner), à M. Gaston Dreyfus.

Prix Florestan 5.000 francs, 1.600 mètres. — 1. Nana-Sahib (L. Robert), à M. J. Lieux ; 2. Minette (A. Botten), à M. H. Rigaud ; 3. La Tartine (Bellhouse), à M. Veil-Picard.

Nous publions chaque jour un article politique ou économique et un article littéraire des collaborateurs ci-après :

COLLABORATEURS POLITIQ

CHRONIQUE RÉGIONALE

MONTPELLIER

Octroi de Montpellier. — Le maire de la ville de Montpellier, vient de faire afficher les nouveaux règlements et tarifs de l'octroi qui seront exécutoires à partir du 1er juin 1904.

Nous donnons ci-dessous le nouveau tarif. Quant aux règlements et conditions nous prions nos lecteurs de se rapporter à l'affiche.

Boissons et liquides : Cidres, poirés et hydromels l'hect. 1 fr. 25. — Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, absinthes, esprits, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie et autres liquides alcooliques non dénommés, l'hect. 67 fr. 40. — Alcool pur contenu dans les vins présentant une force alcoolique supérieure à 15 degrès, sans dépasser 21 degrès, l'hect. 134 fr. 80. — Vins présentant une force alcoolique supérieure à 21 degrès, 67 fr. 40. — Vinaigres concentrés, vinaigres de toilette, acides acétiques et pyroligneux, l'hect. 11 fr. 27. — Acides acétiques cristallisés de toute espèce, les 100 k. 11 fr. 27. — Vinaigres ordinaires, fruits et conserves au vinaigre, l'hect. 1 fr. 61. — Bières de toute espèce, l'hec. 5 francs.

Comestibles. — Bestiaux vivants : Bœufs et taureaux, les 100 k. 5 fr. 75. — Vaches et génisses, les 100 k. 5 fr. 75. — Veaux, les 100 k. 8 fr. 05. — Moutons et brebis, les 100 k. 5 fr. 75. — Chèvres et boucs, les 100 k. 1 fr. 96. — Agneaux et chevreaux, les 100 k 6 fr. 90. — Porcs et truies, les 100 k. 6 fr. 90.

Bestiaux manquants : Bœufs et taureaux, par tête, 28 fr. 75. — Vaches et génisses, par tête, 28 fr. 75. — Veaux, par tête, 11 fr. 50. — Moutons et brebis, par tête, 2 fr. 88. — Chèvres et boucs, par tête, 2 fr. 07. — Agneaux et chevreaux, par tête, 1 fr. 45. — Porcs et truies, par tête, 10 fr. 35.

Viandes fraîches dépecées : Bœufs, taureaux, vaches et génisses, les 100 k. 11 fr. 50. — Veaux, les 100 k. 10 fr. 77. — Moutons et brebis, les 100 k. 11 fr. 50. — Chèvres et boucs, les 100 k. 3 fr. 91. — Agneaux et chevreaux, les 100 k. 13 fr. 80. Porcs et truies, les 100 k. 8 fr. 28. — Charcuterie, les 100 k. 11 fr. 50. — Graisses, lards, viandes salées ordinaires et margarines, les 100 k. 8 fr. 05. — Poissons frais de mer (langoustes, écrevisses de mer et d'eau douce, truites, homards, saumons, etc.), le k. 18 c. — Poissons d'eau douce autres que ceux mentionnés ci-dessus, anguilles fraîches ou salées, sèches et polypes, le k. 07 c. — Sardines, anchois et thons à l'huile, poissons salés ou marinés et en saumure, le k. 18 c. Huîtres de la Méditer. et clovisses, le k. 07. — Huîtres de l'Océan, les 100 k. 20 fr. 91.

Oies, dindes, dindonneaux et paons morts, le kil., 21 c. — Oies, dindes, dindonneaux, dindons et paons vivants, pintades vivantes et mortes, par tête, 63 c. — Coqs, poules, canards, poulets, poulardes et chapons vivants ou morts, par tête, 21 c. — *Pigeons et tourterelles, par tête*, 7 c. — Lièvres, par tête, 95 c. — Lapins de garenne, perdreaux et bécasses vivants ou morts, par tête, 32 c. — Lapins domestiques et macreuses vivants ou morts, par tête, 12 cent. — Sangliers, cerfs, biches, daims, faons, isards, chevreuils et autres grosses bêtes de venaison, le k., 35 c. — Faisans, coqs de bruyère, gelinottes, cygnes et outardes, le kil., 35 c. — Râles, bécassines, sarcelles, vanneaux, pluviers et autres gibiers analogues de marais, cailles, grives, merles et tourdres, par tête, 7 c. — Alouettes, étourneaux et ortolans, les 100 k., 26 fr. 14.

Truffes et préparations truffées de toutes sortes, le k., 1 fr. 15. — Pâtés et galantines de toutes sortes non truffés. Foie gras au naturel en conserves ou non. Conserves de volaille ou de gibier, le kil.. 53 c. — Beurre de toute espèce, frais ou fondu, salé ou non, le k., 12 c. — Fromages de Roquefort, de Brie, de Chester, de Parmesan, de Hollande, Mont-d'Or, d'Auvergne, de Gruyère et autres fromages analogues, le kil., 12 cent. — Conserves alimentaires autres que celles mentionnées ci-dessus (viandes, extraits de viande de toutes sortes, légumes, cèpes), le kil., 16 cent. — Olives autres que celles destinées à la fabrication de l'huile, le k., 7 c. — Fruits secs : pruneaux, prunes, figues, raisins, amandes, noisettes et pistaches cassées et dattes, le kil., 12 c.

Combustibles: Bois à brûler, fagots de coupes ou cotrets, les 100 k. 21 c. — Sarments, les 100 k. 12 c. — Ramilles ou fagots de broussailles, les 100 k. 7 c. — Charbon de bois, les 100 k. 1 fr. 26. — Charbon de pierre et coke, les 100 k. 32 c. — Carbure de calcium, les 100 k. 5 fr. 23. — Huiles minérales (schiste, pétrole, gaz, etc.), l'hect. 4 fr. 03. — Cire brute, bouts de cierges et coulures, les 100 k. 18 fr. 82. — Bougies stéariques et en cire, les 100 k. 18 fr. 82. — Cierges de toute espèce, les 100 k. 21 fr. 96. — Acides stéariques et margariques et toutes autres substances propres à remplacer la cire, les 100 k. 18 fr. 82. — Chandelles, les 100 k. 9 fr. 20. — Suifs de toute espèce, graisses animales ou végétales, les 100 k. 9 fr. 20.

Fourrages : Foins et fourrages de toute espèce, les 100 k. 42 c. — Pailles de toute espèce, les 100 k. 21 c. — Avoines en gerbes, les 100 k. 68 c. — Avoines en grains, les 100 k. 1 fr. 57. — Sons et recoupes, les 100 k. 84 c. — Orge, les 100 k. 84 c. — Tourteaux, caroubes et tous autres grains ou graines en nature, concassés, agglomérés ou en farine, servant de nourriture aux bestiaux, les 100 k. 84.

Matériaux: Pierres de taille tendres (brutes), les 100 k. 14 c. — Pierres de taille tendres (ouvrées), les 100 k. 16 c. — Pierres de taille dites pierres froides (brutes), y compris le baruthel, les 100 k. 21 c. — Pierres de taille dites pierres froides (ouvrées), les 100 k. 29 c. — Pierres de toute espèce autres que celles mentionnées ci-dessus, les 100 k. 10 c. — Pavés dits maons et bardets polis et non polis, tuiles, briques pleines ou tubulaires, carreaux et tuyaux de conduite en terre cuite, les 100 k. 18 c. — Tomettes et carreaux vernis ordinaires, carreaux vernis blancs et à dessins, pavés céramiques, les 100 k. 54 c. — Carreaux et pavés en ciment, chaux pulvérisée, les 100 k. 42 c. — Chaux en pierre, les 100 k. 21 c. — Plâtre de toute espèce, les 100 k. 63 c. — Sable de toute provenance et de toute espèce, les 100 k. 4 c. — Marbres de toute espèce (bruts), les 100 k. 54 c. — Marbres de toute espèce (ouvrés), les 100 k. 62 c. — Ardoises de toute espèce les 100 k. 35 c. — Ciments, bitumes, goudrons, braj, poix, résine et asphaltes de toute espèce, les 100 k. 1 fr. 57. — Grosses poutres, madriers, bâtardes, filatres, rondins, chevrons, planches et plateaux de toute espèce et de toute dimension, échalas, bois de clôture de toutes sortes (bruts) : Tendre, les 100 k. 42 c.; Dur, les 100 k. 53 c. — Bois de construction ouvrés : Tendre, les 100 k. 56 c.; Dur, les 100 k 69 c. — Glaces étamées ou non entrant dans la construction des bâtiments, les 100 k. 9 fr. 41 c. — Verres à vitre de toute qualité, pannes, tuiles, pavés et plaques en verre, les 100 k. 2 fr. 10.

Fers destinés à la construction immobilière: Fers, fontes et aciers de toute espèce destinés à la construction immobilière : bruts les 100 k. 2 fr. 30; ouvrés 2 fr. 53. — Cuivres, zincs, laitons, plombs de toute espèce destinés à la construction immobilière, les 100 k. 2 fr. 62. — Briques et carreaux de liège destinés à la construction des bâtiments, les 100 k. 0,95 c. — Poudre de liège destinée à la fabrication des briques et carreaux mentionnés ci-dessus, les 100 kilos, 1 fr. 26.

Objets divers : Glaces et neiges à rafraîchir et glaces naturelles et artificielles, les 100 k. 1 fr. 15. — Savons ordinaires de toute espèce, les 100 k. 5 fr. 18. — Savons de toilette, les 100 k. 25 fr. 10.

Note de la mairie. — Par une note envoyée aux journaux la mairie nous fait savoir que les résultats publiés par la presse pour l'élection de 2 délégués du conseil municipal au bureau de bienfaisance sont erronnés et qu'il y a lieu de les rectifier comme suit : Chaine, 29 voix, élu; Gély, 21 voix, élu; Elloy, 12 voix.

Nous avions attribué avec nos autres confrères, 21 voix à M. Chaine et 16 voix à M. Gély. Il faut donc supposer que nous avions tous mal entendu ou que le secrétaire s'est trompé ou s'est mal exprimé. Quoiqu'il en soit nous nous empressons de rectifier.

Chez les coiffeurs. — Un groupe de patrons coiffeurs nous fait savoir que dans une réunion tenue hier ils ont décidé de « repousser toute revendication ouvrière qui porterait atteinte à toute liberté commerciale en imposant la fermeture du dimanche à 5 heures.

» Toutefois, le groupe, s'inspirant de l'intérêt des ouvriers, se déclare en principe partisan d'un jour de repos par semaine. »

Seconde arrestation. — La police a encore arrêté, sur les indications d'un sieur Delbosc, un nommé X que celui-ci reconnaîtrait comme étant l'individu aperçu par lui dans le couloir de M. Maurice Reynes, avoué et adjoint au maire, le jour où un vol dont nous avons déjà parlé a été commis chez ce dernier.

Rappelons aussi que M. Delbosc avait déjà signalé un nommé Brebes qui fut arrêté pour le même motif et relâché ensuite, son innocence ayant été reconnue.

Chute. — Hier soir, vers trois heures, un jeune homme à bicyclette, descendait la rampe du Peyrou à une assez vive allure, lorsque la roue de devant de sa machine heurta un des rails de la voie des tramways. Le choc fit perdre l'équilibre au jeune bicycliste qui roula sur le sol.

Des passants s'empressèrent auprès du velocemen qui n'avait pas grand mal, une simple écorchure au bras gauche et qui put remonter en selle et regagner ensuite son domicile.

Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits, hier matin, dans le jardin de Mme Eugénie Richin, épouse Labat, et ont dérobé un lapin et trois draps de lit usagés. Les suteurs de ce vol ont pénétré dans le jardin, situé cité Granier, en escaladant un mur de clôture.

M. Estabes, commissaire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête.

Arrestation. — Le sieur Louis Falcon, âgé de 35 ans, journalier, sans domicile fixe, mendiait jeudi soir, vers huit heures, dans le rue Rondelet. Des agents le surprirent implorant la charité des passants, il fut mis aussitôt en état d'arrestation et écroué.

De passage. — M. Godard, inspecteur général de la Compagnie du Midi, descendu à l'hôtel de la Métropole.

Vagabondage spécial. — Le nommé Ben-Mohamet, âgé de 27 ans, sans profession, demeurant route du Pont-Juvénal, a été, hier matin, mis en état d'arrestation sous l'inculpation de vagabondage spécial.

Non médaillés. — Le service d'équarissage a capturé, hier matin, 23 chiens errant dans les rues de la ville, sans collier, et non porteurs de la médaille réglementaire. Ils ont été mis en fourrière.

Extrait de jugement. — Hier soir, les nommées Adeline Vaissière, âgée de 25 ans et Marie Martel, âgée de 24 ans, ont été arrêtées et écrouées en vertu d'un extrait de jugement.

Les balladeuses. — La police continue à sévir contre les marchandes ambulantes se servant de balladeuses qui embarrassent la voie publique avec leurs véhicules. Hier encore quatre marchandes se sont vu infliger des procès-verbaux.

Syndicat des entrepreneurs. — Réunion extraordinaire du conseil d'administration ce soir, samedi, à 8 h. 1/2, au premier étage du café de la Rotonde.

Présence de rigueur indispensable.

La Mutuelle Catalane. — Ce soir, samedi, 28 mai courant, à 8 h. 1/2, dans la salle du 1er étage du café de la Rotonde, réunion des membres du conseil d'administration et de la commission de contrôle.

Ordre du jour : notification de l'arrêté ministériel autorisant la Société ; préparation de l'Assemblée générale.

Présence indispensable.

Eldorado. — Belle soirée hier, à l'Eldorado, où la représentation était donnée au bénéfice du sympathique chef d'orchestre, M. Picard, à qui on n'a ménagé ni les applaudissements ni... les cadeaux.

Les artistes de la troupe actuelle auxquels s'étaient joints quelques amateurs de la ville, chanteurs et musiciens, ont rivalisé d'entrain pour donner le plus d'éclat à cette soirée.

Ont été comme toujours particulièrement fêtés, l'hilarant comique Grinda et les incomparables duettistes Mas-André. La clôture de cet établissement aura lieu dimanche.

Objets trouvés. — Un chien par M. Martel, Romain, restaurateur, 35 rue de l'Université; un mouchoir de poche, par le hardien de la paix Audran, 3e arrondissement; un chien, par M. Chustache, villa Berthe, avenue Chancel; un collier pour chien, par M. Fournier Guillaume, rue Louis Figuier 25: un paquet de linge par M. Estève, Louis jardinier, au cimetière Saint-Lazare; un mandat poste par Mme Fabre, 61, faubourg Figuerolles; un porte allumettes en argent avec initiales, par Mme Wilman, buraliste, boulevard de l'Esplanade; une paire de fixe-chaussette, par M. Debrieu, rue ancien Evêché, 4.

Etat civil du 27 mai. — NAISSANCES: Garçons, 2; Fille, 1.

Flavien Alphonse, journalier, 29 ans, époux Marquet, Hôpital Suburbain. — Aldebert Etienne, loueur de voitures, 56 ans, époux Renggli, Hopital Général. — Pougenq Antonin, 2 mois, Celleneuve. — Redon Marguerite, sans profession, 73 ans, épouse Trinquier, Asile des Petites-Sœurs-des-Pauvres. — Rouch Jeanne, logeuse en garni, 70 ans, célibataire, rue Farges, 8. — Comte Jean, 6 mois, rue Aiguillerie, 32. — Pigassou, Rosalie, sans profession, 59 ans, épouse Pigassou, Asile des Aliénés. — Vaillé, Marie, rentière, 72 ans, célibataire, rue des Carmes, 18.

CETTE

Circulaire préfectorale. — Le Préfet de l'Hérault a adressé le télégramme suivant aux sous-préfets du département: «Au moment où s'ouvre la période électorale sénatoriale, je vous recommande de nouveau la plus absolue réserve vis-à-vis des candidats en présence.

» Non seulement vous devez vous abstenir de tout vote de propagande mais éviter de formuler dans vos propos une indication générale ou particulière qui pourrait être mal interprêtée.

» Je vous prie de m'accuser réception de ces instructions dont vous vous inspirerez auprès du personnel placé sous vos ordres. Signé : Arnaud ».

Voilà qui va donner à réfléchir au sous-préfet de Lodève pour qui ce télégramme semble avoir été conçu.

L'élection sénatoriale. La circulaire préfectorale adressée aux sous-préfets du département indique clairement qu'elle était nécessitée par l'intrusion de ses fonctionnaires dans l'élection sénatoriale.

Elle a dû être rédigée sur la plainte juste de quelques candidats.

Si l'un des sous-préfets visés ou plusieurs n'étaient sortis de leurs attributions cette circulaire ne leur aurait pas été adressée.

Nous conclurons de ceci que ces fonctionnaires ont la tendance à se mêler aux luttes des partis et qu'en conséquence ils ne doivent pas être surpris d'en devenir les victimes tôt ou tard.

C'est l'aveu que l'autorité administrative favorise de ses pouvoirs telle ou telle candidature. Il a fallu plusieurs candidats du bloc en présence pour faire connaître au public, ahuri, que les mœurs du 16 mai et de l'empire revivent dans l'esprit administratif. On peut penser ce qu'il doit en être quand un blocard a pour concurrent un anti-ministériel. Il était bon qu'un exemple vint convaincre les républicains sincères que l'amour du pouvoir n'a pas perverti.

Il est très fâcheux que des républicains qui ont tant combattu la candidature officielle osent aujourd'hui la pratiquer sans vergogne.

Nous en concluons que ces républicains nouveau jeu ont passé du clan réactionnaire directement dans le camp blocard avec leurs mœurs césariennes.

Ce n'est pas rassurant pour la République. Et nous ne sommes pas surpris de voir les principes démocratiques faussés et trahis.

Comité républicain du commerce et de l'industrie. — Réunion générale samedi, à 8 heures et demie du soir, au siège du Comité. Ordre du jour : compte-rendu du Congrès de la Paix à Nimes ; compte-rendu du voyage en Italie ; exposition universelle de Liège ; demandes et offres d'emplois ; étude de la révision des patentes et licences.

Association amicale. — Sur l'initiative de plusieurs anciennes élèves du cours secondaire de jeunes filles il vient de se former une association amicale à l'instar de l'association des anciens élèves du collège.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu: A celle de jeudi dernier on a lu les statuts qui ont été approuvés.

Mme Andrieux, la directrice des cours, a bien voulu mettre à la disposition de la jeune association l'établissement qu'elle dirige avec tant d'autorité.

Mlle Peyre, fille du Professeur au collège, a été nommée présidente, et Mlle Rose Riche, fille de notre confrère du *Petit Provençal*, vice-présidente.

Tous les jeudis ces demoiselles se rendront au cours et par la suite on organisera de petites fêtes de famille.

Une particularité : toutes les anciennes élèves sont admises à la condition de n'être point mariées. Quand elles se marient elles perdent leur qualité d'associées.

La cotisation a été fixée à la minime somme de 0 fr. 50 par mois. Nos meilleurs souhaits à la jeune société qui ne manquera pas à son but fraternel.

Bois de chataignier. — A la suite de divers vœux de chambre de commerce de Cette, le gouvernement a déposé un projet de loi assimilant les bois de chataigner manifestement destinés à la tonnellerie aux bois merrain de chêne. Cette mesure rendra des services à l'une de nos principales industries Nous étions tributaires jusqu'ici de la tonnellerie de chataigniers fabriquée en Espagne. Le nouveau tarif permettra à notre industrie de concurrencer nos voisins d'outre-Pyrénées.

Cross-Country. — Les coureurs engagés pour le Cross-Country, sont informés que le départ aura lieu dimanche 29 courant, à 3 heures précises du soir, au Champ de Mars. Ils y recevront toutes les instructions nécessaire pour le parcours ainsi que le numéro d'ordre.

Incendie. — Dans la nuit de jeudi à vendredi vers 2 heures du matin un incendie s'est déclaré dans le bazar de M. Théophile Caubar, rue Alsace-Lorraine. Une bonne partie des marchandises a été consumée.

Les propriétaires du bazar ont pu se sauver au moyen d'une échelle qu'on leur à fait passer, car il n'y avait pas d'autre issue que la porte du magasin ou le feu avait éclaté. Les pertes sont couvertes par une assurance.

Importante capture. — La police parisienne a mis la main sur une bande de voleurs, composée de dix-neuf sujets, seize hommes et trois femmes, qui, il y a quelques années, dévalisèrent les appartements de M. Torquebiau, en passant par la lucarne de l'immeuble voisin, habité alors par M. Delrus. Ils firent main basse sur des titres de rente et divers bijoux, le tout évalué à 50.000 francs. La bande capturée a dévalisé un grand nombre d'immeubles dans Montpellier, Béziers, Cette,

Foot-ball Club Cettois. — Nous rappelons au public que le Cross-Country organisé par le F. C. C. aura lieu dimanche soir à 3 heures. Les engagements sont reçus chez M. Salis libraire, moyennant un versement de cinquante centimes et seront clôturés vendredi soir. Les coureurs sont forcés de se hâter afin de ne pas nuire à la bonne organisation de cette épreuve sportive. Nous donnerons sous peu la liste complète des prix.

Port de Cette. — *Entrées des 25 et 26 mai* : Port-Vendres, bal. esp. Flor-de-Mayo, 47 t. c. Ballester, div.; Port-Vendres, v. fr. Medjerda, 792 t., c. Saqué, div.; Sfax, v. grec, Frosso, 890 t, c. Coulouras, phosphate; Pensacola, v. it., Vincenzo-Bonanno 2243 t., c. Cologna, phosphate; Oran, v. fr. Ebba, 869 t., c. Le Breton, div.; Barcelone, v. esp. Cartagèna, 713 t., c. Abril, div.; Port-Vendres, v. fr. St-Barnabé, 711 t., c. Boisselier, div.

Sorties des 25 et 26 mai : Soller, v. esp. Villa-de Soller, c. Picornell, div.; Oran, v. fr. Algérien, c. Mattei. div.; Oran, v. fr. Caramanie, c. Rozé, div.; Torrediéja, v. esp. Palma, c. Verd, div.; Tarragone, v. esp. Antonio, c. Marau, div.; Barcelone, v. fr. Ville-de-Cannes, c. Vallecalle, div.; Marseille, v. fr. Panier, c. Maury' div.

Entrées du 27 mai : Barcelone, vap. esp. Cartagena, 793 t., cap. Abril, div.; Havre, v. fr. S int-Barnabé, 711 t., c. Boisselier, div.; Oran, v. fr. Ebba, 809 t., c. Le Breton, div.; Valence, vap. esp. Commercio, 277 t., cap. Barler, lest; Fuime, gtte ital. Amélia-Burgarella, 215 t., c. Serra, douilles; Cotrona, gtte it. Nueva-Anima, 151 t., c. Arella, soufre; Port-Vendres, v. fr. La Marsa, 699 t, cap. Size, div.; Marseille, v. fr. Ville-de-Nemours, 596 t., c. Tulli.

Etat civil. — NAISSANCES : garçon 1, fille 1. — DECES: Marianne Salles, âgée de 65 ans, née à Oléac Dessus (Hautes-Pyrenées) épouse Lazero; François Henri Pascal, employé de commerce, âgé de 34 ans, né à Cette, célibataire. — 2 enfants en bas-âge

Etat civil. — NAISSANCES : garçon 1, fille 1. — DECES : un enfant.

BÉZIERS

Conseil municipal. — La séance qu'a tenue jeudi soir le conseil municipal a été consacrée à la nomination des commissions municipales et extra municipales. M. Suchon, maire, présidait; 28 conseillers étaient présents.

Ont été d'abord nommés secrétaire provisoires MM. Saysset et Pons.

Commissions. — Voirie et travaux : MM. Rocque, Barral, Marty, Maurel, Maurin, Hours, Charrey, Astruc et Cavon.

Finances : MM. Biscaye, Ricardou, Escande, Saysset, Farail, Rogé, Pailhès, Fourcand, Jalabert, et Pech.

Instruction publique et beaux arts : MM. Boyer, Roucayrol, Salvan, Pascal-Genty, Bousquet, Pons, Escudié, Paget et Donnadieu.

Commission d'hygiène : MM. Paget, Astruc, Boyer, Donnadieu, Barral et Pailhès.

Adjudications et réception des travaux : Avon et Astruc.

Délégués au bureau de bienfaisance : M. Donnadieu, nommé par 28 v. et M. Jalabert, par 24 voix, M. Olié a recueilli 3 voix.

Délégués à la commission des hospices : M. Roucayrol, a été nommé par 27 voix et M. Astruc, par 19 voix, M. Déjean, ancien [illegible], a recueilli 8 voix.

On voit par le résultat de ces votes que l'accord ne s'était pas fait, sur le choix des délégués, car certains étaient partisans de choisir des délégués en dehors du conseil municipal On l'a vu à cette séance.

Le conseil a maintenu en fonctions, les délégués de la Caisse d'épargne, de la commission scolaire et de l'école pratique.

Bureau de poste : Le maire informe le conseil que l'administration des postes a inscrit la demande de création d'un bureau de poste auxiliaire dans le quartier des Halles.

Facteurs : Les facteurs des postes soumettent au Conseil municipal le vœu que la *deuxième* distribution du dimanche soit supprimée.

On avait déjà supprimé celles de l'après-midi, mais cela ne suffit pas aux facteurs qui font bon marché des besoins du commerce et des habitants.

Le conseil a émis un avis favorable.

Salubrité : M. Rocque a questionné le maire sur le réglement qui régit le service des immondices. Les trottoirs sont sales très parce que les boîtes a ordures sont défectueuses. Il faudrait appliquer le règlement.

M. Suchon lui a répondu qu'il se proposait de rendre obligatoire les boîtes fermées qui seraient fournies par les propriétaires.

Sur le même règlement, M. Farail fait remarquer que depuis un an, il n'est plus dressé de procès-verbaux à l'entrepreneur des immondices malgré les nombreuses contraventions qu'il commet.

M. Suchon promet de veiller à l'exécution du cahier des charges.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Accident de voiture. — Un accident de voiture est survenu jeudi soir à 6 heures sur la route de Pézenas au lieu dit le Garissou. M. Granier, bourrelier, conduisait une jardinière, lorsque le cheval prenant peur s'emballa.

Le conducteur voulut sauter et il eut la jambe prise dans les rayons d'une roue. Il fut grièvement blessé aux jambes — car une a été fracturé — et à la tête.

Son état hier matin n'était pas des plus rassurant.

M. Granier a d'abord déclaré que son cheval avait été effrayé par un chien, puis il a dit que ce pouvait bien être une automobile. Une enquête est ouverte.

Solidarité Ariégeoise. — La fête mutualiste organisée par cette société avait réuni au Casino près de deux mille invités. A l'entrée de la salle, des couloirs et des loges de charmantes jeunes filles tenaient le bassin qui se couvrait d'offrandes pour les œuvres de bienfaisance.

Deux parties au programme de la soirée, à laquelle l'*Harmonie Biterroise* prêtait son concours sous la direction de M. Lacaze. Le piano était tenu par Mme Marthe Villiems.

Les barytons Leveau et Jouve, dans leur excellent répertoire, M. Caussius dans ses chansons comiques, la gracieuse demoiselle Péchu, avec ses romances languedociennes ont fait la joie des familles, Mlle Goucard si vivement applaudie dans *la Fille du régiment*, a obtenu un très vif succès en soutenant à merveille le duo de *Mireille* M. Bouzigues lui donnant la réplique en véritable artiste.

Nous les applaudissements qui accueillirent MM. Doumer et Laurent Hot interprétat leurs poésies et le brio dont M. Badaux enleva l'air de la basse de *Patrie*.

Réservé en bouquet pour cette soirée, le tableau saisissant de six prévots d'armes dirigé par M. Piquemal le maître réputé du 17e, auquel son fils Didier servait de second. Le grand salut d'ensemble exécuté avec agilité et précision obtint la plus vive attention, et le salut final, face à la salle, fut accueilli d'unanimes applaudissements.

Nos sincères félicitations a MM. Mazars, Debanc, Genieys, Marcoul, Puget, Soulages qui ont montré avec finesse et vigueur la maîtrise dont les jeunes soutiennent le bon renom des anciens dans l'art de l'escrime.

Et puisque nous sommes à parler de jeunes, saluons un escrimeur de 8 ans, Alexis Piquemal, qui tire avec une certaine petite canaillerie, mais sans perdre la ligne. Voilà un gamin dont l'agilité rendra des points à son maître en conservant la position belle et logique de ses premières leçons. Bel assaut entre le père et le fils.

Vient ensuite un gaucher redoutable, Didier Piquemal, auquel l'adjudant Torraud le maître d'armes distingué du 13e chasseurs, fit l'honneur de fortes attaques au fer, preuve suivie de la supériorité de l'art sur les avantages naturels.

Quelques combinaisons de parades simples et de contres ont démontré que le jeune Didier suivait bien les attaques composées d'un maître bienveillant mais au tir très fin.

C'était sans doute pour préparer au savant assaut des deux maîtres d'armes de nos deux régiments, Piquemal et Torraud : attaques, parades et ripostes, ouvertures de ligne aussitôt bouchées, coups et feintes également calculées ont fait la joie admirative des connaisseurs. Après quelques phrases savantes, les maîtres démontrèrent en la dernière poule d'ambition, soutenue avec une haute moralité, que les coups les plus simples sont quelquefois les plus justes et les plus habiles.

En résumé, soirée parfaite où la bienfaisance, l'agréable et l'utile firent le plus heureux ensemble.

FLORENSAC

Le paysan au garde champêtre. — Veux-tu que je te dise la franche vérité? Je suis dégoûté de voter comme çà. Pas de travail; pas de journées; pas de pain; les enfants qui crient; la femme qui crie plus fort encore; huit kilomètres le matin, huit kilomètres le soir pour se rendre au travail, par le soleil, par le vent, par la pluie! j'en ai assez. Toi, tu es garde champêtre; tu t'en tires; Cauby retournera à Narbonne, à ses affaires, il sera tranquille et moi, pauvre malheureux, je continuerai à tirer le diable par la queue. Ne t'étonne donc pas si demain beaucoup des notres ne votent pas pour Cauby qui, après tout, ne nous a pas fait du bien... (Ebahissement du garde champêtre).

Le garde champêtre à Cauby. — Oui, c'est comme je te le dis, ils sont comme çà un bon nombre décidés à ne pas voter pour toi, parce qu'ils disent que tu les conduis à leur perte par ton ambition et ton égoïsme. Et alors? Si le vote est loyal comme c'est décidé avec combien de voix arriverons-nous le soir? 150, 200? C'est un désastre... Ecoute-moi, Cauby, tu sais que tu ne peux arriver. Dès lors il s'agit de bien finir. L'abstention! Oui l'abstention, voilà le seul remède. En ne votant pas nous ne ferons pas voir quel est notre nombre; 2° nous ne nous exposerons pas à voir une partie des notres voter contre nous Et ainsi nous aurons sauvé les apparences et nous nous en sortirons avec les honneurs de la guerre. Qu'en dis-tu? (Tête de Cauby).

Un travailleur.

BÉDARIEUX

Acte de probité. — Dimanche soir, Mme Bayle, modiste, demeurant au faubourg St-Louis, perdait accidentellement une somme de 150 francs, représentée par deux billets de banque de 100 et 50 francs. Hier, Mme Nancy Pascal, marchande de volailles au faubourg Saint Louis, a trouvé ces deux billets qu'elle s'est empressée de rendre à Mme Bayle, refusant toute récompense. Mme Nancy Pascal mérite des félicitations publiques pour son acte de probité et de désintéressement.

Concert. — C'est aujourd'hui samedi qu'aura lieu le concert donné au bénéfice de la caisse de secours des Vétérans des armées de terre et de mer, sous le préau de l'école des filles, rue de Fer, à 8 h. 1/2 du soir.

Rien n'a été négligé pour assurer le succès de cette réunion de famille. Ce n'est pas en vain que le président a fait appel au concours désintéressé des meilleurs dilettanti de notre ville pour participer au succès d'une bonne œuvre et accomplir une bonne action : pièces pour orchestre, comédies, chansonnettes, morceaux de genre, tout a été mis en œuvre pour amuser et charmer les auditeurs Bédariciens.

Certainement le public de notre cité répondra à cette invitation de la Société.

Nos concitoyens oubliant tout ce qui peut les diviser viendront, pour un instant, se ranger sous le drapeau de la section des vétérans qui, dans cette circonstance, a pour devise :

Tout pour l'art et pour l'humanité.

Le programme très complet sera distribué en ville et pendant la soirée.

L'entrée est fixée à 0 fr. 50 ; les places réservées à 1 franc.

Jusqu'à 7 heures du soir, les billets pourront être retirés à l'avance, chez M. Ain, bijoutier, rue Saint-Alexandre, ou chez M. Carquet, docteur en pharmacie, au faubourg.

SPECTACLES & CONCERTS

MONTPELLIER. — Eldorado. — Tous les soirs, à huit heures et demie, Les Mas-Andrès les rois des duettistes dans leur répertoire; Grinda, le populaire comique; Tonitoff et son groom Seiffert dans leurs excentricités comiques; Guillot-Bill; MMmes Bloof, Rirette, Lyda et Montefiore, etc., etc.

CETTE. — Kursaal. — Ce soir, samedi, à 8 h. 1/2 précises, le *Cœur et la Main*, opérette.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et avoir essayé en vain de tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à **M. VINCENT**, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

LES ELECTIONS DE FLORENSAC

Florensac, 27 mai.

Le Comité d'action, de vigilance et d'avant-garde républicaine a cru de son devoir, à la veille des élections, d'adresser l'appel suivant aux électeurs :

Electeurs, le 29 mai vous êtes appelés à élire par vos libres suffrages un Conseil municipal. Les attributions de ce Conseil sont très étendues; il a à faire valoir les intérêts de tous et à n'en léser aucun; à faire respecter la propriété, à faire une répartition équitable des charges publiques, etc. C'est donc un acte de la plus haute importance que vous allez accomplir; aussi réfléchissez y, méditez avec calme et un raisonnement approfondi toute la gravité de la question; et, partant de là, votre ligne de conduite sera toute tracée.

Nous ne parlons pas du passé et des divers Conseils municipaux qui ont administré notre commune depuis un temps immémorial jusqu'à ce jour. Ont-ils bien fait? Ont-ils mal fait?

Là n'est pas la question que nous voulons discuter et résoudre : 1° Parce qu'à chacun incombe sa responsabilité; 2° Parce que nous, socialistes indépendants, nous sommes une grande famille, liée par la solidarité et la République, une mère généreuse qui veut adopter tous ses enfants. Donc, pas de récriminations, puisque nos adversaires d'aujourd'hui, ceux du moins qui ne sont pas irréductibles, seront, nous en sommes persuadés, nos alliés de demain

Aujourd'hui que l'heure de nos revendications a sonné, notre commune, jadis sirépublicaine, ne voudra pas en ce moment supprême, se déjuger. Non, elle ne peut pas, elle ne voudra pas tomber dans l'atonie et demeurer plus longtemps réfractaire aux idées de progrès.

Electeurs, pour guider vos consciences, regardez et voyez la marche ascendante de la grande majorité des communes de France, vers les institutions sociales, vers le progrès et la liberté.

Vous ne voudrez pas certainement que notre cité reste plus longtemps soumise inféodée aux administrations despotes et tyranniques; qu'elle ne s'émancipe pas enfin et ne vienne pas prendre son rang parmi ses sœurs pour former avec elles le grand concert républicain français.

Elle se relèvera nous l'affirmons.

Oubliant avec juste raison toutes les luttes intestines qu'l'ont déchirée tant de fois; vouant au mépris toutes ces haines locales qui ont failli la conduire à sa ruine complète, à la destruction de ses familles, et en un mot à sa dégradation civique : elle se relèvera fière et hautaine pour briser le joug qui l'a trop longtemps opprimée. Confiant dans votre clairvoyance, nous vous disons :

Aux urnes pour la liberté de tous et pour la République sociale.

Le Comité.
Président : E. Bedin.

SI VOUS VOULEZ GUÉRIR
de
LA SURDITE
d'une
MALADIE DE LA GORGE OU DU NEZ

Prenez pour exemples les milliers de guéris dont les témoignages sont exposés au Salon des Autographes de l'Institut de la Surdité, dont l'entrée est libre tous les jours.

Si vous habitez la proviuce, écrivez immédiatement au Directeur de l'Institut de la Surdité, des maladies de la gorge et du nez, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui vous enverra, *gratis et franco*, le journal « La Médecine des Sens » qui explique l'action de l'Audiphone invisible Bernard et expose clairement la méthode auriviol-taïque, pour la guérison des maladies des oreilles, du nez ou de la gorge.

DERNIÈRE HEURE

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Paris 27 mai.

D'après une dépêche qu'il a reçue de St-Pétersbourg, l'« Echo de Paris» dit qu'aucun télégramme officiel n'est encore parvenu, concernant la prise de Kin-Tcheou, mais on suppose qu'il est improbable que les Japonais soient entrés dans la place.

CHAMBRE DES DEPUTES

Paris, 27 mai.

On a vu que l'ordre du jour pur et simple a été repoussé par 410 voix contre 155.

M. le Président du Conseil a déclaré qu'une commission était chargée d'étudier la question de la dénonciation du Concordat qui pourrait venir après le budget, dans la session de janvier.

L'ordre du jour des gauches accepté par le gouvernement a été adopté. Il est ainsi conçu :

***« La Chambre approuvant le gouvernement d'avoir rappelé notre ambassadeur auprès du Vatican et repouss

BEAUTÉ de la CHEVELURE

Accroissement et Conservation

Par le Merveilleux

PÉTROLE HAHN

ANTISEPTIQUE - RÉGÉNÉRATEUR

Recommandé par les Sommités Médicales

Emploi agréable **sans aucun danger.** *Parfum exquis*

Flacons : 2.50, 4 et 10 fr. (modèle de luxe), Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs

Gros : F. VIBERT, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON

REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS

COMMANDITES Un abonné au journal *La Petite Ouvrière Laborieuse*, 57, rue Alsace et 14, rue Rivals, Toulouse, paraissant le dimanche (3 fr. par an), donne droit à la mise en rapports directs : 1° avec postulants offrant capitaux pour s'associer ou s'intéresser dans Commerce ou Industrie ; 2° avec acheteurs et vendeurs.

Prêts Hypothécaires, Escompte, valeurs commerciales, arrérage de tous titres, pensions, etc. (12e année).

DEMANDEZ DANS TOUTES LES BONNES SELLERIES LE RÉNOVATEUR DES CUIRS CARLOTS

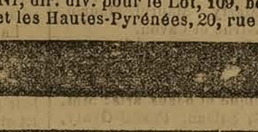

VERNIS HARNAIS RECONNU LE MEILLEUR POUR BRILLANT HYDROFUGE SÉCHANT INSTANTANÉMENT

LEROUX MANUFACTURES PARIS

LA GRANDE PHARMACIE DU PROGRÈS « DIFFRE »

MONTPELLIER. — Boulevard Jeu-de-Paume, 11, et rue Alexandre-Cabanel, 15. — MONTPELLIER

Connue depuis longtemps pour sa probité commerciale, ne délivre que des **Produits garantis purs** et de **qualité supérieure.**

Vente et Location de la COUVEUSE-BERCEAU, du docteur DIFFRE

Le Sirop Saint-Louis calme de suite la toux la plus rebelle.

La Tisane Suisse à l'extrait de plantes est laxative, dépurative, rafraîchissante.

L'anticoqueluche DIFFRE supprime les quintes en 4 jours.

Prix très réduit sur tous les Articles et sur toutes les ordonnances médicales

Etudes de Me Louis FRAISSE, avoué à Montpellier, rue Nationale, n° 7 ; de Me E. DE LA BATIE, avoué à Montpellier, plan du Palais, n° 6, et de Me G. Coste, notaire à Montpellier, rue du Palais, n° 17.

Vente sur Licitation

DE VALEURS MOBILIÈRES

Le Lundi 30 Mai 1904 à 3 heures de relevée et suivantes au besoin

En l'étude et par le ministère de Me G. Coste, notaire à Montpellier, rue du Palais, n° 17

LES ETRANGERS ADMIS

TROIS SOLS

De la Société civile des Salins de Villeneuve-lez Maguelone

portant les numéros 49, 50 et 51, inscrits en un certificat nominatif et portant le numéro 14 et la date du 16 février 1903.

Ces sols seront mis en vente séparément en trois lots distincts et suivant les numéros d'ordre 49, 50 et 51, sur les mises à prix, outre les clauses et conditions du cahier des charges, de :

Chaque Lot comprenant un Sol. . . 5.000 fr.

Ce paiement du prix ainsi que des frais en sus ou en moins devra avoir lieu comptant au moment de l'adjudication, à peine de revente immédiate sur folle enchère.

Ces valeurs sont licitées entre Mlle Henriette Dessalle, M. Charles Dessalle et M. François Bassalle, mineurs, sous la tutelle de M. Louis Dessalle, propriétaire à Montpellier, et M. Paul Dessalle, docteur en médecine, à Montpellier.

S'adresser pour plus amples renseignements : 1° à Me Fraisse, avoué, rue Nationale, n° 7, à Montpellier ; 2° à Me de la Batie, avoué, plan du Palais, n° 6, à Montpellier ; 3° à Me Coste, notaire, rue du Palais, n° 17, à Montpellier, en l'étude duquel est déposé le cahier des charges.

Pour extrait : **Louis Fraisse**, avoué, signé,

BOURSE PLACEMENT — SPÉCULATION — REPORTS (Service Renseignements documentés sur Valeurs. Loyauté) CIRCULAIRES FINANCIÈRES envoyée gratuitement sur demande à BOULENGER & Cie, Banquiers, 4, Rue Drouot, Paris (IXe) Fondée en 1882.

La Mutuelle de France et des Colonies

SOCIÉTÉ de PRÉVOYANCE et d'ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE

AUTORISÉE et APPROUVÉE par DÉCRETS PRÉSIDENTIELS des 16 Décembre 1895, 21 Décembre 1899 et 7 Mars 1901 (rendus en Conseil d'Etat)

Fonctionnant sous le CONTRÔLE RÉEL de l'ÉTAT

CONSTITUTION en 12 ANS d'un CAPITAL

Permettant à tous D'ASSURER, en CAS DE VIE, comme en CAS DE DÉCÈS

une **DOT** pour les *enfants*,

une **RETRAITE** pour la *vieillesse*,

un **HÉRITAGE** pour la *famille*,

par **Versements** depuis **5** FRANCS PAR **MOIS**

pendant **10 ANS** seulement.

SOUSCRIPTIONS RÉALISÉES

(Branches Vie et Décès)

au 31 Décembre	1898	1.617.000 fr.
—	1898	14.283.000 fr.
—	1899	29.880.000 fr.
—	1900	61.189.500 fr.
—	1901	110.357.400 fr.
—	1903	233.196.600 fr.
au 29 février	1904	238.224.300 fr.

Les Brochures explicatives seront immédiatement expédiées sur demande adressée

au SIÈGE SOCIAL : **Place de la République, LYON** ou à MM. de LANCEPLÈNE et LAVERAN, dir. div. pour la Haute-Garonne, l'Ariège, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, 4, allées Lafayette, Toulouse ; à M. DESJUZEUR, dir. div. pour l'Aude, rue Blanquerie, à Limoux ; à M. FABRE, dir. div. des Pyrénées-Orientales à Caudiès (Pyr.-Orient) ; à M. CRISTIANI, dir. div. pour le Lot, 109, boulevard Gambetta, Cahors ; à M. NADAL, directeur divisionnaire pour le Gers et les Hautes-Pyrénées, 20, rue du Haras, à Tarbes.

3 Millions de Lectrices

LE PETIT ÉCHO DE LA MODE

VENDU PARTOUT

10 Centimes le N°

(10 pages de texte)

DONNE

UN PATRON DÉCOUPÉ GRATUIT

TOUTES LES SEMAINES

CORRESPONDANCE

ET

Consultations Médicales gratuites

Bureaux : 5 et 7, r. Lemaignan

PARIS — XIVe ARRONDISSEMENT — **PARIS**

LA VRAIE MODE

10c Le N° 10c

En Vente Partout

LA VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT

Dans tous ses Numéros

Paraissant tous les Dimanches

UN PATRON DÉCOUPÉ grandeur naturelle

ET UN

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : Un an, 6 fr. ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN

A toute demande adressée à :

M. PRAT, Directeur, 37, rue de Varenne, PARIS XIVe.

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des

PILULES DÉPURATIVES

du DOCTEUR **GOLVIN** de la Faculté d'Erlangen

Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.

2 fr. la Boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Et par la poste *franco* contre mandat adressé à

M. Proud'homme, Pharmacien

20, rue Saint-[illegible], 20

PARIS

SUCCÈS PRODIGIEUX — Lire AUJOURD'HUI dans

LE GLOBE TROTTER

Journal de Voyages, Aventures, Explorations, etc., à 15 cent.

CHEZ LES CANNIBALES par le comte Festetics de Tolna

LE TOIT DU MONDE aventures sur l'Himalaya, par André LAURIE, etc.

Le n° 15 c.

Splendides illustrations de L. Tinayre, Holewinski, Loëvy, etc.

EN VENTE PARTOUT. — Rédaction, Administration, 14, Cloître St-Honoré, Paris, 14

LE DIABÈTE

est guéri radicalement et sans retour par la "Mixture Antidiabétique Ph. Martin de Sariat". Ce nouveau traitement qui convient aux tempéraments les plus délicats et dont l'efficacité incontestable est établie par une expérience de plusieurs années, tant en France qu'à l'Etranger, permet la suppression totale de ce régime fastidieux que tout le monde connait. Le malade peut en effet manger à sa volonté, féculents ou non, sucre et aliments sucrés, en un mot se nourrir selon son goût et son appétit.

Prix de la bouteille (15 jours de traitement) : 15 francs (franco par colis postal contre mandat-poste de 16,20.

Le "Traité du Diabète" où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratis et franco sur demande à G. MARTIN, Phien de 1re Cl., 97, Rue Lafayette, Paris.

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné _____

demeurant à _____

déclare m'abonner au journal le MIDI *pour une durée de* _____

à partir du _____

_____, *le* _____ *190*

Signature : _____

Envoyer ce bulletin à l'adresse de M. l'administrateur du MIDI sous enveloppe affranchie de 0 fr. 15 c.

Imp. spéc. du Midi, *Montpellier.* — Le gérant : Hip. ROQUE.

49 FEUILLETON DU 28 MAI

Dette Sacrée !

« D'autant plus, ajouta-t-il en consultant du regard une horloge appendue au mur, qu'il me reste peu de minutes à vous consacrer.

« Hier soir, en débarquant, je me suis rendu immédiatement chez la vieille Manette.

— Vous... vous êtes allé chez la Manette ?

— Oui. Oh ! l'entrevue n'a duré que fort peu d'instants. Il est des arguments auxquels la vieille gredine — vous voyez que je lui rends justice — ne résiste pas.

« Je lui ai donné, non pas de l'or, car vous l'aviez rendue exigeante, mais des billets de banque. En échange, elle m'a remis un bijou que vous aviez de fort bonnes raisons pour désirer posséder.

Pierre était devenu d'une pâleur mortelle.

Il devinait le plan machiavélique échafaudé par le misérable.

Il crispa les poings en un geste de menace.

— Vous... avez... fait cela ?

— Oui. J'ai besoin, vous ai-je dit, d'une année pour arriver à la réussite d'un projet duquel dépend le sort de ma vie... besoin que pendant une année rien ne soit tenté par vous contre moi.

« Donc, si, dans un an, vous avez observé scrupuleusement la neutralité que... je vous impose, vous viendrez me trouver. Ce bijou, qui est aujourd'hui ma propriété, je vous le remettrai, je vous le jure. Mais dans un an, vous entendez : pas avant.

Pierre, soulevé par la colère, par la haine, eut un élan pour bondir.

— Oh ! pas de violence, je vous prie... Vous ne seriez pas le plus fort. D'ailleurs, cela ne vous servirait pas à grand'chose. Songez plutôt qu'à dater de cette heure il dépend de moi uniquement que vous retrouviez votre famille.

Il avait fait un pas de retraite.

Il disparut.

Le sculpteur n'avait pas eu un mouvement pour le retenir.

Il demeurait anéanti, pétrifié par le cynisme, l'audace de cet homme dont l'âme était un abîme.

D'ailleurs, celui-ci l'avait dit : toute violence était inutile.

Oh ! le misérable !

Pierre se laissa tomber sur un siège.

Cette fois, c'était fini, l'espoir qui l'avait soutenu, arraché à ses pensées de mort s'effondrait.

Tout était définitivement perdu pour lui...

... Geneviève, la famille qu'un instant il avait cru pouvoir reconquérir.

Ni l'une ni l'autre, il ne les reverrait, il ne les retrouverait jamais !

VII

FIANÇAILLES DE RÊVE !

Quelles nouvelles avez-vous à m'apprendre, mon vieil ami ?

— Aucune depuis votre départ, mon cher d'Aulnoye.

— Toujours le tracas... le souci incessant des affaires ?

— Hélas !

— Et Jane ?

— Jane est en bonne santé, je vous remercie ; vous alliez la voir dans un instant. Elle est un peu préoccupée ces jours-ci par les préparatifs qui révolutionnent l'hôtel.

— Quels sont donc ces préparatifs ?

— C'est vrai... vous n'êtes pas au courant, mon cher marquis. Si vous n'étiez pas constamment éloigné de Paris, les rumeurs du monde vous auraient appris que votre ami le banquier Gérald a rouvert depuis peu les portes de son hôtel si longtemps fermé à toute fête.

« Samedi, j'offre une soirée en l'honneur des vingt ans de Jane.

Cette conversation avait lieu dans le bureau du banquier.

De haute taille, les épaules légèrement voûtées, comme sous le poids d'un chagrin secret, le marquis Rodolphe d'Aulnoye réalisait le type parfait du grand seigneur.

Ses intimes lui donnaient quarante-six à quarante-sept ans.

Il en paraissait plus de cinquante.

Une vieille amitié l'unissait au père de Jane.

Avant la naissance de celle-ci, au cours d'un voyage que tous deux, pour des raisons différentes, faisaient au Japon, ils s'étaient rencontrés dans la capitale du mikado.

Et, tout de suite, malgré la différence de rang qui les séparait, une sympathie, une estime commune les avaient rapprochés.

Gérald n'était pas encore le banquier célèbre dont la colossale richesse éblouissait le monde.

Il cherchait sa voie, qu'il ne devait pas tarder à trouver.

Le marquis d'Aulnoye avait confié à son nouvel ami qu'un grand malheur avait brisé sa vie, qu'une peine éternelle pesait sur lui, et que c'était dans l'espoir de trouver un peu d'oubli qu'il s'en allait, nouveau Juif-Errant, à travers le monde.

Gérald n'avait point insisté pour connaître la nature de cette peine profonde qui se lisait sur le visage précocement vieilli du marquis.

Il était revenu à Paris.

Rodolphe d'Aulnoye, lui, avait poursuivi ses pérégrinations à travers le monde.

Pourtant, parfois, il reprenait le paquebot qui pour quelques mois le ramenait en France, sur ce sol où il semblait avoir vécu des heures d'intraduisible souffrance.

Et sa première visite était pour l'hôtel de la rue Pierre-Charron, où Gérald, après s'être marié, après avoir perdu sa femme peu de temps après la naissance de Jane, vivait, seul avec la douce et pure enfant sur laquelle désormais s'était reporté tout son amour.

Le marquis adorait Jane.

Maintenant, ses voyages à travers le continent se faisaient plus courts, plus rares aussi.

Son dos commençait à se courber et ses cheveux grisonnaient.

Assis sur un fauteuil, ses yeux empreints d'une profonde mélancolie, ses traits nobles et fiers, pleins de bonté et de résignation, il regardait son ami.

Et soudain un sourire léger vint à ses lèvres, éclaira son visage.

— Mon cher, prononça-t-il, voulez-vous que je vous dise la raison pour laquelle vous offrez une soirée samedi ?

— Dites...

— Vous cherchez un mari pour Jane.

Gérald eut un soupir.

— Non... ce n'est pas là mon désir, je vous l'assure... Je voudrais garder le plus longtemps possible ma Jane auprès de moi... Mais il est des événements qu'aucune force ne peut empêcher de se produire. Il faut se soumettre à la loi de la vie, mon cher marquis.

Un nuage assombrissait le front du banquier.

— Le cœur de Jane aurait-il déjà parlé ? s'informa le gentilhomme.

— Oui, murmura le banquier comme à regret.

— Je connais la chère enfant. Elle a une nature un peu rêveuse, un peu romanesque. A notre époque laide et matérielle, il ne faut pas trop s'en plaindre. Celui sur lequel ses regards se sont portés ne peut qu'être digne de son choix, j'en suis persuadé.

M. Gérald ne répondit pas tout de suite.

Un pli se creusait sur son front.

Un nouveau soupir vint à ses lèvres.

M. d'Aulnoye vit ce trouble.

— Me serais-je trompé ? interrompit-il avec étonnement.

Mais déjà le banquier se reprenait.

— Non, non... N'allez pas croire ce qui est loin de ma pensée... Peut-être suis-je un peu égoïste, mon pauvre ami. J'aime trop Jane...

« Il me semble que loin de moi, elle ne sera plus aussi heureuse...

« *J'ai peur*, comprenez-vous ?

« C'est de la démence, je le sais bien, mais je n'y puis rien. Cela est plus fort que moi...

« Cette crainte, je ne parviens pas à la chasser de mon esprit.

Il s'était levé et il marchait à travers son cabinet.

Il reprit :

— A vous, mon ami, je puis bien me confier. Tout à l'heure vous disiez que celui sur lequel les regards de Jane se sont arrêtés ne pouvait qu'être digne de son choix. Certes, l'homme auquel elle rêve de confier le soin de son bonheur semble avoir devant lui un avenir superbe. Quoique très jeune, son nom est déjà presque célèbre.

« Il est l'un des favoris de la fortune et de la gloire.

« Et pourtant j'aurais préféré qu'elle en distinguât... qu'elle en aimât un autre.

« C'est étrange, n'est-ce pas ?

« Dès que j'ai eu connaissance des sentiments de ma fille à l'égard de cet homme, un instinctif pressentiment m'a serré le cœur...

« Je me suis pris à trembler... à tort peut-être... je le confesse. Or, vous le savez, il est bien difficile de revenir sur une première impression.

« Toujours il en subsiste quelque chose.

« Cette impression, j'aurais dû... Je devrais en faire part à Jane.

« Mais je la vois si confiante en l'avenir, si heureuse, que je n'ose pas semer dans son âme le doute, qui sait ? la désolation.

« Et cependant j'ai peur que ce jeune homme ne réponde pas à l'image que Jane s'est créée de lui.

« J'ai peur qu'il ne fasse pas le bonheur de ma fille.

— Il sait que Jane l'aime ?

— Probablement. Quand les lèvres sont muettes, il est des choses que les yeux trahissent malgré tout. Lorsqu'elle est auprès de lui, Jane semble toute transformée. Une fièvre la soulève, son front rayonne. Ce qui n'est pas un secret pour moi n'en est pas davantage un pour lui.

De ses pas... nerveusement... il martelait le plancher.

(*A Suivre.*)

Paul ROUGET

CHOCOLAT LAFAVEUR MAYER FILS Montpellier.

PAUVRE JUSTIN !

(Air : VIENS POUPOULE)

1er Couplet

Un sam'di soir après l' turbin
Le brav nègre Justin,
Sentit dans l'épine dorsal'
Un mal sénatorial.
Il fit tout de suite appeler
L'docteur pour l'ausculter
L'homme de l'art ne fit qu'un bond
S'en vint chez l'moribond,
Qu'il trouva, l'œil hagard
Et lui dit alors sans fard :

Refrain

T'es maboule *(bis)* Justin,
Il te faut l'méd'cin
T'es malad' c'est certain.
Ah !
Car ta boule *(bis)* Justin,
A perdu tout son crin
Ton échec est certain.

2me Couplet

« La maladie me rend perplex'
« Surtout pour votre sex'
« Je vous conseil' pour vos affair'
« De changer vite d'air ;
« Croyez-moi donc, cré nom de nom,
« Lachez l'palais Bourbon ;
« Par le suffrage universel
« Seriez pas immortel ;
« Siegez au Luxembourg,
« Vous y vivrez de longs jours.

3me Couplet

Justin partit pour Montpellier
Voir les frères Tablier
Gariel lui dit : « Mon petit chien chien,
« Ferai marcher les miens,
« Bientôt, sûr'ment et sans épat
« Tu siègeras au Sénat ».
Aussitôt dit, aussitôt fait,
Dans un convent secret
Les maçons tous en cœur,
Acclament ce Joli Cœur.

4me Couplet

Le congrès ne veut rien savoir
Et veut pas d'ce rasoir,
Comm' Deschanel dit un matin
« Ça relève du médecin »,
Si c'est l'air qui trop le dérang'
Eh bien vit' qu'il en chang,
Mais si pour suivre un traitement
Faut un aut' parl'ment
Non, ma foi, l' Luxembourg
D'un' vil' d'eau n'est pas l' séjour

5me Couplet

Puisque l'air du palais Bourbon
Te fatigu' le poumon
Faut pas que t'ailles au Sénat
Tu n'en guérirais pas,
Le médecin qui t'soigne la vue
A dit qu' t'as la berlue
Et que tu prends pour des lampions
Les vessies de cochon.
Evite mon Justin
La veste du 26 Juin.

6me Couplet

Depuis que tu es député
On te compare au geai,
Tes électeurs t'as rebuté
Tu as trop pat...Augé,
Ta renommée s'est amoindrie
Tu n'es qu'un' vieill' toupie
Ton influence s'est perdue
T'as fait un' gros' bévue.
Ainsi donc, cher Justin,
Tu n'as qu'a prendre le train.

7me Couplet

Le vinage t'a décrié
Ton esprit s'est faussé,
Le terrain cède sous tes pieds
Te voilà enlisé ;
Tu n'as ni bon pied ni bon œil
Et tout bouffi d'orgueil,
Du Sénat tu meurs sur le seuil,
Crevé comme un écureuil
Blackboulé et sifflé
Retourne vite à Béziers.

Imprimerie LA BRAGUETTE, Florensac

Mr Taillan

secrétaire de

mairie

Saint Chinian.

Héroult

annexe N° 28

DÉPARTEMENT
de l'Hérault

ANNEXE
À LA CIRCULAIRE
du 22 novembre 1902.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Modèle n° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

Procès-verbal des opérations du collège électoral réuni le 26 juin 1904,
à Montpellier, *pour élire* un *sénateur*.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président *ou* vice-président *ou* juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent quatre, le Vingt six du mois de Juin
nous (1) Molière georges, Président
du tribunal de première instance de Montpellier, nous sommes
rendu dans la salle dite Colonne de l'Hôtel de la Préfecture à Montpellier
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de l'Hérault
convoqué en vertu du décret du 22 avril 1904
à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Delmas (Pierre), né le 3 avril 1821;
M. Roux (Etienne), né le 2 février 1842;
M. Carrière (Salvador), né le 20 juin 1869
M. Mallet (Benjamin), né le 5 avril 1877

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Vaigre
(Louis), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du sénat et les élections des sénateurs.

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

120-57-1902. [*]

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en quatre sections de vote, de la manière suivante (1) :

1re Section,	de la lettre	A	à la lettre	B	—	183	électeurs. y compris les électeurs de la liste supplémentaire
2e Section,	—	C	—	F	—	203	—
3e Section,	—	G	—	O	—	236	—
4e Section,	—	P	—	Z	—	245	—
5e Section,	—		—		—		—
6e Section,	—		—		—		—
7e Section,	—		—		—		—
8e Section,	—		—		—		—
9e Section,	—		—		—		—
10e Section,	—		—		—		—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms les présidents et scrutateurs.

1re SECTION....
- *Président*..... M. (2) Lardat jean ;
- *Scrutateurs*.....
  - M. Guibaud gustave ;
  - M. Faure francois ;
  - M. Mondié henri ;
  - M. Mouly albert ;

2e SECTION....
- *Président*..... M. Drac jacques ;
- *Scrutateurs*.....
  - M. Carrat hippolyte ;
  - M. Caumel pierre ;
  - M. Valentin émile ;
  - M. Gelly auguste ;

3e SECTION....
- *Président*..... M. Olivier joseph ;
- *Scrutateurs*.....
  - M. Audrieu marius ;
  - M. Calvet abel ;
  - M. Casanna jean ;
  - M. Bellet, lion fils

4e SECTION....
- *Président*..... M. Guitard baptiste ;
- *Scrutateurs*.....
  - M. Reynes maurice ;
  - M. Porte philibert
  - M. Porte marcel
  - M. Albagnac guillaume

5e SECTION....
- *Président*..... M.
- *Scrutateurs*.....
  - M.
  - M.
  - M.
  - M.

6e Section....	*Président*.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
		M.
		M.
		M.
7e Section....	*Président*.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
		M.
		M.
		M.
8e Section....	*Président*.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
		M.
		M.
		M.
9e Section....	*Président*.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
		M.
		M.
		M.
10e Section...	*Président*.....	M.
	Scrutateurs.....	M.
		M.
		M.
		M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de [illegible], a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre (1).

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re Section	182	183	1	
2e *idem*	201	202	1	
3e *idem*	235	235		
4e *idem*	245	243	"	2
5e *idem*				
6e *idem*				
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
10e *idem*				
TOTAUX	863	863	2	2

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. Razimbaud	M. Augé	M. Barberat	M. Boulich	M. Chamayou	M. Laurent	M. Leenhardt	M.	M.	M.
1re Section	183	183	4	65	55	43	16	1	1	"			
2e *idem*	202	202	2	50	83	48	19	"	"	"			
3e *idem*	235	235	4	72	74	52	31	1	"	1			
4e *idem*	243	243	2	61	95	51	33	1	"	"			
5e *idem*													
6e *idem*													
7e *idem*													
8e *idem*													
9e *idem*													
10e *idem*													
TOTAUX	863	863	12	248	307	194	99	3	1	1			

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits 867

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements 863

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes 863

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants 863

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2) 10

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés . . 853

MAJORITÉ ABSOLUE (3) 427

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES
M. Ungé justin :	Trois cent Sept	307
M. Razimbaud jules :	Deux cent quarante huit	248
M. Barberat martin :	Cent quatre-vingt quatorze	194
M. Boulicch, antonin	quatre-vingt dix-neuf	99
M. Chamayou	trois	3
M. Laurent	un	1
M. Léonhardt	un	1
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	dix	10

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, usqu'à la clôture du procès-verbal page 12), devra être supprimé.

~~M. (3)~~

~~ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue~~ ~~été proclamé sénateur~~

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le president a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à une heures ½.

Le Président, *Les Membres du bureau,*

Le Secrétaire,

2e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1) à l'exception de ceux des Bureaux des 1re et 4e Sections, qui ont subi les modifications suivantes :

Dans la 1re Section : M. Michel Félix a remplacé M. Guibbaud Gustave, Secrétaire et M. Lagarde a pris la place d'un autre Secrétaire, M. Mouly Albert ;

Et dans la 4e Section : M. Maurice Reynes a remplacé M. Guittard Baptiste dans les fonctions de Président et M. Carel a remplacé M. Reynes comme Secrétaire.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re Section	183	183	"	"
2e *idem*	201	201	"	"
3e *idem*	235	235	"	"
4e *idem*	245	244	"	1
5e *idem*				
6e *idem*				
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
10e *idem*				
TOTAUX	864	863	"	1

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À M. Augé	M. Razimbaud	M. Barberat	M. Boulicot	M. Gervais	M. Audouard	M.	M.	M.	M.
1re Section	183	183	1	63	75	44	1	"	"				
2e *idem*	201	201	"	89	57	55	"	"	"				
3e *idem*	235	235	"	86	92	54	"	1	1				
4e *idem*	244	244	"	104	84	56	"	"	"				
5e *idem*													
6e *idem*													
7e *idem*													
8e *idem*													
9e *idem*													
10e *idem*													
TOTAUX	863	863	1	342	308	209	1	1	1				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits	867
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements	864
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	863

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1)	863
A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2)	1
RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés	862
MAJORITÉ ABSOLUE (3)	432

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatemen inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Augé justin	trois cent quarante deux	342
M. Rapinbaud jules	trois cent huit	308
M. Barberat martin	deux cent neuf	209
M. Boulich antonin	un	1
M. Gervais	un	1
M. Audouard	un	1
M.		
M		
M.		
M.		
M		
M.		
M		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	un	1

(2) En indiquer la nature et les annexer paraſés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3)

~~ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur~~.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur ~~restant à nommer~~.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à six heures.

Le Président, *Les Membres du bureau,*

Le Secrétaire,

3E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1). à l'exception de ceux du Bureau de la 3e section, où M. Calvet a été remplacé par M. Ayme.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re Section	183	183	"	"
2e *idem*	201	201	"	"
3e *idem*	235	235	"	"
4e *idem*	244	243	"	1
5e *idem*				
6e *idem*				
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
10e *idem*				
TOTAUX	863	862	"	1

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. Raymond	M. Augé	M. Barbet	M. Boulet	M. Perez	M. Perreau	M.	M.	M.	M.
1re Section	183	183	5	103	71	5							
2e *idem*	201	201		90	105	5	1						
3e *idem*	235	235	8	126	94	6		1					
4e *idem*	243	243	5	110	126	2			1				
5e *idem*													
6e *idem*													
7e *idem*													
8e *idem*													
9e *idem*													
10e *idem*													
TOTAUX	862	862	18	429	396	18	1	1	1				

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits 867
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements . . 862
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes 862

Ont obtenu (1) :

(1) Classer les candidats dans ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Raymond Jules	quatre cent vingt neuf	429
M. Augé Justin	trois cent quatre vingt seize	396
M. Barbet martin	dix huit	18
M. Voix perdues	trois	3
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2)		16

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

M (3) Raymond Jules
ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé sénateur .

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à onze heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les nos 3 à 6, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les nos 7 à 30, les feuilles de pointage;

Sous les nos 31 à 59, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs	27	28
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	1	
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître		
Bulletins sur papier non blanc	1	1
Bulletins portant des signes extérieurs		
Bulletins divers		

Enfin, sous les nos – à –, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président, *Le Secrétaire,* *Les Membres du bureau.*

Election de l'Hérault

Bulletins nuls.

SÉNAT

République Française

Paris, le ——— 190—

1er Tour

Bulletins blancs —— 10

2e Tour. ——— 1

3e — ——— 16

27

SÉNAT

Paris, le _____ 190__

N° 35 auxé Bon
— 47 d° —
50 d° — —
45 Razumbaud — Bon

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Election Sénatoriale du 26 Juin 1904

CANDIDAT DU PARTI SOCIALISTE

BARBERAT

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT, ANCIEN MAIRE DE LODÈVE

Montp. — Impr. Delord-Boehm et Martial.

16°31

[illegible]

[illegible]

[illegible]

v. Gu.

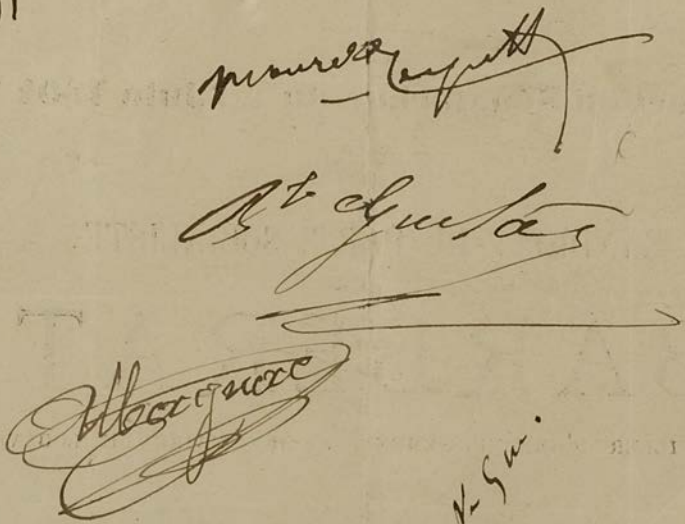

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Élections sénatoriales du 26 Juin 1904

Département de l'Hérault

JUSTIN AUGÉ

Député du Bloc

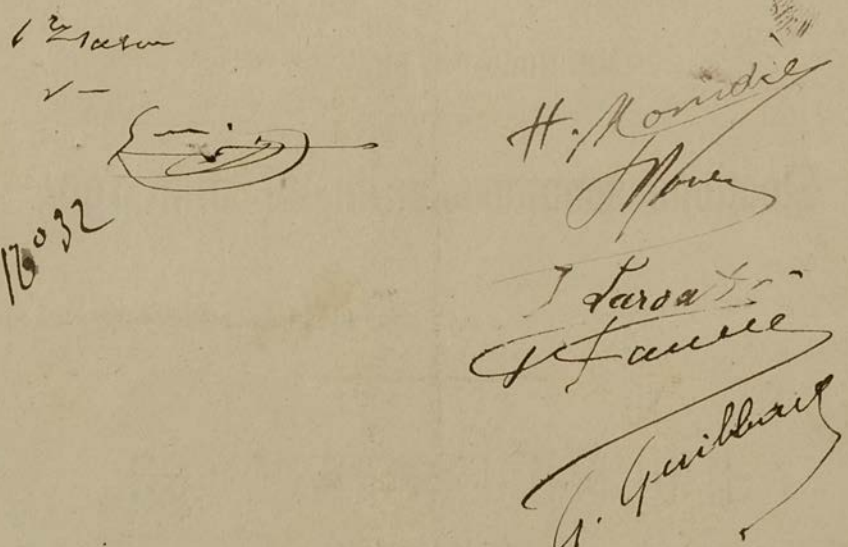

1re Saison

1 —

[illegible]

16°32

H. Monidie

[illegible]

J. Larsa[illegible]

[illegible]

G. Guibbard

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Élections Sénatoriales du 26 Juin 1904

Candidat Radical Socialiste

ET DES INTÉRÊTS DÉPARTEMENTAUX

Jules RAZIMBAUD

DÉPUTÉ

Conseiller Général

Maire de Saint-Chinian

IMP. MODERNE, BÉZIERS

No 33

Rt Gunter

Magnus

Massachusetts

16°34

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Élections sénatoriales du 26 Juin 1904

Département de l'Hérault

JUSTIN AUGÉ

Député du Bloc

26 juin 1906 2 h. soir

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] 1904

[illegible]

[illegible]

Election Sénatoriale de l'Hérault

---

26 Juin 1904

Aimé AUDOUARD

RELIEUR

Candidat Ouvrier au Sénat

15037

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Election Sénatoriale du 26 Juin 1904

CANDIDAT DU PARTI SOCIALISTE

BARBERAT

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT, ANCIEN MAIRE DE LODÈVE

Montp. — Impr. Delord-Boehm et Martial.

Le Président

J. Olivier

Les Scrutateurs

J. Cassini

Sudre

Cabet Abel

Le Bellez

Vu 5 m

18°38

nul

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Élections Sénatoriales du 26 Juin 1904

Candidat Radical Socialiste

ET DES INTÉRÊTS DÉPARTEMENTAUX

Jules RAZIMBAUD

DÉPUTÉ

Conseiller Général

Maire de Saint-Chinian

IMP. MODERNE, BÉZIERS

16°39

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Élections Sénatoriales du 26 Juin 1904

Candidat Radical Socialiste

A. BOULIECH

Conseiller Général de l'Hérault

Lith. Combes Montp.

16° 40

Le Président
[illegible]

Les Scrutateurs
[illegible]

[illegible]
Cabinet [illegible]

[illegible]

3e [illegible] 26 juin
1904

[illegible]

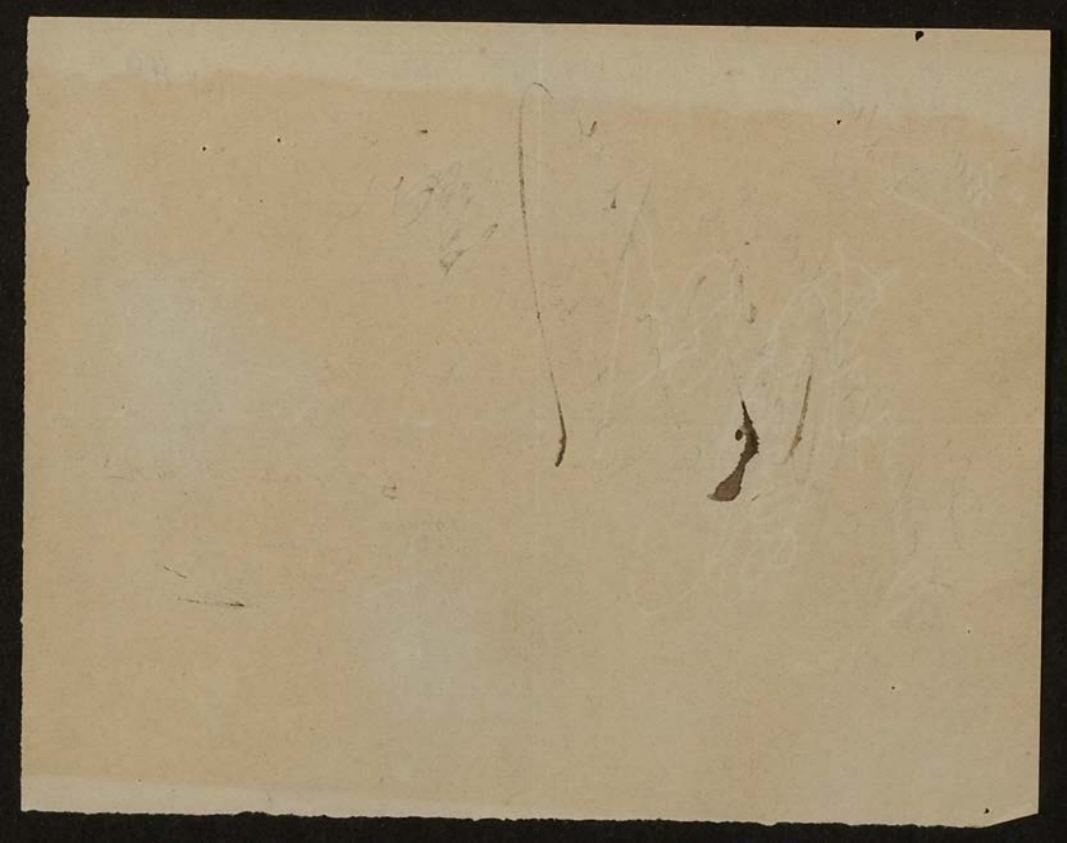

16 o 41

Maurice Leyt

Albaguer

Paris

Vu gw

3 tom

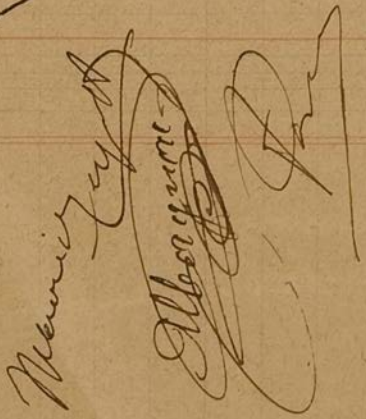

16 ч 42

[illegible]

[illegible]

[illegible]

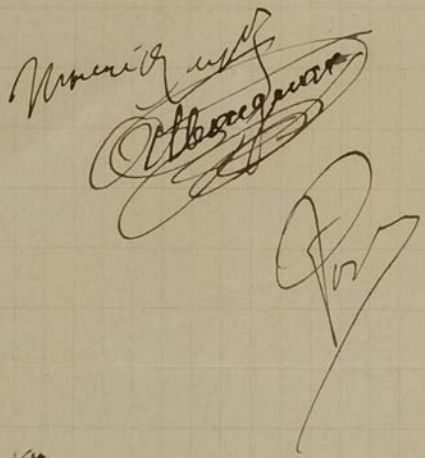

16° 43

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Election Sénatoriale du 26 Juin 1904

CANDIDAT DU PARTI SOCIALISTE

BARBERAT

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT, ANCIEN MAIRE DE LODÈVE

Montp. — Impr. Delord-Boehm et Martial.

16° 44

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Élections sénatoriales du 26 Juin 1904

Département de l'Hérault

[redacted]

Député du Bloc

16° 45

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Élections Sénatoriales du 26 Juin 1904

Candidat Radical Socialiste

ET DES INTÉRÊTS DÉPARTEMENTAUX

Jules RAZIMBAUD

DÉPUTÉ

Conseiller Général, Maire de Saint-Chinian

Montpellier — Delord Boehm et Martial.

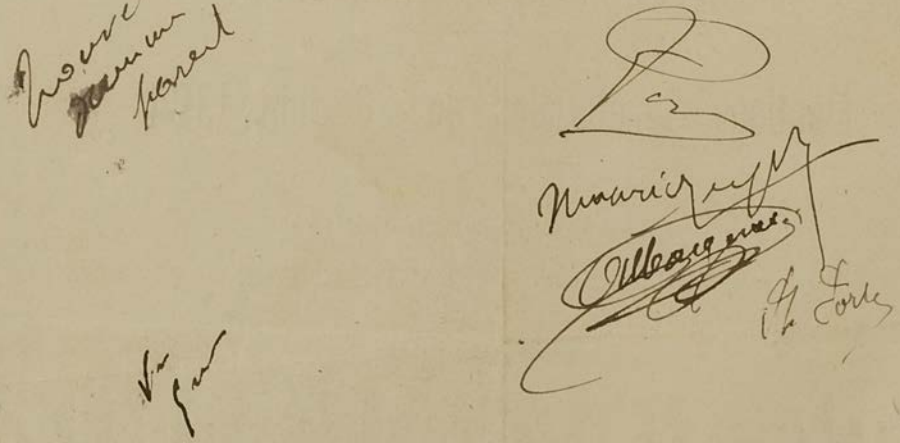

16° 46

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Élections Sénatoriales du 26 Juin 1904

Candidat Radical Socialiste

A. BOULIECH

Conseiller Général de l'Hérault

Lith. Combes Montp.

H. Mondé

Jules Lemaître

Hoche

C. Mallet

16° 47

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Élections sénatoriales du 26 Juin 1904

Département de l'Hérault

JUSTIN AUGÉ

Député du Bloc

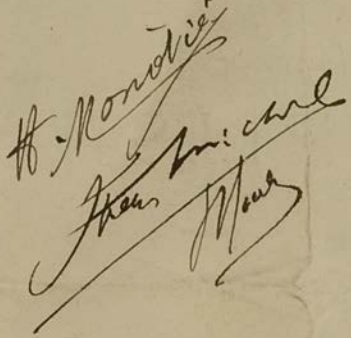

16.48

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Élections sénatoriales du 26 Juin 1904

Département de l'Hérault

JUSTIN AUGÉ

Député du Bloc

No. 49

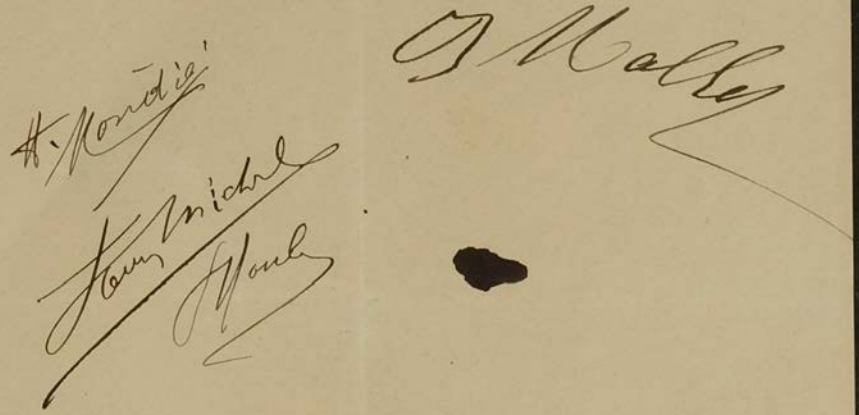

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Élections sénatoriales du 26 Juin 1904

Département de l'Hérault

JUSTIN AUGÉ

Député du Bloc

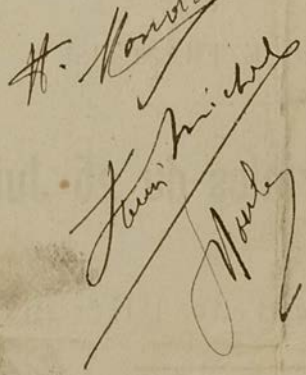

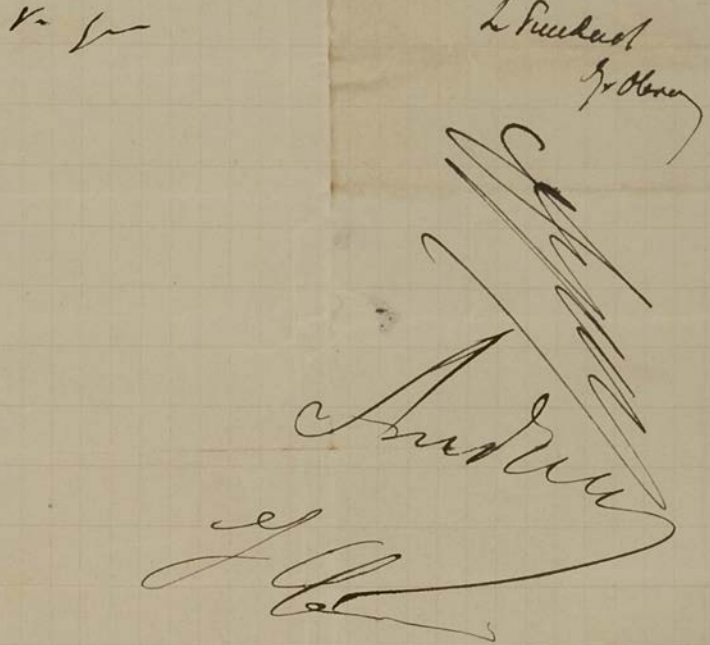

B Wallach

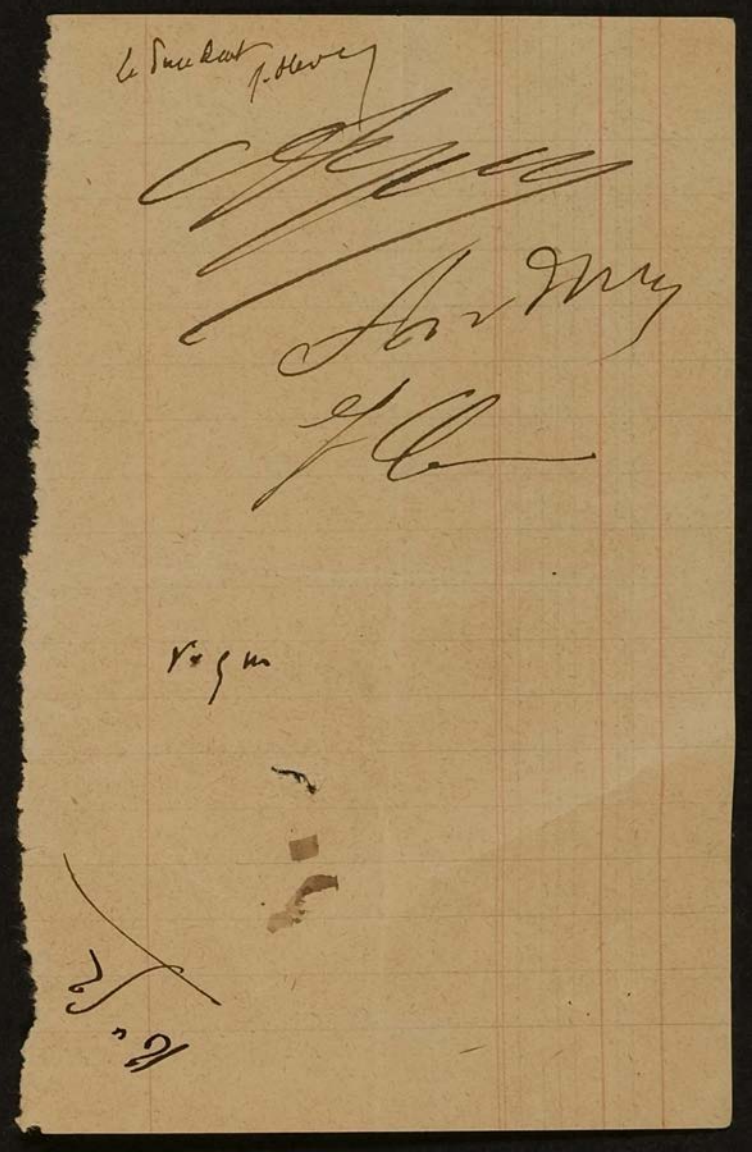

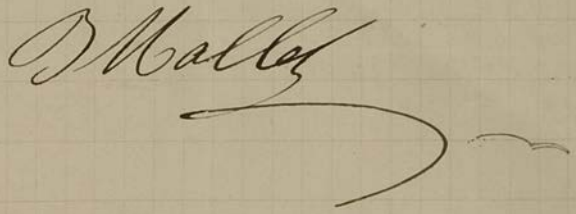

Le Fiacre
[illegible]

[illegible]

16 v 54

[illegible]

[illegible]

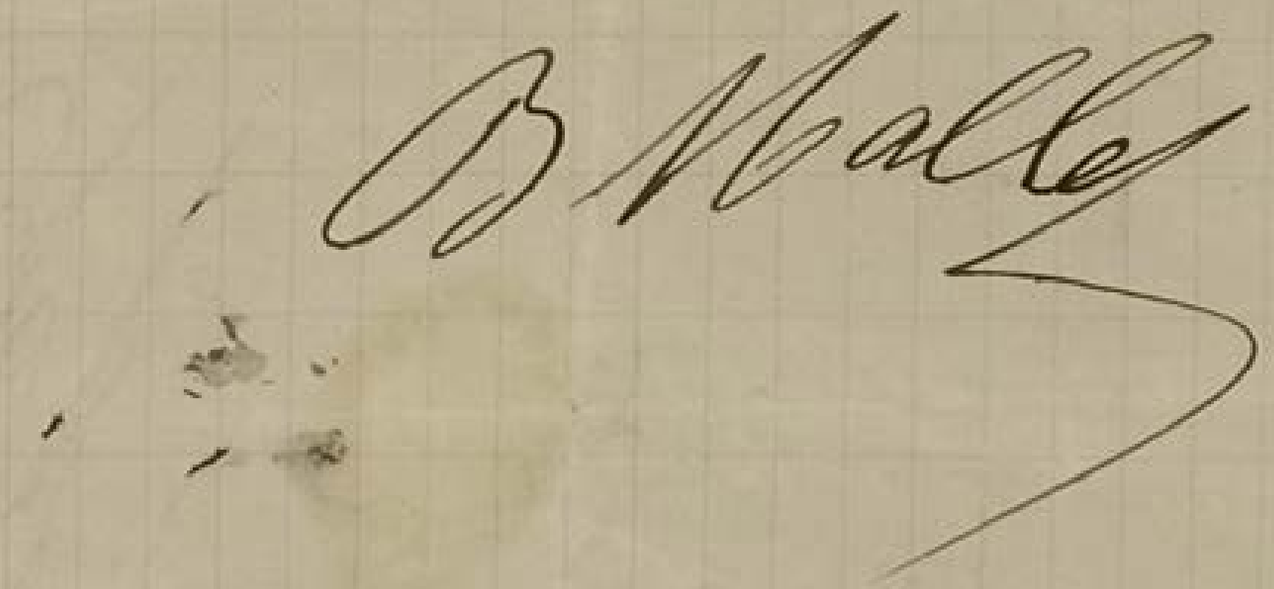

V° 55

DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

Élections Sénatoriales du 26 juin 1904

Candidat Radical Socialiste

A. BOULIECH

Conseiller Général de l'Hérault

Imp. Serre et Roumégous

Le Président

J. Oberey

Les Secrétaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Élections sénatoriales du 26 Juin 1904

Département de l'Hérault

JUSTIN AUGÉ

Député du Bloc

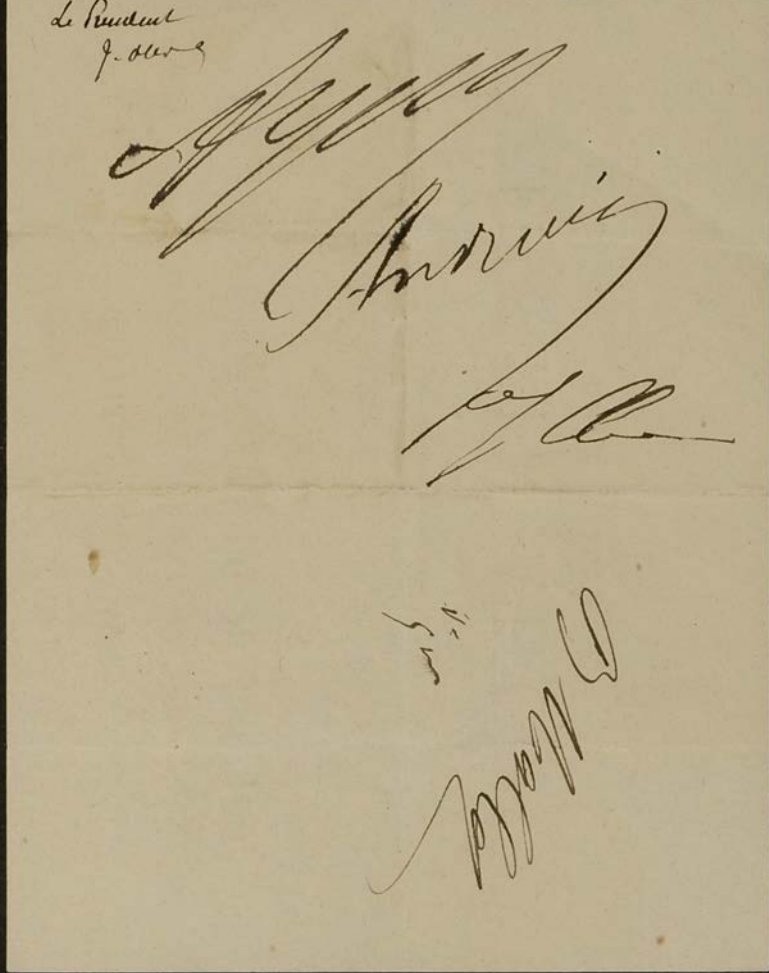

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

57

Élections Sénatoriales du 26 Juin 1904

Candidat Radical Socialiste

ET DES INTÉRÊTS DÉPARTEMENTAUX

Jules RAZIMBAUD

DÉPUTÉ

Conseiller Général, Maire de Saint-Chinia

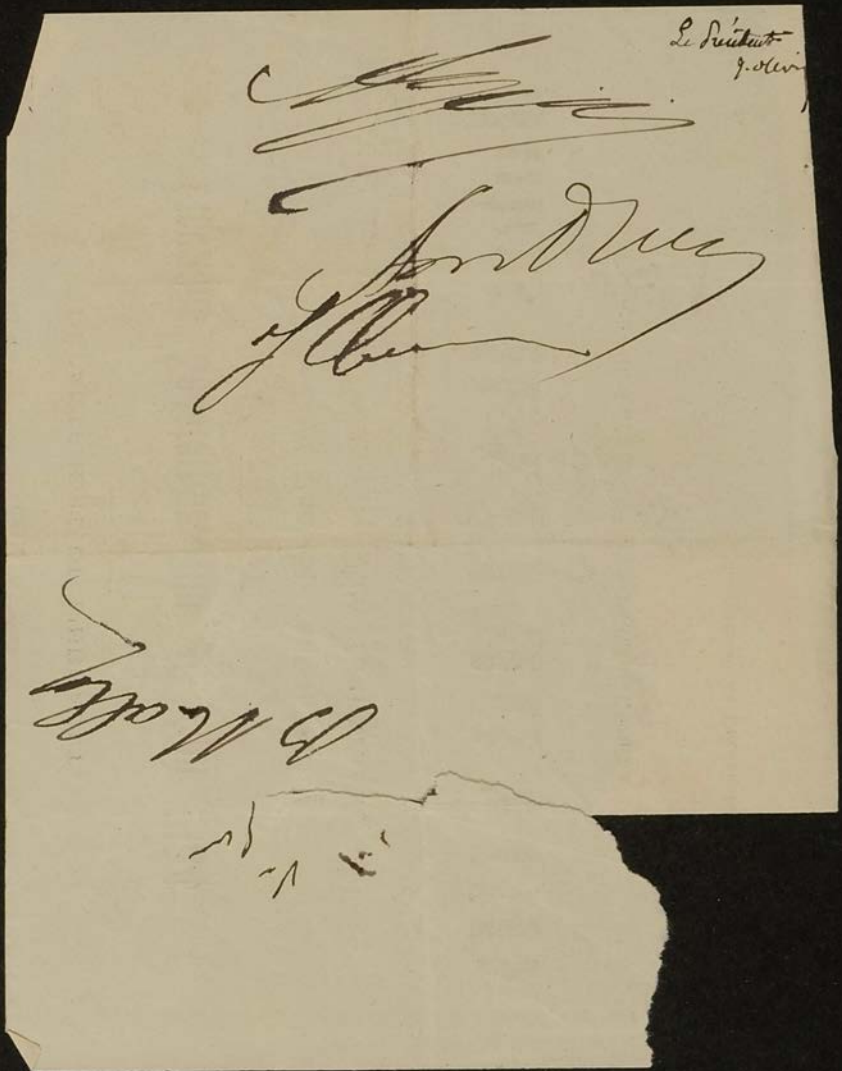

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Élections sénatoriales du 26 Juin 1904

Département de l'Hérault

[redacted]

Député

Le Président
J. Ferry

[redacted]

26 juin 1876

1re section

2e tour

[illegible]

B Malle

2e tour

RAPPORT D'ÉLECTION

Département de l'Hérault

5ème Bureau.

Imp du Sénat – 5375

Les élections du 26 Juin 1904 ont donné les résultats suivants :

1er TOUR. Electeurs inscrits 867.

Nombre des votants 863

Bulletins blancs et nuls 10 à déduire.

Suffrages exprimés 853 dont la majorité absolue est de 427

Ont obtenu : MM.

Razimbaud	Jules	248	voix.
Augé	Justin	307	
Barberat	Martin	194	
Boulieck	Antonin.	99	
Chamagou		3	
Laurent		1	
Leonhardt.		1.	
Bulletins nuls		10	

863

2me TOUR. Electeurs inscrits 867.

Nombre des votants 863

Bulletins blancs et nuls 1 à déduire.

Suffrages exprimés 862 dont la majorité absolue est de 432.

Ont obtenu : MM.

Augé	342	voix.
Razimbaud	308	
Barberat	209	
Gervais	1	
Audouard	1.	
Bulletin nul.	1	

862.

3me TOUR. Electeurs inscrits 867.

Nombre des votants 862

Bulletins blancs et nuls 16 à déduire.

Suffrages exprimés 846

Ont obtenu : MM.

Jules Razimbaud	429	voix.
Justin Augé	396	"
Martin Barberat	18	"
Boulisch	1	"
Pedoya	1	"
Audouard	1	
Bulletin nuls	16	

862

Monsieur Jules Razimbaud

a été proclamé Sénateur comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Votre 5e Bureau vous propose en conséquence de valider élection.

A Thuillier

DÉPARTEMENT
de l'Hérault

MODÈLE N° 4.

ANNEXE
à la circulaire
du 22 novembre 1902.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Abbal, Baptiste	Délégué de Montblanc	André Etienne	
2	Abbal, Victor	Conseiller Général		
3	Abbes, Célestin	— id —		
4	Adgé, Pierre	Conseiller d'arrondissement		
5	Affre, Jean	Délégué de Cabazan	Cougnac Léopold	
6	Agranier, Maria	— Laroque	Pouget auguste	
7	Aguilhon, Joseph	— Sérignan	Cantau Jean-Barbel Pierre	
8	Aigrefeuilles, Charles	— Caylar	Clapier Florentin	
9	Aïn, Charles	— Pouzolles	Pujol Lucien	
10	Alary, Delphin	— St André de Sangonis	Reynes Charles - Méric Elie	
11	Alaux, Clément	— Soubès	Bourdon Victor	
12	Alazard, Emile	— Aliguan-du-Vent	Rogier Henri	
13	Albaguac, Guillaume	— Montpellier	Fourneas Baptiste - Crémieux Pontin - Pontan Lucien - Magnan André - Bourguet Lazet,	
14	Algrin, Félix	— Frontignan	Barral Emilien - Vivares Marc	
15	Aliguan, Joannès	— Sérignan	Cantau Jean - Barbel Pierre	
16	Alleman, Dieudonné	— St Félix de l'Héras	Frontin Ernest	
17	Alliés, Albert Paul	— Pézenas	Frontin Guillaume - Dessort Eugène	
18	Almeras, Napoléon	— Mourèze	Souligrac Clément	
19	Amadou, Désiré	— Gigean	Carles Scylla	
20	Amiel, Antoine	— Capestang	Mouillet Léon - Folland Emile	
21	Amphoux, Louis	— Marsillargues	Girard Cyrille - Hostalier Jean Jacques	
22	André, Albert	— Nézignan-l'Evêque	Thomas Simon	
23	André, Armand	— Roujan	Valette aîné	
24	Andrieu, Antoine	— Cessenon	Cayla Joseph - Pons Eloi	
25	Andrieu, Auguste	— Thézan-les-Béziers	Senquery Jean Louis	

114-57-1902. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
26	Andrieu, Denis	Délégué de Roujan	Valette aîné	
27	Andrieu, marius	— St Chinian	Marrouine casimir - Décor Edouard	
28	Angelvin, André	— St Séries	Boissier Louis	
29	Angelvin, Henri	— Vérargues	Dugaret Joseph	
30	Aoust, Antoine	— Cazouls-lès-Béziers	Maury Etienne - Audouard Jean	
31	Arcangel, Eugène	— St Pons	Petit-Taillades Louis - Cros Denis	
32	Arles, Fernand	— Saussan	Blanc auguste	
33	Arnaud, Edouard	— La Livinière	Miguel Joseph.	
34	Arnaud, Eugène	— Valflaunès	Valentin François	
35	Arnaud, Hippolyte	— Montbazin	Charles Paulin	
36	Arnaud, Louis	— Cazevieille	Courvert Eugène	
37	Arnazat, Adrien	— Lauroux	Crouzet Aristide	
38	Artiguan, Cyprien	— Mireval	Robert Edmond	
39	Astruc, Jean Pierre	— Le Poujol	Prades Denis	
40	Aubagnac, augustin	— Servian	Cathala augustin - Portes Joseph.	
41	Aubagnac, Pierre	— Camplong	Faure Joseph	
42	Aubapan, Joseph	— Lournouse	Carrière Gustave	
43	Aubesquier, Pierre	— Pézenas	Frontin Guillaume - Desort Eugène.	
44	Audibert, Paul	— St Guiraud	Lacassagne Xavier	
45	Audié, Bruno	— Corneilhan	Rouch antoine	
46	Audouy, augustin	— Montagnac	Lagarde Denis - Gros Joseph	
47	Audoye, Louis	— Cette	Calmont Louis - Guenot albert Portes Paul.	
48	Augé, Justin	Député.		
49	Aulés, Etienne	Délégué de Creyx	Mondié alphonse	
50	Ausset, Alexandre	— St Geniès-des-Mourgues.	Durand Léon	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
51	Authebon, Jacques	délégué de Lavérune	Authebon Pierre François	
52	Avérous, Pierre	— Minerve	Picou Edouard	
53	Ayme, Victor	— Mauguio	Simon Etienne – Jullien Noël	
54	Azéma, Auguste	— St Chinian	Marcoure Casimir – Décor Edouard	
55	Azéma, Marius	— St Géniès-le-Bas	Azéma Frédéric	
56	Azéma, Onésime	— Olonzac	Soucaille François	
57	Azémard, Louis	— Lunel	Pelissier Emmanuel – Reboul Louis	
58	Baccou, Jean	— Cambon-et-Salvergues.	Vidal Jean	
59	Baccou, Jean	Conseiller d'arrondissement		
60	Baccou, Louis	délégué de Puisserguier	Fontés Joseph – Castel Albert	
61	Baldeyrou, Joseph	— La Vacquerie	Derdevet Julien	
62	Baldy, Benjamin	— Clermont-l'Hérault	Guiraud Charles – Marcourel André	
63	Balsière, Camille	— Lézignan-la-Cèbe	Sainte Marie Alexis	
64	Barberat, Martin	Conseiller d'arrondissement		
65	Barbut, Louis	délégué de Saussines	Bergeon Valéry	
66	Bardou, Louis	— Sérignan	Cantan Jean – Barbel Pierre	
67	Barral, Stanislas	— Mèze	Vidal Jean Gallet – Caumon Marius	
68	Barrandon, Jean	— Beaulieu	Teulon Marius	
69	Barthés, Fortuné	— Riols	Francès Henri	
70	Barthés, Jean	— Agde	Hilaire François – Cassol Alfred	
71	Barthés, Lucien	— Riols	Francès Henri	
72	Barthez, Fernand	— Creissan	Vennes Jean	
73	Barthez, Joseph	— Fraisse-sur-Agout	Azaïs Jean Joseph	
74	Barthez, Louis	— Le Soulié	Barthez Pierre	
75	Barthez, Lucien	— Olargues	Fouilhé Henri	

115-57-1902. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
76	Bastide, Lubin	délégué de Joncels	Méjanel Joachim	
77	Bastide, Pompilius	— Cournonterral	Estival Marcellin	
78	Bataille, Emile	— Lunel	Pélissier Emmanuel – Reboul Louis	
79	Bataille, Jacques	— Aumelas	Sénés Georges	
80	Baudou, Joseph	— Servian	Cathala Augustin – Portes Joseph	
81	Baudouin, Albert	— St Bauzille de Putois	Bertrand Fernand	
82	Beaumes, Baptiste	— Octon	Pascal Auguste	
83	Bec, Dieudonné	— Cessenon	Chazottes Joseph – Poux Eloi	
84	Bedos, Jean	Conseiller Général		
85	Bel, Gabriel	délégué de Marseillan	Roqueblave Louis – Rivière Etienne	
86	Bel, Henri	— Montpellier	Fourcade Baptiste – Trémoulet Paulin – Roustan Marius – Mazas André – Pourquier Xavier	
87	Belaman, Etienne	— St Thibéry	Piquemal Bertin – Déjean Melchior	
88	Bellet, Léon fils	— Capestang	Mouillet Léon – Rolland Emile	
89	Belluc, Henri	— Cette	Talmont Louis – Granier Albert – Portes Paul	
90	Belot, Etienne	— St Pons	Petit Tailhades Louis – Lios Denis	
91	Belugou, Alphonse	— Lamalou-les-Bains	Davy André	
92	Benazeth, Marc	— La Livinière	Miquel Joseph	
93	Bénézech, Adrien	— Gignac	Milhau Arsène – Baumes Aimé	
94	Bénézech, Bélisaire	— St Bauzille de la Sylve	Lonjon Hippolyte	
95	Bénézech, Jean	— Mireval	Robert Edmond	
96	Bénézech, Jean Baptiste	Député		
97	Bénézech, Marius	Conseiller Général		
98	Bénézech, Maurice	délégué de Cessenon	Chazottes Joseph – Poux Eloi	
99	Bénézech, Siméon	— Roquessels	Calmette Simon	
100	Bénézet, Raymond	— Marsillargues	Girard Elisée – Flouties Jean Jacques	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
101	Bennac, Pierre	Délégué de Vias	Pouzaire Alexandre	
102	Berlan, Jean	— Prémian	Rouan et Amédée	
103	Bernard, Hippolyte	Conseiller d'arrondissement		
104	Bernard, Léon	Délégué de Valros	Routié Aristide	
105	Bernard, Martial	— Puisserguier	Fontés Joseph – Castel Albert	
106	Bernardin, Hippolyte	— Villetelle	Four Albert	
107	Bernardin, Léon	— Lunel	Pélissier Emmanuel – Reboul Louis	
108	Bertouy, Jean	— Marseillan	Roqueblave Louis – Rivière Etienne	
109	Bertrand, Albin	Conseiller Général		
110	Bertrand, Antonin	Délégué de Frontignan	Barat Emilien – Vivarès Marc	
111	Bertrand, Joseph	— Primisson	Poujad Germain	
112	Bertuel, Armand	— Murviel	Bonnafé François	
113	Béton, Emile	— Lagamas	Ducat Pierre	
114	Bigot, Valentin	— Poussan	Dujol Louis	
115	Biscaye, Henri	— Béziers	Barrat Ernest – Boyer Joseph Rocque Mathieu – Astruc François fils	
116	Blanc, Alexandre	— St Pons	Petit-Toilhades Louis – Cros Denis	
117	Blanc, François	— Valergues	Astruc Jean Pierre	
118	Blanc, Jean	— Cassagnoles	Rieussec Jean	
119	Blaquière Sylvain	— St Jean de la Blaquière	Descouts Polydore	
120	Blayac, Louis	— St Nazaire-de-Ladarez	Rives Clément	
121	Blazin, Louis	— Olonzac	Soucaille François	
122	Bodeigne, Jean	— Villeneuve-les-Béziers	Delpech Antonin	
123	Boissezon, François	— Vieussan	Marcouire Louis	
124	Boisson, Samuel	— Ganges	Mouna Louis – Michel Louis	
125	Boniol, Nicolas	— Castelnau-de-Guers	Bastide d'Izard Hippolyte	

115-57-1902. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
126	Bonnafous, Lucien	délégué de Ganges	Monna Louis – Michel Louis	
127	Bonnafoux, Dieudonné	— Cazedarnes	Cros Gratien	
128	Bonnel, Irénée	— des Plans	Galzy Fulcrand	
129	Bonnet, Antonin	— Villeveyrac	Brouzet Etienne – Terral Hilaire	
130	Bonnien, Barthélemy	— St Clément	Arnaud Paul	
131	Bonniol, Pierre	— Paulhan	Teilhard Marius	
132	Bordone, Jean	— Frontignan	Barat Emilien – Vivarès Marc	
133	Boriès, Antoine	— Agde	Hilaire François – Cassol Alfred	
134	Bosc, Joseph	— La Cannette	Blayac Joseph	
135	Boubals, Lucien	— Bousquet-d'Orb	Dubouchet François	
136	Bouffard, Auguste	— Montpellier	Fourcade Baptiste – Trémoulet Paulin – Roustan Marius – Mazas André – Pourquier Xavier.	
137	Bougette, Barthélemy	— Moulis-et-Bancels	Vassas Félix	
138	Bouladou, Marius	— Villeneuve-Magnolone	Boudon Pierre	
139	Boulet, Eugène	— Sussargues	Callet Marius	
140	Boulet, Jean	— Mudaison	Galien Louis	
141	Bouliech, Antonin	Conseiller Général		
142	Bourboujas, Martial	délégué du Puech	Orssaud Auguste	
143	Bourdié, Antoine	— Beaufort	Rives Romain	
144	Bourrel, Pierre	— Colombiers	Prax Léonce	
145	Bourrely, Albert	— Marsillargues	Girard Elisée – Flontus Jn Jacques	
146	Bourrély, Auguste	— Manguio	Simon Etienne – Jullien Noël	
147	Bousquet, Auguste	— Puisserguier	Fontès Joseph – Castel Albert	
148	Bousquet, Eloi	— Béziers	Barrat Ernest – Boyer Joseph – Rocque Mathieu – Astruc François fils	
149	Bousquet, Etienne	— Boujan	Montane Antoine	
150	Bousquet, François	— Puisserguier	Fontès Joseph – Castel Albert	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
151	Bousquet, François	délégué de Mérifons	Rion Joseph	
152	Bousquet, Hyppolite	— Pardailhan	Ronanet Joseph	
153	Bousquet, Joseph	— Riols	Francès Henri	
154	Bousquet, Louis	— Pignan	Maurin adolphe	
155	Bousquet, Marius	— St Félix-de-Lodez	Vialles Marius	
156	Bousquié, Fortuné	— Ganges	Mouna Louis - Moulet Louis	
157	Boussac, Jean	— Lieuran-lès-Béziers	Coubès abel	
158	Bouttes, Jules	— Mons	Hortola Joseph	
159	Bouzac, André	— les Aires	Lau Paul	
160	Bouziques, gaston	— Vissan	Guiraud Grégoire - Petit Francis	
161	Boyer, Jean	— Puissergnier	Fontès Joseph - Castel albert	
162	Boyer, maurice	— Margon	Gatumel Pierre	
163	Briffaud, Emile	— Montagnac	Lagarde Denis - Jeos Joseph	
164	Briol, Joseph	— Montpellier	Fournade Baptiste - Brémondet Paulin - Roustan Marius - Lazas André - Bourguet Xavier	
165	Brousset, Guillaume	— — id — .	— id —	
166	Brousse, Jacques	— Montferrier	Fournel Jean	
167	Brouzet, Henri	— Mèze	Vidal Jean Gallet - Cammas Marius	
168	Bruguière, Jules	— Siran	Bourdiol achille	
169	Brun, Michel	— Palavas	Montelon Jacques	
170	Brun, Vincent	— d'Assas	Fournel Henri	
171	Brunat, Eugène	— Montpellier	Fournade Baptiste - Brémondet Paulin - Roustan Marius - Lazas André - Bourguet Xavier	
172	Brunel, Jacques	— Lunel	Pelissier Emmanuel - Reboul Louis	
173	Brunet, Jacques	— Vessan	Marc Gabriel - Mourès Jean Pierre Cyprien	
174	Burguin, André	— Magalas	Bidou Joseph	
175	Cabane, Charles	— Ferrières	Roustan Jules	

115-57-1902. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
176	Cabanel, Fulcrand	délégué de Abeilhan	Pouget Justin	
177	Cabanis, Alexandre	— Claret	Gervais Félix	
178	Cabirou, Paulin	— Clermont-l'Hte	Guiraud Charles - Marcou Laurié	
179	Cabrol, Armand	— Boujan	Montane antoine	
180	Cabrol, Jean	— Soulié	Barthez Pierre	
181	Cadenat, Jules	— St Geniès-le-Bas	Azéma Frédéric	
182	Cahuzac, Camille	— Puissalicon	Salasc Hippolyte	
183	Caisso, Louis	— Fozières	Jourdan Félix	
184	Caizergues, Louis	— St Bauzille de Putois	Bertrand Fernand	
185	Calas, Célestin	— Aspiran	Jougla Jules	
186	Calmel, Clément	— Aigues-Vives	Coulomma Ulysse	
187	Calmels, Victor	— Villeveyrac	Bouzet Etienne — Cerrol Hilarion	
188	Calmette, augustin	— Cruzy	Mondié alphonse	
189	Calvet, Abel	— Pierrerue	Jacoon Joseph	
190	Calvié, Léon	— Vébian	Desfours marcellin	
191	Camaret, Henri	— Villeneuve les Béziers	Delpech antonin	
192	Camaret, Pierre	— Vias	Pouzaire alexandre	
193	Cambon, Albert	— St Pargoire	Bertrand Léonce	
194	Cambon, Basile	— Lodève	Javier Léon — Selmy Lucien	
195	Cambon, Henri	— Montpeyroux	Fabis Roch	
196	Cambon, Vincent fils	— Pégairolles de Buèges	Crabon Marcelin	
197	Camp, Charles	— Marsillargues	Girard Elisé — Flottes Jacques	
198	Cance, Jean	— Rosis	Gayraud albin	
199	Cancel, Louis	Conseiller d'arrondissement		
200	Canivon, Etienne	Délégué de St Martin de Londres	Roustit achille	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
201	Capdecombes, Augustin	délégué de Montady	Cesso Amédée	
202	Caraman, Baptiste	— Frontignan	Barat Emiles - Vivarès Marc	
203	Carayon, alphonse	— du Pradal	Cros Aimé	
204	Carcenac, aimé	— St Tous de Mauchiens	Bouissier Léon	
205	Carcenac, Joseph	— — id —	— id —	
206	Carel, armand	Conseiller d'arrondissement		
207	Carles, Michel	délégué de Brignac	Goutier Virgile	
208	Carratier, gaston	— Caussiniojouls	Milhau Marius	
209	Carrier, maurille	— St Thibéry	Pigneval Bertin - Déjean Médéric	
210	Carrière, augustin	— Lacoste	Escudier Paul	
211	Carrière, Emile	Conseiller Général		
212	Carrière, Emile	délégué de St Vincent	Marty Jean	
213	Carrière, Emilien	— Paulhan	Ceilhard Marius	
214	Carrière, Salvador	— Loupian	Cavallier Otias	
215	Casamia, Jean	— Capestang	Bouillet Léon - Rolland Emile	
216	Cassafières, gustave	— Cazouls-lès-Béziers	Maury Etienne - Audouard Jean	
217	Cassignol, hippolyte	— Corneilhan	Rouch antoine	
218	Castan, Arthur	— Laurens	Castan Jules	
219	Castan, Dominique	— Pinet	Fornairon Thierry	
220	Castelbon, Cyprien	— Lespignan	Quizac Léon	
221	Cathala, aimé	— Prades-sur-Vernazobre	Bosc alphonse	
222	Cathala, Etienne	— Maraussan	Balaman Léon	
223	Cathala, jules	— Quarante	Hérail Jean	
224	Cathala, Maurice	— Ceilhes-et-Rocozels	Chibrandel Paulin	
225	Catillon, François	— Palavas	Monteton Jacques	

115-57-1902. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
226	Caumel, Pierre	Conseiller d'arrondissement		
227	Caumette, Antoine	délégué de Bédarieux	Rouch Jules – Vergély auguste	
228	Caumette, Roger	– Capestang	Mouillet Léon – Rolland Emile	
229	Cauquil, Xavier	Conseiller d'arrondissement		
230	Causse, Joseph	délégué de Lodève	Favier Léon – Selmy Lucien	
231	Caussel, Louis	– Clapiers	Leenhardt Max	
232	Cazalet, Albert	– Ganges	Mouna Louis – Michel Louis	
233	Cazalet, Lucien	– St Jean de Buèges	Causse adolphe	
234	Cazals, Adonaï	– Pailhès	Fraisse Louis	
235	Cérès, Augustin	– Graissessac	Rouquette Victor	
236	Chabardés, Louis	– Magalas	Bidon Joseph	
237	Chaband, Léopold	Conseiller Général		
238	Chabbert, Alcide	délégué de Ferrals-les-Montagnes	Bataillon François	
239	Chaine, Xavier	– de Montpellier	Fourcade Baptiste – Trémoulet Paulin – Roustan Marius – Marzas André – Pourquier Xavier	
240	Chalier, Eugène	– de Baillargues	Vigne Alexandre	
241	Chapel, Camille	– St Hilaire	Chauvet Augustin	
242	Chicouras, Louis	Conseiller d'arrondissement		
243	Claparède, Jean	délégué de Viols-le-Fort	Buré Xavier	
244	Clapier, Jules	– du Caylar	Clapier Florentin	
245	Clavel, Antonin	– Balaruc-les-Bains	Saussey Edmond	
246	Clément, Eugène	– Marsillargues	Girard Alisée – Floutier Jn Jacques	
247	Clergue, Eusèbe	– St Jean-de-Fos	Combacal Jean Pierre	
248	Clergue, Fulcrand	– Neffiès	Pagés Elzéard	
249	Clergue, Gédéon	– Montagnac	Lagarde Denis – Gros Joseph	
250	Combes, Emile	– Caux	Boyer Albert	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
251	Coubes, Eugène	délégué de Frontignan	Barat Emilien - Vivarès Marc	
252	Coubes, Félix	— Marsillargues	Girard Elisé - Flouttes Jn Jacques	
253	Coubes, Paul	— Pouzérols	Gillon Théodore	
254	Courbés, Jules	— St Etienne-Estréchoux	Fau Marius	
255	Courbesseure, Benjamin	— Coubes	Cros albert	
256	Courbesseure, Jacques	— Le Poujol	Pradés Denis	
257	Coste, Célestin	— Gabian	Castan Roch	
258	Cotté, Jean Baptiste	— Bourguet-d'Orb	Dubouchet François	
259	Couder, Jean	— St André-de-Buèges	Ricard Paul	
260	Cougnenc, Denis	— Cessenon	Chazottes Joseph - Pons Eloi	
261	Cougnenc, François	— St Etienne d'Albagnan	Sabuc Pierre	
262	Couhoulières, Henri	— Montoulieu	Dounergue Jean	
263	Coulon, Pierre	— Cette	Calmont Louis - Granier Albert Portes Paul.	
264	Cournon, Albert	— Puéchabon	Mathieu Pierre	
265	Courret, Etienne	— Cazouls-d'Hérault	Courret Etienne	
266	Courseille, jacques	— Sérignan	Cartan Jean - Barbel Pierre	
267	Court, Louis	— St Jean de Cuculles	Dusfour Gustave	
268	Courtois, Edouard	— Gignac	Milhau Arsène - Baumes Aîné	
269	Courty, antoine	— Villeneuve-la-Magdeleine	Boudon Pierre	
270	Cousinier, Etienne	— Bouzigues	Cudesq Isaac	
271	Coutou, Séverin	— Cazouls-les-Béziers	Nauy Etienne - Audouard Jean	
272	Crassous, Sylvain	— St Gervais	Granier alban	
273	Cros, Antoine	— Agde	Hélaine François - Cassol alfred	
274	Cros, Camille	— St Thibéry	Piquemal Curtis - Défens Melchior	
275	Cros, Elie	— Clermont-l'Hérault	Guiraud Charles - Marcou André	

115-57-1902. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
276	Cros, Emile	délégué de Lodève	Favier Léon - Selmy Lucien	
277	Cros, Firmin	— Villespassans	Garrigoux Placide	
278	Cros, Joseph	— d'Adissan	Borques Joseph	
279	Crozals (de), Auguste	— Portiragues	Audrien Etienne	
280	Crozals, Camille	Conseiller Général		
281	Crozes, Lucien	délégué de St Gervais	Granier Alban	
282	Cure, Albert	— d'Autignac	Bouffard Justin	
283	Cussol, Ernest	— Camplong	Faure Joseph	
284	Dardé, Elie	— Lunas	Gauffre Elie	
285	Dardé, Dieudonné	— d'Argelliers	Bougette Joseph	
286	Darvy, Denis	— Cers	Guilbert Philippe	
287	David, François	— Cette	Calmont Louis - Granier Albert Portes Paul	
288	Débilliers, Paul	— Poilhes	Donnadieu Pascal	
289	Debru, Pierre	— Brenas	Michel Louis	
290	Décamps, Paulin	— Bassan	Castan Isidore	
291	Décor, Jacques	Conseiller d'arrondissement		
292	Deleros, Antoine	délégué de Lattes	Bras Etienne	
293	Deleuze, Paul	— St André de Sangonis	Reynes Charles - Méric Elie	
294	Deleuze, Siméon	— St Guilhem-le-Désert	Sévérac Noël	
295	Delfaud, Baptiste	— Lansargues	Esbérard Hippolyte	
296	Delhon, Casimir	— Puissalicon	Salasc Hippolyte	
297	Delhon, Germain	Conseiller Général		
298	Delmas, Ernest	Conseiller d'arrondissement		
299	Delmas, Félix	délégué de Valros	Portié Aristide	
300	Delmas, Fulcrand	— St Privat	Aussel Augustin	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
301	Delmas, Louis	délégué de Bessan	Marc Gabriel – Mouvés Jean Pierre Cyprien.	
302	Delmas, Pierre	– Roquebrun	Théron André père	
303	Delsol, Jean	– Montagnac	Lagarde Denis – Gros Joseph	
304	Depierre, Henry	– St Jean de Fos	Combacal Jean Pierre	
305	Deshons, Louis	– Ganges	Monnadouis – Michel Louis	
306	Devès, Joseph	– Montblanc	André Etienne	
307	Didas, François	– Colombiers	Prax Léonce	
308	Dides, Guillaume	– Vendargues	Claret Joseph	
309	Dominique, Alphonse	– Sérignan	Cantan Jean – Barbel Pierre	
310	Donnadieu, André	– Roquebrun	Théron André père	
311	Donnadieu, Emile	Conseiller d'arrondissement		
312	Donnadieu, Hubert	délégué d'Abeilhan	Pouget Justin	
313	Donnadille, Pierre	– de Bédarieux	Rouch Jules – Vergély Auguste	
314	Donnat, Fernand	– Balaruc-les-bains	Saussey Edmond	
315	Doumergue, Benoît	– Lauret	Bruguière Edmond	
316	Ducel, Etienne	– Canet	Revel Jean	
317	Dumas, Paul	– Jacou	Olivier Cyprien	
318	Durand, Ernest	– Marseillan	Roqueblave Louis – Rivière Etienne	
319	Durand, Léon	– La Valette	Pascal Emile	
320	Dusfour, Auguste	– Prades-le-Lez	Barthe Paul	
321	Duverdier, Ambroise	– Vacquières	Gay Désiré	
322	Duviol, Julien	– d'Usclas	Rouquette Abel	
323	Elloy, Henri	– Montpellier	Fourcade Baptiste – Trémoulet Paulin – Roustien Marius – Mazas André – Pourquier Xavier	
324	Escande, Jules	– Béziers	Barrat Ernest – Boyer Joseph Rocque Mathieu – Astruc François fils	
325	Espérou, Gabriel	– St Thibéry	Piquemal Bertin – Déjean Melchior	

115-57-1902. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
326	Espérou, Louis	délégué de Servian	Cathala augustin - Costes Joseph	
327	Espitalier, Alban	— Opiante	Ibran Jean	
328	Estanier, Jean Jacques	Conseiller d'arrondissement		
329	Estève, François	délégué de Castelnau & Bg	Vié alexandre	
330	Estournet, Valentin	— Bessan	Marc Gabriel - Mourés Jean Pierre Cyprien	
331	Euzéby, Guillaume	— St Just	Bonfils Noël	
332	Euzet, Honoré	Conseiller Général		
333	Fabre, Charles	délégué de Murviel	Cinq Léon	
334	Fabre, Etienne	— Lauguio	Sicard Etienne - Julien Noël	
335	Fabre, Faustin	— Roussan	Dujol Louis	
336	Fabre, Gustave	— Bédarieux	Rouch Jules - Vergély auguste	
337	Fabre, Henri	— Pennaut l'Hérault	Guiraud Charles - Marcou Lavitè	
338	Fabre, Jean Bernard	— d'Agel	Coupeau auguste	
339	Fabre Jean Laurent	— Murviel lès B.	Bouvaf François	
340	Fabre, Léopold :	— Lespignan	Quizac Léopold	
341	Fabre, Léopold	— Cazouls d'Hérault	Doumet Louis	
342	Fabre, Paulin	— Bédarieux	Rouch Jules - Vergély auguste	
343	Fages, Félix	— id —	— id —	
344	Fages, René	— Tressan	Soles Paul	
345	Farail, Pierre	— Béziers	Barrat Ernest - Boyer Joseph - Coupe Mathieu - Astruc François fils	
346	Farras, Charles	— d'Agde	Hilaire François - Cassol Alfred	
347	Fau, alexandre	— d'olargues	Fouilhé Henri	
348	Fauré, François	— Capestang	Mouillet Léon - Rolland Emile	
349	Favas, gaston	— Boisseron	Bléron Paul	
350	Favier, aubille	— St André de Sangonis	Reynes Charles - Méric Elie	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
351	Félix, Sever	délégué d'Agde	Hilaire François - Cassol Alfred	
352	Ferrasse, Edouard	Conseiller Général		
353	Ferret, Adrien	délégué de Fontés	Aliquot Jules	
354	Ferrier, Aimé	— Mauguio	Simon Etienne - Jullien Noël	
355	Fesquet, Barthelemy	— Cazilhac	Ricard Henri	
356	Fézou, Antoine	— Montpellier	Fourcade Baptiste - Trémoulet Paulin - Roustan Marius - Mazas André - Pourquier Xavier	
357	Foissac, Louis	— Cers	Guilbert Philippe	
358	Font, Jean	— St Félix de Lodez	Violles Lucien	
359	Fontvieille, Zéphirin	— Soubès	Boudon Victor	
360	Fouzes, Paulin	— Montpellier	Fourcade Baptiste - Trémoulet Paulin - Roustan Marius - Mazas André - Pourquier Xavier	
361	Fortés, Louis	— St Pargoire	Bertrand Léonce	
362	Foulquier, François	— Marseillan	Roqueblave Louis - Rivière Etienne	
363	Foulquier, Henri	— Antignac	Bouffard Justin	
364	Fourcaud, Joseph	— Béziers	Barrat Ernest - Boyer Joseph Rocque Mathieu - Astruc François fils.	
365	Fourestier, Fulcrand	— Lézignan-la-Cèbe	Sainte - Marie Alexis	
366	Fournier, Célestin	— Villeneuve-les-Béziers	Delpech Antonin	
367	Fournier, Emile	— Montarnaud	Danby Charles	
368	Fourquin, François	— La Salvetat	Azaïs Louis - Cuillé Joseph	
369	Fraisse, Alexandre	— Lodève	Favier Léon - Selmy Lucien	
370	Fraisse, Camille	Conseiller d'arrondissement		
371	Fraïssé, Gustave	Conseiller Général		
372	Fraissé, Martin	délégué de Vélieux	Picou Alphonse	
373	Francés, Louis	— Cessenon	Chazottes Joseph - Poux Eloi	
374	François, Albert	— St Martin de Londres	Roustit Achille	
375	François, Marius,	Conseiller d'arrondissement		

115-57-1902. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
376	Frezon, Jean	Délégué de Balaruc-le-Vieux	Lamourous Léonard	
377	Fulcrand, Pierre	— Sérignan	Cantan Jean-Barbé Pierre	
378	Gaches, François	— St Genies de Varensal	Lauriés Pierre	
379	Gachon, albert	— Marsillargues	Girard Elisé - Flottes Jn Jacques	
380	Gachon, Jules	— Cournonterral	Estival Marcellin	
381	Galabert, Michel	— Frontignan	Barat Emilien - Vivarès Marc	
382	Galibert, Noël	— St Vincent de Barbeyrargues	Sauvaire Cyprien	
383	Galinier, antonin	— Capestang	Mouillet Léon - Rolland Emile	
384	Ganidel, adrien	— Cazedarnes	Cros Gratien	
385	Garrigue, Benjamin	— Nizas	Jeanjean antonin	
386	Garrigueno, Léon	— Maraussan	Balaruc Léon	
387	Garrigues, Cyrille	— Montagnac	Lagarde Denis - Grès Joseph	
388	Gauzy, Jean	Conseiller Général		
389	Gay, auguste	Délégué de Boissac	Viala Emile	
390	Gay, Basile	— Sorbs	Bénézet Henri	
391	Gayraud, Edouard	— Mèze	Vidal Jn Gallet - Cannon Darius	
392	Gayraud, Jules	— Bédarieux	Rouch Jules - Vergély auguste	
393	Gayraud, Pierre	— Castanet-le-haut	Aubagnac Denis	Empêché et remplacé par le Suppléant
394	Gazagne, auguste	— St Bauzille de Putois	Lonjon Hippolyte	
395	Gazel, Pierre	— Cournon	Barthès Jean	
396	Gelly, auguste	— Cette	Calmon Louis - Granier albert - Portes Paul.	
397	Gelly, Victor	Conseiller d'arrondissement		
398	Gély, augustin	Délégué de Montpellier	Fourvel Jean	
399	Gély, Elie	— Caussz-et-Vignau	Jany Félix	
400	Gély, Félix	— Montpellier	Fourcade Baptiste - Crémieux - et Pavlin - Roustan Marius - Mazzas André - Pourquier Pierre	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
401	Gély, François Célestin	Délégué de Cabrerolles	Cambon François.	
402	Gervais, Barthélemy	— St Genès-de-Mourgues	Durand Léon	
403	Gervais, Jean	— Restinclières	Martin Charles	
404	Gibaudan, augustin	— Lazouls-lès-Béziers	Maury Etienne - Audouard Jean	
405	Gibelin, guillaume	— Ste Christol	Bouvard Robert	
406	Gibert, auguste	— Montpellier	Fournier Baptiste - Trémouilet Paulin - Rouston Maurice - Mazas André - Pouquières Xavier	
407	Girard (de) Paul	— St Gély-du-Fesc	Fournel Scipion	
408	Gos, Joseph	— Thézan-lès-Béziers	Senguéry Jean Louis	
409	Gosse, Louis	— Clermont-l'Hérault	Guiraud Charles - Marcouiel André	
410	Goutet, marcelin	— Aigues-Vives	Coulouma Ulysse	
411	Gouzes, Jean	— Fouzilhon	Castan Désiré	
412	Grach, Léopold	— Graissessac	Rouquette Victor	
413	Grand, Louis	— Capestang	Mouillet Léon - Rolland Emile	
414	Granier, alphonse	— Maraussan	Balaman Léon	
415	Granier, Clodomir	— Puechabon	Mathieu Pierre	
416	Granier, Louis	Conseiller d'arrondissement		
417	Granier, marc	Délégué de Pouget	Boyer Mathieu	
418	Gras, alexandre	— Baillargues	Vigne Alexandre	
419	Gros, charles	Conseiller d'arrondissement		
420	Gros, Jean	Délégué de Fabrègues	Merle Célestin	
421	Gros, Jean père	— St Clinian	Marcoiure Léonce - Décor Edouard	
422	Gros, Léon	— Cournion	Barthès Jean	
423	Guerre, Emilien	Conseiller d'arrondissement		
424	Guibbaud, gustave	Délégué de Capestang	Mouillet Léon - Rolland Emile	
425	Guichard, ferdinand	— Pouzols	Affre Armand	

115-57-1902. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
426	Guieysse, Jules	délégué du Pouget	Boyer Mathieu	
427	Guilhaumon, Charles	Conseiller Général		
428	Guilhaumon, Joseph	délégué de Puisserguier	Fontés Joseph - Castel albert	
429	Guilhaumon, Simon	— St Vincent	Marty Jean	
430	Guilhem, Abel	Conseiller d'arrondissement		
431	Guillot, Marius	Délégué d'Agde	Hilaire François - Cussol alfred	
432	Guiraud, André	— St Pons	Petit Taillades Louis - Cros Denis	
433	Guiraud, Antoine	— Lattes	Bras Etienne	
434	Guiraud, Etienne	— La Salvetat	Azaïs Louis - Cuillé Joseph	
435	Guiraud, Henri	— Montagnac	Layarde Denis - Gros Joseph	
436	Guiraud, Joseph	— Vieussan	Marcouire Louis	
437	Guiraud, Noé	— Cesseras	Marcoul Clément	
438	Guiraudou, Benjamin	Conseiller Général		
439	Guiraudou, Julien	délégué de Nizas	Jeanjean antoine	
440	Guiraudou, Xavier	— Clermont l'Hérault	Guiraud Charles - Marcourel andré	
441	Guitard, Baptiste	— Mèze	Vidal Jn Gallet - Caumon Marius	
442	Guy, Jean	— Lignan	Boissezon Ocoli	
443	Henry, aimé	— Puilacher	Azémar Maxime	
444	Hérail, Gabriel	Conseiller d'arrondissement		
445	Hérail, Joseph	délégué de Puisserguier	Fontés Joseph - Castel albert	
446	Hérail, Paul	Conseiller d'arrondissement		
447	Héral, Martial	Délégué de St George d'Orques	Balsan Dieudonné	
448	Hérand, auguste	— Lunel	Pélissier Emmanuel - Reboul Louis	
449	Heulz, Léopold	— St André de Sangonis	Reynes Charles - Méric Che	
450	Hibrat, Charles	— Marsillargues	Girard Elisée - Floutier Jn Jacques	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
451	Houbras, Théophile	Délégué de Montarnaud	Dauby Charles	
452	Hubert, Alexandre	— Juvignac	Duvergé Lucien	
453	Hugol, Joseph	— Usclas-d'Hérault	Combes Jean	
454	Icard, Joseph	— Fontanès	Rand Célestin	
455	Icard, Louis Paul	— Murviel-lès-Montpellier	David Marcel	
456	Iché, Armand	— d'Olonzac	Souveille François	
457	Idrac, Jacques	— Nissan	Guirard Grégoire Petit François	
458	Irlandès, Etienne	— Pignan	Maurin Adolphe	
459	Jaffier, Laurent	— du Crès	Vitou Pierre	
460	Jalabert, Fernand	— Marsillargues	Girard Elisé - Flottes Jacques	
461	Jalabert, Joseph	— Béziers	Barrat Ernest - Boyer Joseph	
462	Jallois, Paul	— St Christol	Rocque Mathieu - Astruc François fils. Bonnaud Robert	
463	Jean, Charles	— Sauteyrargues	Bouis Paul	
464	Jean, Gabriel	— Caissargues	Vennes Jean	
465	Jeanjean, Antonin	— Pézenes	Audran Antoine	
466	Jeanjean, Damien	— Buzignargues	Beauquier Célestin	
467	Jeanjean, Philippe	— Teyran	Combes Calixte	
468	Jeantet, Jules	— Villeneyrac	Brouzet Etienne - Cerral Hilarion	
469	Jeanton, Justin	— Murviel-lès-Montpellier	David Marcel	
470	Jouines, Joseph	— Pézenas	Frontin Guillaume - Desmet Eugène	
471	Joulian, Jules	— Castelnau-de-Guers	Bastide d'Izard Hippolyte	
472	Jourdan, Alexandre	— Gornies	Cazalet François et Capitaine	
473	Jourdan, Célestin	— Espondeilhan	Milhau Auguste	
474	Jourdan, Gustave	— du Cros	Rodier Etienne	
475	Jullien, Joseph	— St Etienne de Gourgas	Villa Eugène	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
476	Justin, François Frédéric	Conseiller Général		
477	Juvenel (de) Pierre	délégué de Notre-Dame-de-Londres	Olivier Achille	
478	Laborie, Louis	— Cette	Calmont Louis - Granier Albert - Portes Paul.	
479	Lacan, Henri	— Castries	Grisoul Xavier	
480	Lacroix, Charles	— St Paul-et-Valmalle	Héran René	
481	Lafferre, Louis	Député		
482	Lafon, Victor	Conseiller Général		
483	Lagarde, Etienne	délégué de Marseillan	Roqueblave Louis - Rivière Etienne	
484	Lagarde, Jean	Conseiller d'arrondissement		
485	Laget, Jean	délégué de Pézenas	Frontin Guillaume - Dessort Eugène	
486	Lagriffoul, Adolphe	— Pomérols	Gillan Théodore	
487	Laissac, Alexandre	Conseiller Général		
488	Laissac, Eloi	délégué de Murviel les B.	Bonnafé François	
489	Lanet, Ludovic	— Siran	Bourdiol Achille	
490	Langlade, Vincent	— d'Agde	Hilaire François - Cussol Alfred	
491	Lapeyre, Ferdinand	— Popian	Vailhé Henri	
492	Lardat, Jean	— Mèze	Vidal Jn Gallet - Cannon Marius	
493	Lasserre, Eloi	— Bédarieux	Rouch Jules - Vergély Auguste	
494	Lau, Pascal	— St Nazaire de Ladarez	Rives Clément	
495	Laurès, Albert	— d'Avène	Galzin Jean	
496	Laurès, Joseph	— Montpellier	Fourcade Baptiste - Trémoulet Paulin - Roustan Marius - Mazas André - Pourquier Xavier	
497	Laurez, Marius	— Mèze	Vidal Jn Gallet - Cannon Marius	
498	Laussel, Gabriel	— Lodève	Favier Léon - Selury Lucien	
499	Lautier, Dieudonné	— Campagnan	Cannac François	
500	Lavagne, Henri	— Montpellier	Fourcade Baptiste - Trémoulet Paulin - Roustan Marius - Mazas André - Pourquier Xavier	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
501	Lazert, François	Délégué de Cette	Cahuzac Louis - Granier Albert Postes Paul.	
502	Lazuttes, Louis	— de la Boissière	Gros Léon	
503	Lignières, Louis	— Poilhes	Donnadieu Pascal	
504	Lignières, Paul	— Cesseras	Marcel Clément	
505	Lignières, Paulin	— Causses-et-Veyran	Jany Félix	
506	Lignon, Albert	— Cazouls-lès-Béziers	Maury Pierre - Audouard Jean	
507	Lignon, François	— St Chinian	Mauvine Casimir - Dévos Edouard	
508	Lignon, Joseph	— Prémian	Romanet Aimédé	
509	Lignon, Marius	— La Salvetat	Azaïs Louis - Cuillé Joseph	
510	Lugagne, Edmond	— du Bosc	Geniez Casimir	
511	Lugagne, Elie	— Lieuran-Cabrières	Reynes Lucien	
512	Lugagne, Emile	— Dio-et-Valquières	Fayolle veuve Albin	
513	Lugagne, Eugène	— Plaissan	Aumelas Gustave	
514	Mahistre, Henri	— Ganges	Bonna Louis - Michel Louis	
515	Maigron, Louis	Conseiller d'arrondissement		
516	Maistre, Jules père	Délégué de Villeneuvette	Cadilhac Emile	
517	Majory, François	— Marseillan	Roqueblave Louis - Rivière Etienne	
518	Malacombe, Maurice	— Pézenas	Dupin Fulcrand	
519	Malafosse, Armand	— Vias	Bonzans Alexandre	
520	Malafosse, Marcel	Conseiller d'arrondissement		
521	Mallet, Benjamin	Délégué de Pouzols	Malet Louis	
522	Malmary, Jean	— Capestang	Merville Léon - Rolland Emile	
523	Malroux, Hippolyte	— d'Arboras	Farron Xavier	
524	Maranusse, Pierre	— Fos	Déjean Albert	
525	Marc, Henri	— Brissac	Viala Emile	